
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 13 janvier 2014

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 11)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 11)
<i>Appel</i> nominal	(p. 11)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 11)
<i>Vœux</i> de monsieur le Président	(p. 11)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 18 novembre 2013	(p. 11)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2014-4360)	(p. 11)
<i>Résultats</i> du vote sur le budget primitif 2014)	(p. 35)
<i>Désignation</i> de représentants au sein du comité syndical du Syndicat mixte Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (COVADE) -dossier n° 2014-4481-	(p. 47)
<i>Résultats</i> du vote sur la désignation du délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable (dossier n° 2014-4458)	(p. 53)
<i>Question</i> orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative au projet de liquidation de l'association Maison du Fleuve Rhône	(p. 68)
<i>Annexe 1</i> : Budget primitif 2014 - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne (dossiers n° 2014-4361 à 2014-4366)	(p. 70)
<i>Annexe 2</i> : Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon relative au projet de la Métropole de Lyon	(p. 99)
<i>Annexe 3</i> : Politique publique de l'eau potable du Grand Lyon - Documents projetés lors de la présentation par madame la Vice-Présidente Pédrini (dossiers n° 2014-4457 et 2014-4458)	(p. 100)
<i>Annexe 4</i> : Note pour le rapporteur relative au dossier n° 2014-4386 - Tableau annexé	(p. 115)

Les textes des délibérations n° 2014-4360 à 2014-4534 et 2014-4536 à 2014-4540 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 433.

N° 2014-4360	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 9 décembre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -</i>	(p. 11)
---------------------	---	---------

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2014-4361	<i>Budget primitif 2014 - Budget principal -</i>	(p. 11)
N° 2014-4362	<i>Budget primitif 2014 - Budget annexe des eaux -</i>	(p. 11)
N° 2014-4363	<i>Budget primitif 2014 - Budget annexe de l'assainissement -</i>	(p. 11)
N° 2014-4364	<i>Budget primitif 2014 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -</i>	(p. 12)

N° 2014-4365	<i>Budget primitif 2014 - Budget annexe du restaurant communautaire -</i>	(p. 12)
N° 2014-4366	<i>Budget primitif 2014 - Révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement -</i>	(p. 12)
N° 2014-4367	<i>Opérations globalisées 2014 de la direction des systèmes d'information et des télécommunications pour la maintenance et le renouvellement informatique - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 62)
N° 2014-4368	<i>Opérations globalisées 2014 de la direction du foncier et de l'immobilier - Individualisation d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes -</i>	(p. 62)
N° 2014-4369	<i>Opérations globalisées 2014 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie-développement durable - Individualisations d'autorisation de programme -</i>	(p. 62)
N° 2014-4370	<i>Taux 2014 des impôts ménages -</i>	(p. 62)
N° 2014-4371	<i>Taux 2014 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères -</i>	(p. 29)
N° 2014-4372	<i>Groupes de délégués du Conseil - Crédits de fonctionnement -</i>	(p. 62)
N° 2014-4373	<i>Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres - Exercice 2014 -</i>	(p. 62)
N° 2014-4374	<i>Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Ecole de management de Lyon (EMLYON) - Attribution d'une subvention à l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour le programme d'actions 2013-2014 de la chaire services publics -</i>	(p. 62)
N° 2014-4375	<i>Attribution d'une subvention à l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 62)
N° 2014-4376	<i>Attribution d'une subvention à l'association La Gourguillonaise pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 62)
N° 2014-4377	<i>Attribution d'une subvention à l'Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon et de la Ville de Lyon (ASCUL) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 62)
N° 2014-4378	<i>Association Amitié des personnels communautaires et municipaux (APCM) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 63)
N° 2014-4379	<i>Association des agents retraités de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon (ARLYCO) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 63)
N° 2014-4380	<i>Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 63)
N° 2014-4381	<i>Cotisations et adhésions 2014 - Renouvellement -</i>	(p. 63)
N° 2014-4382	<i>Adhésion à l'Agence France locale (AFL) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 63)
N° 2014-4383	<i>Système d'information du très haut débit (projet THD) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 63)
N° 2014-4384	<i>Prestations de gardiennage physique sur des biens immobiliers et pour les activités événementielles de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 63)
N° 2014-4385	<i>Mission d'inspection santé et sécurité - Avenant n° 2 à la convention avec le Centre de gestion du Rhône -</i>	(p. 63)
N° 2014-4386	<i>Modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET) relative aux ouvertures de postes de catégorie A -</i>	(p. 63)
N° 2014-4387	<i>Bron - Contrat de projet Etat-Région - Construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie (IUT) - Université Lyon 2 - Avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat et l'avenant n° 1 à la convention avec l'université Lyon 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2014-4388	<i>Villeurbanne - Construction du garage véhicules légers de la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) et aménagements annexes - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 63)

N° 2014-4535	<i>Quincieux - Adhésion de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon - Etat d'avancement du processus d'intégration -</i>	retiré
N° 2014-4536	<i>Modifications à apporter à la délibération n° 2013-4312 du Conseil du 16 décembre 2013 portant révision de divers tarifs, prix ou redevances à compter du 1er janvier 2014 -</i>	(p. 62)
N° 2014-4537	<i>Taux 2014 de la cotisation foncière des entreprises -</i>	(p. 62)
N° 2014-4538	<i>Bases minimums de la cotisation foncière des entreprises -</i>	(p. 62)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2014-4389	<i>Noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à Réseau ferré de France (RFF) - Signature de la convention partenariale et des avenants aux conventions précédentes -</i>	(p. 31)
N° 2014-4390	<i>Lyon 3° - Projets du pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu et création de la voie L - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 32)
N° 2014-4391	<i>Lyon 3° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) gare Lyon Part-Dieu - Aménagement - Etudes de l'espace Pompidou - Convention de financement à passer avec SNCF Gares & Connexions -</i>	(p. 32)
N° 2014-4392	<i>Lyon 3° - Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu - Infrastructures Vivier Merle Béraudier - Etudes - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2014-4393	<i>Lyon 2° - Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Protocole d'intention pour la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise : rive droite du Rhône - Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon- Perrache en lien avec le développement urbain du quartier Confluence - Signature de la convention partenariale des études d'avant-projet - Demande de subventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2014-4394	<i>Lyon 2° - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Réaménagement des voies J et K en gare de Lyon-Perrache - Convention de participation financière aux travaux avec Réseau ferré de France (RFF) - Signature de la convention partenariale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2014-4395	<i>Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais - Etude d'avant-projet de la mise à double voie du tronc commun pour l'amélioration de la régularité de l'offre de service - Etude de la création de 2 nouvelles haltes sur la branche de Lozanne - Convention ouest lyonnais - Phase 4 : tronc commun -</i>	(p. 33)
N° 2014-4396	<i>Elaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial - Convention de participation financière avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Demande de subventions -</i>	(p. 35)
N° 2014-4397	<i>Projet E-partage - Disposition d'animation du projet dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Meyzieu - Attribution d'une subvention à l'association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) -</i>	(p. 58)
N° 2014-4398	<i>Projet E-partage - Disposition d'animation du projet dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid -</i>	(p. 58)
N° 2014-4399	<i>Opérations globalisées de voirie 2014 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2014-4400	<i>Vers une stratégie piéton à la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 36)
N° 2014-4401	<i>Développement des modes de déplacement doux - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 58)
N° 2014-4402	<i>Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) - niveaux 2, 3 et 3+ - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Abrogation de la délibération n° 2013-4156 du 21 octobre 2013 -</i>	(p. 58)
N° 2014-4403	<i>Gros entretien et renouvellement (GER) - Information innovation commande de régulation et d'information du trafic et des événements routiers (CRITER) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 59)
N° 2014-4404	<i>Prestations de sécurité viabilité des tunnels gérés en régie par la Communauté urbaine de Lyon - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 58)
N° 2014-4405	<i>Lyon 5° - Travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Lancement de 2 procédures d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 59)

N° 2014-4406	<i>Lyon 3° - Intervention de sécurité et de viabilité pour le tunnel sous Fourvière, mise en place de balisage et déviations, nettoyage des chaussées, ouvrages annexes et équipements pour tous les tunnels gérés en régie - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 58)
N° 2014-4407	<i>Mise en conformité du tunnel sous Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 59)
N° 2014-4408	<i>Francheville - Création d'une voie nouvelle du quartier Chantegrillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 59)
N° 2014-4409	<i>Oullins - Reconstruction du boulevard de l'Yzeron - Travaux de démolition et de construction de la passerelle Lionel Terray - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 59)
N° 2014-4410	<i>Saint Genis les Ollières - Aménagement de la rue Sartoretti - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 59)
N° 2014-4411	<i>La Tour de Salvagny - Aménagement de l'avenue des Monts d'Or et de l'avenue de la Poterie - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 59)
N° 2014-4412	<i>Villeurbanne - Requalification de l'avenue Saint-Exupéry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 59)
N° 2014-4413	<i>Meyzieu - Aménagement du terminus des cars départementaux Avenue du Docteur Schweitzer - Convention financière avec le Syndicat mixte des transports du Rhône (SMTR) -</i>	(p. 59)
N° 2014-4414	<i>Lyon 2°, Lyon 7° - Pont de l'Université - Réparation suite à un choc de bateau de plaisance fluviale - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 59)
N° 2014-4415	<i>Lyon 3°, Lyon 7°, Lyon 8°, Saint Priest, Villeurbanne, Bron - Lignes de tramway T1 et T2 - Rétrocessions foncières du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) à la Communauté urbaine de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 59)
N° 2014-4416	<i>Lyon 3° - Aménagement de la rue Abbé Boisard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 59)
N° 2014-4417	<i>Lyon 8° - Aménagement du trottoir et d'un plateau sur la route de Vienne au droit du parc du Clos Layat - Individualisation totale d'autorisation de programme - Versement d'un fonds de concours de la Ville de Lyon à la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 59)
N° 2014-4418	<i>Saint Priest, Vénissieux - Boulevard urbain est - Traversée des voies ferrées - Bilan et clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 59)
N° 2014-4419	<i>Saint Priest, Vénissieux - Boulevard urbain est - Traversée des voies ferrées - Approbation du programme et de l'enveloppe forfaitaire prévisionnelle des travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N° 2014-4420	<i>Dissolution du Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes (SMPPEI) -</i>	(p. 59)
N° 2014-4421	<i>Attribution d'une subvention à l'Association européenne du film d'animation dite Cartoon pour l'organisation de la 16° édition du forum Cartoon Movie à Lyon du 5 au 7 mars 2014 -</i>	(p. 60)
N° 2014-4422	<i>Attribution d'une subvention à la société par action simplifiée Transpolis pour l'animation de la plateforme d'innovation - Programme d'actions 2014 -</i>	(p. 49)
N° 2014-4423	<i>Attribution d'une subvention à l'association Axel'One pour le soutien au fonctionnement de la plateforme d'innovation collaborative Axel'One - Exercice 2014 -</i>	(p. 60)
N° 2014-4424	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2014 en faveur du renforcement de la cellule d'information économique de Lyon -</i>	(p. 60)
N° 2014-4425	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour l'accompagnement du programme Pépites pour 2014 -</i>	(p. 60)
N° 2014-4426	<i>Attribution d'une subvention à l'association Le Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 60)
N° 2014-4427	<i>Attribution d'une subvention à l'association TECHLID pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 60)

N° 2014-4428	<i>Volet professionnel du festival de la Bande Dessinée de Lyon en 2014 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon bande dessinée organisation -</i>	(p. 60)
N° 2014-4429	<i>Attribution d'une subvention à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 60)
N° 2014-4430	<i>Attribution d'une subvention à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 60)
N° 2014-4431	<i>Attribution d'une subvention à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour ses actions complémentaires 2014 - Convention 2014 -</i>	(p. 60)
N° 2014-4432	<i>Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour l'organisation de la 4^e édition de la plateforme European Lab, à Lyon du 27 au 31 mai 2014, dans le cadre du Festival Nuits Sonores. -</i>	(p. 60)
N° 2014-4433	<i>Salon de la robotique personnelle INNOROBO 2014 - Attribution d'une subvention au Syndicat professionnel français de la robotique de services (SYROBO) -</i>	(p. 61)
N° 2014-4434	<i>Attribution d'une subvention à l'association pépinière Cap Nord dans le cadre de son programme d'actions 2014 pour l'animation de la pépinière Cap nord et pour l'animation territoriale sur la Conférence locale des Maires plateau nord -</i>	(p. 60)
N° 2014-4435	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Commune de Saint Fons pour le programme d'actions 2014 de la pépinière d'entreprises La Coursive d'entreprises -</i>	(p. 60)
N° 2014-4436	<i>Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles du territoire Saône Mont d'Or pour l'animation économique sur la Conférence des Maires Val de Saône et l'animation de la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or - Soutien au programme d'actions 2014 -</i>	(p. 60)
N° 2014-4437	<i>Attribution d'une subvention à l'association Espace Carco pour son programme d'actions 2014 au titre de l'animation de la pépinière d'entreprises Carco et de l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Rhône-Amont -</i>	(p. 60)
N° 2014-4438	<i>Institut de recherche technologique (IRT) BIOASTER - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Fondation de coopération scientifique (FCS) BIOASTER pour le soutien au financement des travaux de construction du bâtiment BIOASTER 1 -</i>	(p. 51)
N° 2014-4439	<i>Attribution d'une subvention à l'Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Porte des Alpes pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 60)
N° 2014-4440	<i>Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 61)
N° 2014-4441	<i>Partage des savoirs dans l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum pour 2014 -</i>	(p. 61)
N° 2014-4442	<i>Concours Campus création 2014 - Mise en oeuvre du dispositif d'appui à la création de start up en 2014 - Organisation du Forum mondial des sciences du vivant BioVision à Lyon en 2014 - Attributions de subventions à la Fondation pour l'université de Lyon -</i>	(p. 60)
N° 2014-4443	<i>Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 60)
N° 2014-4444	<i>Lyon 9° - Attribution d'une subvention à l'association Espace numérique entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 61)
N° 2014-4445	<i>Lyon 9° - Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 61)
N° 2014-4446	<i>Attribution d'une subvention à l'association Villes en Transition - ITD Monde pour le soutien à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées à TINCA (Roumanie) -</i>	(p. 50)
N° 2014-4447	<i>Partenariat avec le club sportif entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2013 - 2014 -</i>	(p. 51)
N° 2014-4448	<i>Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Asvel Basket - Attribution d'une subvention à l'association Asvel basket pour la saison 2013-2014 -</i>	(p. 51)
N° 2014-4449	<i>Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lou Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2013-2014 -</i>	(p. 52)

N° 2014-4450	<i>Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lyon Basket féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2013-2014 -</i>	(p. 52)
N° 2014-4451	<i>Partenariat avec le club sportif Société anonyme professionnelle (SASP) Olympique Lyonnais - Attribution d'une subvention à l'association Olympique Lyonnais pour la saison 2013-2014 -</i>	(p. 52)
N° 2014-4452	<i>Pôle de compétitivité LUTB transport & mobility systems - Attribution d'une subvention à l'association Lyon urban trucks and bus-Rhône-Alpes automotive cluster (LUTB-RAAC) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 61)
N° 2014-4453	<i>Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à l'association AXELERA pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 61)
N° 2014-4454	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à l'association Techtera pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 61)
N° 2014-4455	<i>Pôle de compétitivité Lyon urban truck & bus transport & mobility systems (LUTB TMS) - Abrogation de la délibération n° 2012-3399 du Conseil du 10 décembre 2012 - Attribution d'une subvention à la société Segula Matra Technologies pour le programme de recherche et développement (R&D) Composite Cab -</i>	(p. 61)
N° 2014-4456	<i>Pôle de compétitivité AXELERA - Abrogation de la délibération n° 2012-3397 du Conseil du 10 décembre 2012 - Attribution d'une subvention à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour le programme de recherche et de développement (R&D) Valenthin -</i>	(p. 61)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2014-4457	<i>Point d'avancement sur la mise en oeuvre de la nouvelle politique publique de l'eau -</i>	(p. 39)
N° 2014-4458	<i>Délégation de service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire communautaire, hors les communes de Marcy l'Etoile, Solaize, La Tour de Salvagny et Lissieu - Désignation du délégataire -</i>	(p. 39)
N° 2014-4459	<i>Opérations globalisées 2014 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe des eaux : intervention sur les réseaux d'eau potable, sécurité de la ressource, sécurité de la distribution - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 63)
N° 2014-4460	<i>Opérations globalisées 2014 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 64)
N° 2014-4461	<i>Opérations globalisées 2014 liées aux actions à mener dans le cadre du budget principal : galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 64)
N° 2014-4462	<i>Opérations globalisées de la direction de la propreté 2014 - Individualisation des autorisations de programme -</i>	(p. 64)
N° 2014-4463	<i>Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 46)
N° 2014-4464	<i>Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 64)
N° 2014-4465	<i>Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2014 -</i>	(p. 46)
N° 2014-4466	<i>Actions de protection et de valorisation des espèces, des milieux et de la biodiversité sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution de subventions pour la connaissance, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône, à la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), à l'Association Arthropologia, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, au Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, au Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central pour 2014 -</i>	(p. 64)
N° 2014-4467	<i>Agenda 21 vallée de la chimie et centre d'information sur les risques - Programme d'actions 2014 - Attribution de subventions aux associations partenaires pour l'année 2014 -</i>	(p. 64)
N° 2014-4468	<i>Charte du pôle d'information Flore-habitat en Rhône-Alpes - Adhésion de la Communauté urbaine -</i>	(p. 64)
N° 2014-4469	<i>Attribution d'une subvention à l'association Agence locale de l'énergie (ALE) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 64)
N° 2014-4470	<i>Attribution d'une subvention à l'Association Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 64)

N° 2014-4471	<i>Extension de la ligne de tramway T5 vers Eurexpo - Approbation de la convention tripartite entre la Communauté urbaine de Lyon, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et la société Blue Green groupe SAUR relative à la réalisation des travaux d'aménagement du Golf de Chassieu ainsi qu'à la gestion des espaces aménagés -</i>	(p. 64)
N° 2014-4472	<i>Golf de Chassieu - Avenant n° 8 à la convention de délégation de service public du 21 octobre 1988 -</i>	(p. 47)
N° 2014-4473	<i>Etude de faisabilité pour une interconnexion entre les réseaux du Syndicat mixte d'eau potable Saône Turdine et de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention au Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine -</i>	(p. 64)
N° 2014-4474	<i>Site de captage de Crépieux Charmy - Abrogation de la délibération n° 2005-3012 du Conseil du 17 octobre 2005 - Convention de gestion du domaine public fluvial autour des îles de Crépieux Charmy à signer avec Voies navigables de France (VNF) -</i>	(p. 64)
N° 2014-4475	<i>Renouvellement de la convention passée avec le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Attribution d'une subvention au GRAIE -</i>	(p. 64)
N° 2014-4476	<i>Exploitation des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les cinq lots -</i>	(p. 64)
N° 2014-4477	<i>Unité traitement et valorisation énergétique - Incinération des déchets ménagers et assimilés du Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône - Avenant n° 3 au marché -</i>	(p. 64)
N° 2014-4478	<i>Unité de traitement et de valorisation énergétique - Incinération des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais - Avenant n° 2 au marché -</i>	(p. 65)
N° 2014-4479	<i>Développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 47)
N° 2014-4480	<i>Vente des papiers issus de la collecte sélective - Autorisation de signer le contrat avec la société European products recycling (EPR) pour une durée de 6 mois -</i>	(p. 65)
N° 2014-4481	<i>Comité syndical du Syndicat mixte Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (COVADE) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 47)
N° 2014-4482	<i>Lyon - Dispositif de propreté Rives de Saône - Convention avec la Ville de Lyon jusqu'au 30 juin 2017 -</i>	(p. 65)
N° 2014-4483	<i>Lyon 7° - Dispositif de propreté du parc Sergent Blandan - Convention 2014-2015 avec la Ville de Lyon pour 2 ans -</i>	(p. 65)
N° 2014-4484	<i>Plan énergie climat - Accompagner le développement de la filière bâtiment durable - Attribution d'une subvention à la Maison de l'emploi et de la formation (MdEF) de Lyon -</i>	(p. 65)
N° 2014-4485	<i>Bron, Rillieux la Pape - Parcs cimetières communautaires de Bron - Parilly et de Rillieux la Pape - Transfert du contrat de délégation de service public de la société SAUR à la société ATRIUM - Avenant n° 2 -</i>	(p. 65)
N° 2014-4486	<i>Marcy l'Etoile, Solaize - Conventions de gestion du parc des hydrants publics des communes -</i>	(p. 64)
N° 2014-4487	<i>Genay - Zone industrielle de Genay - Marché de conception réalisation pour les travaux de construction de la station d'épuration - Autorisation de signer un avenant n° 2 -</i>	(p. 64)
N° 2014-4488	<i>Meyzieu - Avenue de Verdun - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement -</i>	(p. 64)
N° 2014-4489	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence - Eaux pluviales - Travaux de réhabilitation du déversoir d'orage vers l'autoroute A 7 - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 64)
N° 2014-4490	<i>Genay, Neuville sur Saône, Saint Priest, Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Mesures foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 65)
N° 2014-4491	<i>Lyon 3° - Projet européen Transform - Convention de partage de données entre la Communauté urbaine de Lyon et ErDF -</i>	(p. 65)
N° 2014-4524	<i>Partenariat avec la région Haute-Matsiatra (RHM) à Madagascar dans le cadre du projet CAP'eau - Attribution d'une subvention à l'association Trans-Mad'Développement -</i>	(p. 64)
N° 2014-4525	<i>Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à la région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la mise en oeuvre du projet CAP'eau pour l'année 2014 -</i>	(p. 64)

N° 2014-4526	<i>Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution de subventions à la Commune de Nasandratony et à l'association Etc Terra pour la mise en oeuvre du projet Un accès à l'eau potable pérenne pour le chef lieu de la Commune de Nasandratony -</i>	(p. 64)
N° 2014-4527	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Comité de jumelage Grigny-Koupéla pour le projet d'appui à la politique communale d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la ville de Koupéla au Burkina Faso -</i>	(p. 48)
N° 2014-4528	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Peuples solidaires Hautes-Alpes pour la mise en place de latrines familiales Ecosan sur la Commune de Douougou au Burkina Faso -</i>	(p. 48)
N° 2014-4529	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Afri Carriat énergie (ACE) pour le projet Initiatives de développement par l'eau et l'éducation pour la santé durable autour de Sanogho au Burkina Faso -</i>	(p. 48)
N° 2014-4530	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Centre francophone de recherche partenariale sur l'assainissement, les déchets et l'environnement (CEFREPADE) pour le projet d'approvisionnement en eau potable et maîtrise de l'assainissement du village d'Ebeba I, région du Centre du Cameroun -</i>	(p. 48)
N° 2014-4531	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Groupe de recherche et d'études technologiques (GRET) pour le projet de Mise en oeuvre d'améliorations des services d'assainissement adaptés à l'agglomération d'Antananarivo (MIASA) à Madagascar -</i>	(p. 48)
N° 2014-4532	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune d'Isorana pour le projet De l'eau potable pour Sabotsy Itomboana à Madagascar -</i>	(p. 48)
N° 2014-4533	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement de Korkoro (ADK) pour le projet Amélioration durable de l'accès à l'eau potable dans 3 localités de la commune de Gouraye en Mauritanie -</i>	(p. 48)
N° 2014-4534	<i>Evolution statutaire de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs -</i>	(p. 64)

COMMISSION URBANISME

N° 2014-4492	<i>Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 53)
N° 2014-4493	<i>Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Création - Mode de réalisation et champ d'application de la taxe d'aménagement -</i>	(p. 53)
N° 2014-4494	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Désignation de l'aménageur - Participation financière d'équilibre de la Communauté urbaine de Lyon et participation affectée à la réalisation des équipements publics - Reversement d'une subvention de la Région Rhône Alpes à l'aménageur -</i>	(p. 65)
N° 2014-4495	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 65)
N° 2014-4496	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Conventions de participation financière au financement des équipements publics avec les 3 opérateurs : Cogedim Grand Lyon, Cardinal Investissement et Villeurbanne est habitat (VEH) -</i>	(p. 65)
N° 2014-4497	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1^{ère} phase - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) - Convention entre RFF et la Communauté urbaine de Lyon relative au financement du passage sous-ferroviaire sud Montrochet (Panama) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 66)
N° 2014-4498	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase - Convention avec Réseau ferré de France (RFF) et la Communauté urbaine de Lyon relative au financement du passage sous ferroviaire Magellan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 66)
N° 2014-4499	<i>Lyon 3° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Buire - Réalisation du tronçon nord de la rue Guillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 66)
N° 2014-4500	<i>Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Acquisitions foncières secteur Milan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 66)
N° 2014-4501	<i>Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Démolitions B10 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 66)

N° 2014-4502	<i>Lyon 9° - Ilot Intermarché Diebold Marietton - Projet urbain partenarial - Réalisation des travaux d'aménagement des voies et réseaux - Reversement de la participation du constructeur revenant à la Ville - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 66)
N° 2014-4503	<i>Saint Genis Laval - Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Acquisition foncière et lancement des travaux d'espaces publics - Bilan de concertation préalable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 66)
N° 2014-4504	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase et esplanade Tase - Approbation du programme d'aménagement de l'esplanade Tase - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 67)
N° 2014-4505	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Politiques de réserves foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 66)
N° 2014-4506	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Accompagnement du projet urbain par le collectif KomplexKapharnaüm - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Eurêka pour l'année 2014 -</i>	(p. 67)
N° 2014-4507	<i>Attribution d'une subvention à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 66)
N° 2014-4508	<i>Plan 3A 2013-2014 - Aide à la primo-accession pour le logement collectif neuf - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 53)
N° 2014-4509	<i>Gestion des aides à la pierre 2009-2014 - Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine - Bilan de l'année 2013 et conventions d'application 2014 pour le parc public et le parc privé - Reconstitution de l'offre démolie - Individualisation totale d'autorisation de programme - Subventions 2014 aux associations -</i>	(p. 54)
N° 2014-4510	<i>Démarche Ecocité - Programme d'investissements d'avenir Ville de demain - Projet de modélisation urbaine intégrée Gerland For City (4CT) - Convention de recherche et développement - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 56)
N° 2014-4511	<i>Volet habitat du plan climat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en faveur de l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux et propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique performante de leurs logements -</i>	(p. 56)
N° 2014-4512	<i>Transfert des contrats de plan 2011-2014 à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat - Solde de la dotation financière -</i>	(p. 66)
N° 2014-4513	<i>Renouvellement urbain et développement solidaire - Attribution d'une subvention à l'Association Banlieues d'Europe -</i>	(p. 66)
N° 2014-4514	<i>Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Approbation et modification du règlement intérieur des aires d'accueil - Subvention à l'Association régionale des Tsiganes et de leurs amis Gadgé (ARTAG) - Approbation de la convention 2013-2014 portant participation financière de l'Etat (Caisse d'allocations familiales -CAF-) au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage -</i>	(p. 67)
N° 2014-4515	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Restructuration du centre commercial - Avenant n° 2 à la convention de participation financière -</i>	(p. 66)
N° 2014-4516	<i>Vaulx en Velin - Grand projet ville (GPV) - Aménagement de la maison du projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Commune -</i>	(p. 66)
N° 2014-4517	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terrailon - Aménagement de la Maison du projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune de Bron -</i>	(p. 66)
N° 2014-4518	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Démolition du groupe scolaire Brenier et reconstitution d'un parking et de boxes de stationnement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune -</i>	(p. 66)
N° 2014-4519	<i>Givors - Les Vernes - Duclos - Aménagement des espaces publics - Bilan et clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 67)
N° 2014-4520	<i>Givors - Les Vernes-Duclos - Aménagement des espaces publics - 1ère tranche - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 67)
N° 2014-4521	<i>Irigny - Site d'Yvours - Halte ferroviaire d'Yvours-Irigny - Etudes Projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) - Suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) -</i>	(p. 66)

N° 2014-4522	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 2° - Rives de Saône - Promenade du Défilé de la Saône - Aménagement - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public -</i>	(p. 67)
N° 2014-4523	<i>Lyon 7° - Ilot Fontenay - Place des Pavillons - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 58)
N° 2014-4539	<i>Vénissieux - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 6 - Ilot Antoine Billon-Gaspard Picard - Approbation -</i>	(p. 66)
N° 2014-4540	<i>Marcy l'Etoile - Implantation du siège mondial de bioMérieux - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Approbation -</i>	(p. 66)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 13 janvier 2014 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 3 janvier 2014 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David, MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Bret (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Millet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Passi (pouvoir à M. Sécheresse), Charles (pouvoir à Mme Baume), Bernard R. (pouvoir à

M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Mme Frih (pouvoir à M. Desbos), Mmes Baume (pouvoir à Mme Bonniel-Chalier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), M. Buffet (pouvoir à M. Barret), Mme Cardona (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Cochet (pouvoir à M. Vaté), Corazzol (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Goux (pouvoir à Mme David), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Ait-Maten), Lambert (pouvoir à M. Vesco), Lung (pouvoir à Mme Laurent), Muet (pouvoir à M. Flaconnèche), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Vœux de monsieur le Président

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, tout à l'heure, j'aurai l'occasion de vous présenter des vœux pour cette année. Permettez-moi, en séance, simplement de souhaiter une bonne année à chacune et à chacun d'entre vous, dans la diversité de nos convictions, de dire que je crois que ce mandat a été utile pour l'agglomération lyonnaise et que, tous ensemble, je nous souhaite de faire que le prochain soit également utile pour l'ensemble de nos concitoyens.

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 18 novembre 2013

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 18 novembre 2013. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2014-4360 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 9 décembre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2014-4360. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2014-4361 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2014 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2014-4362 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2014 - Budget annexe des eaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2014-4363 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2014 - Budget annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2014-4364 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2014 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2014-4365 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2014 - Budget annexe du restaurant communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2014-4366 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2014 - Révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4361 à 2014-4366.

Mes chers collègues, nous allons passer maintenant dans le vif des sujets que nous avons à traiter et je vais passer la parole à monsieur Jacky Darne.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 70).

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est le dernier budget de ce mandat, l'occasion de dire en introduction quelques mots sur la façon dont nous avons réalisé ce mandat par rapport à nos prévisions, ce qui me permet indirectement de répondre à des questions posées en commission des finances par messieurs Thévenot et Cochet sur la façon dont nous allons maîtriser l'évolution à venir des dépenses et comment nous devons faire face, nous pourrions faire face. Je pense que le passé récent permet d'avoir une idée sur la façon de faire pour l'avenir.

D'abord, avant d'intervenir aujourd'hui, j'ai pris soin de relire le plan de mandat que nous avons voté et la PPI que nous avons également votée au cours du Conseil de communauté du 15 décembre 2008 puisque, en effet, la première chose, me semble-t-il, dans une instance comme celle-ci, pour comprendre la gestion et l'orientation des finances, c'est de se référer aux documents qui font que nous sommes à même de travailler ensemble pendant six ans.

La négociation du plan de mandat est un exercice auquel chacun se plie mais aussi affirme ses exigences et ses demandes et c'est lui qui est la référence tout au long des six années. Ce plan de mandat est complété par une programmation pluriannuelle des investissements qui traduit, par une énumération précise, ce qu'il convient de faire ; c'est donc un document -s'il n'est pas contractuel au sens juridique du terme- d'engagement politique important.

Or, si je relis -je vous invite à le faire d'ailleurs puisque chacun peut, sur les sites de la Communauté urbaine ou ailleurs, relire la totalité du plan de mandat et de la PPI tels qu'ils étaient approuvés en décembre 2008- ce que nous écrivions en 2008 sur les dépenses publiques, nous disions alors : "Préserver nos capacités budgétaires : les politiques mises en œuvre par le Grand Lyon le sont dans un contexte économique et fiscal qui réduit ses marges de manœuvre. L'Etat limite ses concours aux collectivités locales. Ainsi, pour la dotation globale de fonctionnement, l'augmentation espérée sera très probablement au maximum au niveau de l'inflation. L'évolution de la taxe professionnelle est de moins en moins liée aux dynamiques de l'agglomération."

Ces phrases, qui succédaient aux crises nées en septembre 2008 par la liquidation de Lehman Brothers et qui ont plongé l'ensemble des pays occidentaux mais aussi parfois asiatiques dans les difficultés, montraient bien que nous n'avions pas d'optimisme exagéré.

Bien que nous n'ayions pas d'optimisme exagéré, il n'empêche que nous disions que les dotations de l'Etat allaient suivre l'inflation. En réalité, c'est en-dessous -et je le dirai tout à l'heure- : la diminution pour l'exercice prochain, pour l'année 2014, est supérieure à 4 %.

Nous parlions aussi de la taxe professionnelle et c'est là qu'on s'aperçoit qu'évidemment, ce que nous disions à un moment dépend aussi des évolutions juridiques et institutionnelles qui ont lieu et que la disparition de cet impôt au profit d'autres donne un contexte différent. Mais nous en tirions néanmoins la conclusion qui était la suivante -bien sûr conclusion de ce paragraphe puisque les documents sont forcément un peu longs- : "Pourtant, il est indispensable, pour ne pas obérer l'avenir, que le Grand Lyon conserve une bonne santé financière. Cela signifie un maintien d'autofinancement, un endettement modéré. Pour cela, nous devons être à la fois rigoureux sur nos dépenses de fonctionnement et sélectifs dans nos investissements." La rigueur sur nos dépenses de fonctionnement, nous l'avons eue puisque, en permanence, tout au long de ces six ans, nous les avons diminuées par rapport à nos recettes de fonctionnement. Il ne s'agit non pas de diminuer toujours dans l'absolu, comme cette année, mais d'augmenter moins que le reste, de façon indiscutable.

Puis, sur la programmation pluriannuelle des investissements, je ne veux pas être trop long sur ce point mais il faut bien le rappeler parce que, la dernière année, ne faut-il pas rendre compte à nos concitoyens de la façon dont nous avons tenu nos engagements dans le vote de la PPI et de la projection que j'avais faite alors des investissements ? Nous disions qu'il y avait 800 idées de faire, 350 projets communaux, 290 grands projets. Je ne veux bien sûr pas pointer ces 800 idées pour dire ce que nous avons réalisé ou non ; il est certain que tout n'a pas été fait mais beaucoup de choses ont été faites parce qu'en six ans, il naît des opportunités, des contraintes, des obligations nouvelles qui font qu'il y a eu, à plusieurs reprises, une adaptation de cette PPI.

Il n'empêche que, globalement, cela a été tenu et au-delà puisque la conclusion que nous avions de cette PPI c'était alors de voter la capacité financière : celle-ci est calculée pour les six ans à venir, toutes choses égales par ailleurs, à environ 2 milliards d'euros ; elle correspond au financement des projets ; elle trouvera sa traduction dans les prochains budgets annuels pour assurer le paiement des opérations. Sur les 2 milliards d'euros que nous nous étions engagés à réaliser pour tenir les 800 projets énumérés, nous avons réalisé 2,7 milliards d'euros -une diapositive tout à l'heure le dira plus précisément-. Autrement dit, sur les engagements, cela a été fait.

Dans un contexte difficile, comment avons-nous pu tenir pu ces engagements-là ? Je le dis à mes interpellateurs de l'autre jour, nous l'avons fait bien sûr par une organisation, par la compréhension des services et des responsables, des Vice-Présidents, par la mise en place de comités d'engagement, la mise en place d'outils informatiques nouveaux, les outils de suivi, les exigences qu'il y a eu sur certaines politiques, par exemple que chaque projet d'investissement soit assorti d'une fiche d'appréciation dans ses conséquences en termes de développement durable donc de développement économique, dans ses conséquences sur l'environnement ou ses conséquences sociales. Ce sont des choses qui ont fonctionné comme ont

fonctionné, je crois, de façon satisfaisante, les comités budgétaires, les échanges, la circulation de l'information. Chacun, je l'espère en tout cas, a pu trouver une réponse à ses attentes sans qu'il y ait de censure, donc une information ouverte.

Il y a eu des exigences constantes dans cette Communauté urbaine, de la capacité, de la flexibilité, de l'adaptation, d'une certaine souplesse dans un cadre rigoureux qui est celui du plan de mandat, puisque, d'un côté, on a une lettre de commande et, d'un autre, la conjoncture économique qui fait que la loi des finances, la situation amènent à s'adapter. Et donc cette capacité d'adaptation se traduit par des gains de productivité constants, chaque année, par la formation, par l'organisation, par l'investissement. C'est avec cet ensemble de choses, d'outils, d'évaluations qui sont faites et qu'il faut amplifier que nous pourrons, dans les années à venir, continuer à réaliser ainsi nos investissements. Je ne veux pas développer plus cette partie-là, j'y reviendrai si nécessaire en fonction des réactions ou des questions pour dire quelques mots.

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu il y a quelques semaines, les choses n'ont pas changé notablement depuis. Donc vous me permettez d'aller assez vite sur un certain nombre de choses et de laisser la place à la discussion.

Vous savez que la loi de finances a confirmé la baisse des concours aux collectivités, a confirmé les modifications de la TVA, a confirmé la modification des bases des contributions foncières des entreprises -qui nous vaudra tout à l'heure une diapositive, une délibération particulière pour appliquer cela- et évidemment un taux de croissance qui était annoncé pour l'année prochaine.

Cela conduit à deux diapositives de synthèse : l'une sur le budget principal, dont je rappelle qu'il est en diminution : - 0,44 % pour les dépenses de fonctionnement, - 0,9 % pour les recettes, avec un autofinancement qui augmente, des investissements à la baisse par rapport à l'année précédente -je l'ai expliqué la dernière fois-, même s'ils sont en très forte hausse par rapport au début du mandat -un graphique le montrera tout à l'heure. L'autre sur le budget consolidé -qui est l'addition de l'ensemble des budgets compte tenu du retraitement, c'est-à-dire des opérations réciproques des budgets, en particulier le budget des eaux pluviales par rapport au budget principal-, qui est en légère augmentation en fonctionnement : + 1,27 % de recettes et + 1,23 % de dépenses, ce qui fait bien sûr une augmentation de notre autofinancement, avec des recettes et des dépenses qui, elles, sont en contraction, comme pour le budget principal. Je redonnerai les chiffres dans un tableau de synthèse tout à l'heure qui permet de voir la totalité des investissements, je ne les développe pas maintenant.

Les recettes de fonctionnement : la fiscalité, je n'y reviens pas à l'excès, je dis simplement que l'augmentation de la fiscalité est de 3,20 % d'un exercice à l'autre, donc une fiscalité qui reste dynamique. Elle reste dynamique moins à cause de la revalorisation des bases puisque, dans la loi de finances, la revalorisation des bases a été seulement de 0,9 %, ce qui est relativement peu par rapport au taux d'inflation et par rapport à ce que nous avons connu au cours des années précédentes où les revalorisations des valeurs locatives étaient supérieures à 1. C'est un inconvénient pour les Communes parce que, lorsque la revalorisation des bases ne suit pas tout à fait l'inflation, il y a une perte de recettes pour la collectivité. La différence entre les 3,20 % d'augmentation moyenne que nous avons, tous impôts confondus, et cette augmentation de 0,9 % est une augmentation en volume, c'est-à-dire plus de logements, plus de valeurs locatives, plus de créations de valeurs pour les entreprises.

Or, vous savez qu'on calcule l'impôt, pour l'essentiel, sur les valeurs locatives déclarées, éventuellement sur la valeur ajoutée pour la contribution des entreprises, donc sur des éléments qui sont des niveaux d'activités. Cela montre -je l'ai dit au moment du DOB, je ne veux pas le développer plus aujourd'hui- que, sur la Métropole, la création de valeurs, l'investissement et le développement ne se traduisent pas par des éléments tout à fait significatifs. Avec Olivier Brachet, nous évoquions l'autre jour le nombre de logements construits : il est certain que lorsqu'il y a 24 000 logements sociaux construits, cela donne de la valeur locative supplémentaire et donc des recettes. Donc j'ai indiqué l'autre jour qu'il fallait, dans les années futures, sur le prochain mandat, continuer ce qui est normalement anticipé dans le SCOT, c'est augmenter de 10 000 habitants par an et construire autant de logements, ce qui donne évidemment la capacité d'investir et de construire ; cela sur la partie logement mais il en est de même sur la création de valeur sur les entreprises. Et c'est ainsi que nous aurons des recettes, c'est je crois la bonne stratégie. L'augmentation de la taxe des ordures ménagères est dans le même ordre de grandeur.

Le tableau sur la part de taux de fiscalité donne la part d'autonomie réelle des collectivités. On oppose les ménages aux entreprises en sachant que les ménages ne peuvent payer leurs impôts que s'ils ont des revenus salariés et d'entreprises qui leur permettent de faire face. Il y a forcément des liens dans le coût du travail entre les salaires directs et indirects, donc il ne faut pas lire sans comprendre.

Un certain nombre de cotisations sont payées à la fois par les entreprises et par les ménages : c'est aussi bien la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que la taxe d'assainissement sur l'eau par exemple -qui ne figure pas dans ces chiffres-, qui correspondent à des montants importants pour les contribuables ; la taxe des ordures ménagères fait un peu moins que la taxe d'habitation et correspondent chacune à environ 150 M€ chaque année.

Si la fiscalité augmente de 3,3 %, les dotations de l'Etat baissent de 4,3 % -vous avez sur l'écran le rappel du graphique, il sera publié-. Au total, la Communauté urbaine participe à la réduction des déficits publics à raison de 20 M€. J'ai indiqué qu'il n'y avait pas lieu de s'en plaindre à l'excès puisque, en effet, il y a besoin d'un équilibre des finances publiques dans notre pays mais, en même temps, nous contestons un certain nombre de lignes : par exemple, le mode de calcul du fonds de péréquation dont nous continuons de dire qu'il serait mieux de revoir les modes de calculs et que cela nous mettrait moins à contribution dans les années suivantes ; cela pèse plus de 3 M€ cette année.

Pour un certain nombre de dispositifs, il faut faire attention de ne pas assécher à l'excès les collectivités locales qui investissent et que la réduction trop rapide des déficits publics peut mettre en difficulté et les efforts des budgets à l'équilibre, comme nous le faisons cette année -soit en légère diminution ou augmentation, suivant que l'on regarde le budget principal ou le budget consolidé-, cela n'a qu'un temps et cela pourrait mettre en péril le développement d'ensemble. Il n'empêche que notre contribution est significative : 20 M€ avec 1,300 M€ de recettes de fonctionnement, soit 1,6 % de la totalité de nos recettes, ce n'est pas rien.

La conséquence de la loi de finances entraîne une délibération spécifique : la disparition de la taxe professionnelle a entraîné son remplacement par la contribution sur la valeur ajoutée et la contribution foncière des entreprises. Celle-ci a fait l'objet de calculs qui se sont avérés poser un certain nombre de problèmes à des entreprises, ce qui a conduit le Gouvernement, dans la

loi de finances, à dire que la base minimum -tout le reste n'est pas modifié évidemment, dans cette Communauté urbaine, nous ne modifions ni le taux ni aucun élément, nous appliquons simplement la loi de finances-, au lieu d'être une base unique, doit être une base qui varie par paliers de chiffres d'affaires, ce qui conduit donc à avoir des bases minimum réduites pour les chiffres d'affaires les plus faibles et en augmentation pour les chiffres d'affaires les plus hauts.

Nous avons donc une délibération qui maintient le même taux, qui fait que beaucoup de contribuables paieront un peu moins que l'année dernière. Certains peuvent payer un tout petit peu plus ; pour qu'ils ne paient pas plus, c'est un effort de la Communauté urbaine -parce qu'on est dans un esprit de développement économique où il faut maintenir la compétitivité et ne pas bouleverser les comptes de résultats des entreprises-, il y a aura non comptabilisé dans le budget proposé aujourd'hui une perte de produit qu'on estime à 2,7 M€ pour la Communauté urbaine, ce qui veut dire que la pression fiscale de la Communauté urbaine sur les entreprises sera réduite par rapport à l'année dernière -et ce qui était prévu à partir du débat d'orientation budgétaire- de 2,7 M€. Ces 2,7 M€ -je l'explique rapidement- viennent du fait que, les chiffres d'affaires les plus élevés de ceux qui sont à la contribution minimale n'ont été pris que pour les trois quarts ou deux tiers du montant maximum et pas pour la totalité.

On supporte donc cet effort-là, qui a fait l'objet de discussions en commission des finances, certains disant que c'était un cadeau excessif aux entreprises mais il faut voir que, par contribuable, je crois que c'est juste et que l'inconvénient est que, quand il y a une adaptation dans une loi de finances qui s'applique brutalement, cela a une conséquence trop forte sur les modifications de recettes pour les contribuables qu'il convient d'adapter. Je passe sur l'ensemble de cette délibération.

Je reviens sur les recettes de fonctionnement. J'ai parlé de la fiscalité de l'Etat, vous savez que nous avons des recettes propres qui évoluent de façons diverses. En gros, on peut dire que certaines sont très stables : par exemple, pour les recettes du péage pour le périphérique nord, vous voyez qu'on prévoit 33 M€ pour 32,7 M€, c'est-à-dire même volume de passages de voitures, même tarification, c'est très lié à la conjoncture économique, ce sont des estimations faites par les services. Pour d'autres, il y a des diminutions : sur le tri des déchets, c'est donc la valorisation d'éléments qu'on peut estimer. Certaines augmentent de façon significative : par exemple, la taxe de séjour est très liée à l'activité touristique et les choses se passent bien depuis qu'on a pris la compétence, donc les recettes sont supérieures à ce que nous avons estimé lors de la prise de compétence. Le dynamisme là aussi se traduit par des impôts comme celui-ci et cela justifie d'autant plus les prises de compétences que nous avons pu réaliser. Je ne développe cela pas à l'excès.

Il y a des évolutions qui, elles, sont classiques : la redevance d'assainissement, par exemple, à 2,6 % ; c'est sur des volumes d'eau qui sont comparables parce que, dans ces dix dernières années, on a eu, malgré l'augmentation de la population, plutôt moins d'eau consommée que plus, donc on est après dans l'application des clauses de révision.

Les charges de fonctionnement sont stabilisées. Je veux développer un petit peu certaines d'entre elles bien sûr. Sont entre parenthèses les subventions versées, les montants qui varient d'un exercice à l'autre. Dans ce tableau, le SYTRAL apparaît en légère diminution ; il n'y a bien sûr pas de diminution d'année en année -monsieur Bernard Rivalta m'arracherait les deux yeux

avec plaisir si les conditions étaient celles d'une diminution-, c'est simplement qu'on calcule de façon prévisionnelle les choses et que là, il y a une augmentation par rapport au compte administratif réel de 2013 anticipé mais cela fait une diminution par rapport au budget primitif puisque, quand on fait une prévision budgétaire, on la fait à la fois par rapport au budget précédent mais aussi par rapport au compte administratif pour ne pas marquer des sommes inutiles et donc, comme l'année dernière, on avait mis des augmentations qui se sont avérées supérieures par rapport au compte administratif, il y a une diminution mais, en réalité, il n'y en a pas.

La ligne qui explique que les subventions augmentent de 5,5 % est sur les zones d'aménagement concerté : vous voyez que les subventions versées pour équilibre passent de 23 à 37 M€. Cela est évidemment en fonction du planning des opérations dans les ZAC. Je rappelle qu'on fait chaque année une délibération à partir du bilan de ZAC et qu'au total, on a grosso modo, sur les années à venir, 200 M€ à payer sur dix, quinze ou vingt ans.

Donc, en fonction de ce qu'il en est, on inscrit chaque année la somme qui paraît raisonnable. Je rappelle que l'année dernière, sur le compte administratif, nous avons dépensé moins que prévu et j'avais dit que ce n'était pas une volonté délibérée de ne pas respecter ce que l'on met dans le budget, c'est en fonction des demandes et des nécessités d'équilibre et de l'avancée de chacune des opérations.

Je rappelle -puisque je l'ai déjà dit au moment du débat d'orientation budgétaire- que le budget du personnel augmente un peu plus que le reste puisque nous sommes à 2,8 % d'augmentation alors que l'engagement est de 2,5 % par an, d'où cette explication de non-respect d'un engagement pris. Du coup, je vais expliquer comment il est tenu : il est tenu parce que -et je donne, avant de l'expliquer, le tableau de l'effectif moyen payé, donc 17 personnes de plus- le taux de vacance est simplement entre un poste libéré puis le recrutement.

Quel est le nombre de postes ? Cela fait partie des informations qui sont demandées par certains d'entre vous, donc je l'indique bien sûr volontiers et je dis que, dans les dépassements des 2,5 % aux 2,8 %, il y a la création d'un certain nombre de postes qui permet de mieux réaliser nos politiques :

- première ligne, 9 postes pour les permis de construire. Ils se traduisent à 100 000 € près par des recettes correspondantes. Il ne s'agit pas de dépenses nouvelles mais de recettes qui augmentent bien sûr le budget. Ceux qui sont utilisateurs -je n'ose pas dire bénéficiaires-, même si le service coûte un peu plus cher que ce que l'on facture, c'est une évolution que chacun comprend puisqu'on substitue à l'Etat qui n'instruit plus les permis de construire ;

- un poste localisé à Bruxelles ; avant, on avait des prestations ;

- 3 postes pour -un rapport sera présenté tout à l'heure- pour progressivement mettre en œuvre correctement notre responsabilité d'autorité organisatrice de la gestion d'eau potable ; l'engagement total sera de 8 postes -peut-être que madame Michèle Pédrini ou quelqu'un d'autre tout à l'heure précisera plus les choses- ;

- 2 postes pour les problématiques d'énergie et de ville intelligente,

- un poste pour le très haut débit,

- un poste pour le montage de différents projets immobiliers et économiques.

Donc il y a, à volume constant, le respect des 2,5 % d'augmentation de la masse salariale mais, compte tenu de ce que je viens d'indiquer, nous sommes légèrement au-dessus.

Maintenant, je dis un mot des autorisations de programme. Là, vous avez la ventilation des autorisations de programme par grandes familles. Celles-ci correspondent au plan de mandat parce qu'en introduction, si j'ai donné le plan de mandat tout à l'heure, je n'ai pas voulu redire les engagements politiques que nous avons entre le développement économique, les pôles de compétitivité, le rayonnement de notre agglomération, les investissements qui y étaient. Et pour développer une agglomération à visage humain, nous ne développons pas en particulier les opérations de renouvellement urbain mais les politiques de logements, de transports et de déplacements doux ou pas et donc nous avons une répartition d'autorisations de programmes qui correspond à cette ventilation qui est toujours un peu rigide.

A la fois je donne des chiffres et en même temps il faut être prudent parce que c'est trop compliqué, y compris d'avoir des chiffres. Notre système d'information n'est pas encore assez performant pour que la fiabilité soit absolue de la correspondance entre les lignes que l'on donne et les axes politiques affichés.

Ce tableau est un des plus importants sur la synthèse du plan de mandat puisqu'il donne sur six ans, 2008-2014 inclus, les opérations d'investissement telles qu'elles ont été réalisées. Bien sûr, il s'agit de chiffres globaux. Il y a ensuite une diapositive -je ne sais même plus si après, on donne du détail, mais chacun peut le trouver dans les rapports et annexes. Donc j'en redonne les éléments :

- les autorisations de programmes qui étaient à réaliser au 31 décembre 2008 -donc opérations votées par vous mais non encore réalisées-, 1,170 milliard d'euros ;

- les autorisations de programmes que l'on a votées en cinq ans, 2009 à 2013 inclus, donc jusqu'au 31 décembre dernier... Non, c'était arrêté au 5 novembre 2013, c'est ce chiffre en réalité mais vous ne l'avez pas modifié sur la diapositive, j'ai le chiffre modifié : au lieu de 2,564 milliards d'euros, il est de 2,695 milliards d'euros ; c'est ce qui s'est passé entre le 5 novembre et le 31 décembre 2013. Enfin, cela ne change pas la philosophie des affaires. Donc il y a les autorisations de programme jusqu'à 2013 inclus ;

- les stocks d'AP, donc si vous prenez du début de mandat plus ce que l'on a voté, on est à 3,734 milliards d'euros. En réalité, compte tenu des opérations du mois de décembre, 3,865 milliards d'euros ;

- ce que l'on a payé réellement, donc les chèques aux entreprises, se sont élevés sur le tableau tel qu'il est publié ici à 2,560 milliards d'euros. En réalité, avec la comptabilité du mois de décembre incluse -et que l'on a depuis soit ce matin, soit hier-, les crédits de paiement effectivement réalisés se sont élevés à 2,716 milliards d'euros. Donc le montant payé est de 2,716 milliards d'euros ;

- cela veut dire que, si on prend maintenant ce qui reste à réaliser à 31 décembre 2013, c'est 1,173 milliard d'euros. Dans ce tableau, si on tient compte des opérations de décembre, c'est 1,149 milliard d'euros. Autrement dit, au 31 décembre 2013, nous avons le même montant qui reste à réaliser qu'au 31 décembre 2008. Il n'y a pas de stock supplémentaire ;

- si on prend l'année 2014 telle qu'elle est votée dans le budget, on a un cadrage d'AP nouvelles de 510 M€, des autorisations de programme que certains d'entre nous voteront pour 2014 ;

- les crédits de paiement prévus dans le budget, donc tel que nous le votons, c'est 619 M€.

Donc vous voyez comme information que les opérations nouvelles qu'on va inscrire, 510 M€, sont inférieures à ce que l'on va payer. Cela fait partie du ralentissement des investissements que j'ai indiqué comme nécessaire puisque, l'année dernière et cette année 2013, nous sommes à un montant trop élevé par rapport à la moyenne sur six ans et donc il y a évidemment une légère correction. Mais il y a un graphique ensuite, je crois, qui montre l'évolution sur la période.

A la fin 2014, il restera donc 1,064 milliard d'euros ou, avec les chiffres corrigés que j'ai du mois de décembre, 1,390 milliard d'euros.

Cela était la colonne dépenses.

Vous avez à droite la colonne recettes. Si je ne la développe pas -je ne veux pas perdre de temps pour dire cela-, j'indique seulement que? si nous additionnons les crédits de paiement réalisés de 2009-2013 plus ceux de 2014, si nous comparons avec les recettes, nous arrivons à un budget d'investissement net à la charge du Grand Lyon légèrement supérieur à 2,700 milliards d'euros, alors que je vous ai dit tout à l'heure que le plan de mandat était à 2 milliards d'euros. Cela signifie donc qu'on a dépensé, en investissement, 700 M€ de plus, donc un tiers de plus que prévu, qu'on a pu le faire sans endettement excessif parce qu'on a appliqué complètement l'augmentation d'autofinancement tel qu'il était indiqué. Voilà, cela fait partie -et donc vous le comprenez bien- des chiffres, des tableaux de synthèse les plus importants.

Pour compléter ce tableau, sont indiqués ici l'évolution sur le mandat des crédits de paiement et des recettes encaissées sur ce qui est réalisé. Donc vous voyez qu'on est parti en 2009 de 438 M€ en crédits de paiement, on est passé à 494 M€, 546 M€, 575 M€ -et là, j'ai commencé à dire : "C'est trop !", puis 661 M€ -j'ai dit "C'est trop !" - et là, 619 M€, c'est trop ! mais, sur la moyenne, c'est possible, sur la moyenne c'est ce qui nous fait 2,7 milliards d'euros. Donc la tendance sur laquelle il faut rester c'est que cela reste dans ces eaux là. Les recettes, elles, sont un peu plus variables parce que suivant que l'Etat nous donne des fonds de concours ou le Conseil régional ou d'autres, il y a des recettes d'investissement qui sont plus fluctuantes. On doit raisonner -même si on comptait bien, en gestion, il faut bien responsabiliser nos services- de façon distincte sur les dépenses et sur les recettes. Il n'empêche que, pour nous, ce qui compte c'est évidemment un solde recettes et dépenses.

Alors, il y a eu un certain nombre d'opérations à fort impact budgétaire en 2014. Je ne vais pas les énumérer ici mais vous savez tous que, dans le plan de mandat aussi -que je n'ai pas voulu relire-, dans toutes ces opérations, toutes qui étaient prévues, c'est-à-dire sur Lyon Confluence, sur le Montout, sur le Carré de Soie, sur les opérations de renouvellement urbain, sur les grandes infrastructures de ponts, de mise en sécurité des tunnels. Tout cela était tenu, parfois un peu au-delà, parfois plus cher que prévu -c'est l'exemple des tunnels- et cela explique parfois le dépassement de nos investissements. A l'avenir, il faut s'améliorer dans l'évaluation des prévisions qui sont parfois dépassées mais, entre la vision que l'on a dans un plan de mandat au départ et après les études, le dialogue avec les habitants, les intérêts du projet, les dépenses augmentent de façon très sensible et font que, si on ne veut pas sacrifier les projets communaux, cela amène plutôt à dépasser le plan de mandat en montant d'investissement.

Qu'en est-il de la dette ? On pourrait dire : "Votre dette explose", or, elle augmente mais elle n'explose pas. L'encours de la dette au 31 décembre 2013 est de 1 498 M€, les intérêts à 39,9 M€

correspondent à un taux moyen de la dette à fin 2013 à 2,38 %. Le capital remboursé pour l'année prochaine est de 130 M€ et 278 M€ à emprunter.

La capacité de désendettement c'est diviser le montant de l'emprunt par notre autofinancement annuel. Il vaut mieux prendre l'autofinancement réel, celui du compte administratif ; les chiffres indiqués dans le diaporama sont les chiffres du compte administratif 2008 et le compte administratif 2013 anticipé puisqu'il sera voté en juin prochain. Dans le compte administratif 2008, 4,7 années d'autofinancement pour payer nos dettes ; il suffit maintenant de 4,2 années. Le service de la dette en 2008 représentait 13,3 % du budget de fonctionnement -le service de la dette, c'est le remboursement du capital plus le paiement des intérêts- et actuellement nous sommes à 10,5 %. Autrement dit, le dépassement d'investissement réalisé tel qu'il est décrit ne l'a pas détérioré de façon sensible. Je précise que, pour 2014, le budget de fonctionnement tend plutôt vers 11,5 %. Il s'agit d'une anticipation puisque le budget supplémentaire du mois de juin 2014, avec une nouvelle équipe, peut faire que les chiffres anticipés de 2014 nécessitent un engagement plus modéré que l'année courante.

Monsieur Cochet disait : "Vous êtes trop content de votre budget !" ; je ne peux pas être mécontent de ce qui est bon en fonction des objectifs et des contraintes mais il faut se préparer à l'avenir et faire mieux. Regardez la politique du logement et la politique de la ville 2012-2013-2014, l'aménagement de la Communauté urbaine, l'évolution du développement de la compétitivité et le rayonnement avec le tourisme et les différents domaines. On est plutôt dans une préparation de l'avenir qui fait que les arbitrages sont bons.

Voilà, je résume un peu sinon c'est trop long et notre séance aujourd'hui est bien chargée mais chacun a tous ces chiffres et toutes ces données et le débat va nous permettre de dire davantage les choses.

Monsieur François-Noël Buffet a posé une question orale, qui est plus dans notre compétence ici de finances, sur la construction de la Métropole. S'il le veut bien, j'aimerais autant, quitte à reformuler la question tout de suite, qu'on la mette dans ce débat budgétaire de l'instant, si vous y étiez favorable. Peut-être que vous pouvez reformuler votre question de façon à ce que j'apporte tout de suite des éléments.

(Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon - VOIR annexe 2 page 99).

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, effectivement, nous nous interrogeons car c'est le dernier budget voté par le Grand Lyon dans la forme Grand Lyon puisque, dès l'année prochaine à cette date, nous serons Métropole, collectivité locale, nouvelles compétences prises et que notre interrogation dans la préparation de cette échéance qui est évidemment extrêmement importante est qu'à l'heure d'aujourd'hui, nous n'avons pas voire pas suffisamment d'éléments financiers prospectifs qui nous permettent de dire très exactement quel cap et quel chemin nous allons suivre, pas dans cinq ans mais dans onze mois, voire même qui vont se préparer dès cette année.

La question que je souhaitais poser à l'assemblée communautaire, et donc à vous en particulier, c'est : avez-vous un cap fixé, clair, avec des chiffres, qui vous permette de nous dire comment la politique financière et budgétaire de la Métropole va se mettre en place, avec quelles contraintes et quels enjeux bien évidemment ? Ou, si vous ne l'avez pas, dans quel délai

allons-nous l'avoir -mais c'est ce qui nous inquiète un peu compte tenu du bref délai qui nous rapproche de cette échéance- ?

Voilà la question qui était celle du groupe que je préside et qui souhaitait vraiment être éclairci là-dessus car, dans le cadre de travaux qui se sont déroulés et qui continuent de se dérouler, nous avons eu parfois des inquiétudes quand nous avons demandé des chiffres et on nous a dit : "Mais il n'y a pas de chiffre et on ne vous communiquera pas de chiffre". Donc je tenais à dire publiquement cette inquiétude.

M. le Vice-Président DARNE : Le questionnement, je crois, est pour tout le monde, est partagé et chacun comprend bien cette demande et ce souhait d'avoir le plus vite possible une visibilité la plus forte possible. Après, vous savez bien, la plus belle femme du monde...

Il y a donc un certain nombre de choses que je peux décrire. Ce que l'on a en tout cas, qu'on connaît bien sûr -vous le connaissez vous-même puisqu'on l'a déjà montré et diffusé à plusieurs reprises-, c'est la structure du budget du Grand Lyon et la structure du budget du Conseil général qui permettent d'avoir les ordres de grandeur sur la totalité et on sait que le budget du Conseil général sera ventilé en gros sur trois quarts/ un quart, deux tiers/un tiers, suivant les natures de recettes ou de dépenses.

La façon de réaliser cette ventilation suppose qu'aussi bien l'Etat et le Conseil général soient à même de territorialiser aussi bien les recettes que les dépenses, ce qui n'est pas chose simple : ni l'Etat ni le Conseil général ne dispose de moyens à court terme pour faire cela, d'autant que les budgets du Grand Lyon et du Conseil général sont en cours d'élaboration et de vote.

Quels sont les principes qui ont été retenus pour que cette approximation et ce temps qui avance ne nous mettent pas dans l'insécurité et ne fassent pas courir de risque à la Communauté urbaine -puisque, *in fine*, c'est cela la question- ?

La première réponse est, je crois, très importante, en tout cas dans la méthodologie, c'est qu'au début de la création de cette Métropole, il n'y aura pas simplement un budget mais deux budgets avec un budget tel que nous le connaissons aujourd'hui et un budget annexe.

Or, vous connaissez tous le principe du budget annexe ; il est pour nous actuellement pour le budget de l'assainissement, de l'eau, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant communautaire. De la même façon, ici, il y aura donc un budget annexe. Cela signifie qu'un budget annexe doit s'équilibrer et nous allons avoir à gérer le budget annexe un peu dans les mêmes conditions que le Conseil général.

Les difficultés que nous avons pour élaborer et pour dire ce que sera le budget de 2015 ? Alors que le Conseil général est sur son budget de 2014, il ne sera ni plus facile, ni plus difficile que le budget de 2015 si le Conseil général restait indépendant. Et certains d'entre vous sont experts en la matière puisqu'ils ont des responsabilités budgétaires au sein du Conseil général et peuvent tout à fait dire ces choses-là.

Donc un budget annexe qui donne une grande tranquillité.

Mais on pourrait dire : "Oui, mais malgré tout, si votre budget annexe est déséquilibré, s'il y a problème, qu'est-ce que vous allez faire ?" Donc le second principe qui donne précaution c'est d'abord que nous avons un certain nombre d'organes qui vont évaluer, chiffrer et valider cela. Ces organes, c'est d'abord une

commission locale pour l'évaluation des transferts de charges (CLETC) ; on en a vécu pour l'arrivée de Givors, Lissieu et Quincieux demain, on connaît ce mécanisme qui, à partir d'expertises, nous permet d'écrire les évolutions de patrimoine, les évolutions d'emprunts, les évolutions de recettes et de dépenses.

La différence de la CLETC qui sera faite pour la création de la Métropole par rapport à ce que nous avons déjà vu c'est qu'elle a une composition particulière et qu'elle sera présidée par le Président de la Chambre régionale des comptes qui donne un élément d'objectivité plus grande. Elle sera composée à parité de représentants du Conseil général existant et de représentants du Grand Lyon. Donc une structure qui a déjà commencé ses travaux -Michel Soulas me le disait- avec le Conseil général ; on commence à regarder comment les choses sont, à un niveau qui reste technique pour l'instant et qui fera l'objet d'une validation.

Et cet accord qui sera fait par cette commission locale pour l'évaluation des transferts de charges donnera lieu à un protocole financier qui permettra de valider et de déclarer publiquement et d'informer l'ensemble des collectivités de ce qu'il en sera. Ce protocole financier qui sera élaboré par la CLETC devra être voté avant le 31 décembre 2014, avant l'entrée en fonction, postérieurement à l'élection, mais on ne peut pas pour le moment voter sur des choses qu'on ne maîtrise pas et qu'on ne peut pas produire. Donc un vote avant le 31 décembre 2014 qui donnera évidemment tous les éléments d'information.

Ce protocole financier comportera un élément significatif -et qui a fait l'objet d'interrogations après des articles de presse de tel ou tel- sur la façon dont on va équilibrer les choses car, lorsqu'on fait un protocole, cela signifie que l'on compare des recettes et des dépenses et qu'à priori, il n'y a aucune raison que cela s'équilibre parce que les règles de division ou de ventilation recettes et dépenses ne sont pas de même nature. Donc la CLETC aura à valider un dispositif qui est assez simple dans son principe : on va faire des calculs et il faudra qu'il y ait le même taux d'épargne nette pour les deux entités qui restent.

Dans toute évolution de produits et de charges, il ne doit y avoir ni de perdant ni de gagnant et donc on doit équilibrer par un versement de dotation de façon à ce que les deux entités -et cela sera dans le protocole financier- aient le même taux d'épargne nette. C'est une garantie très importante et négociée à l'avance dans le principe pas dans le résultat avant le vote de la loi pour qu'il n'y ait ni perdant ni gagnant. L'anticipation que l'on fait pour le protocole financier, avec des règles de trois à la louche à partir de choses comme vous avez ici, c'est qu'il y aura une dotation versée par le Grand Lyon au profit du Département compte tenu de la localisation des recettes et des dépenses et pour avoir le même taux d'épargne nette.

Mais le fait qu'il y ait une dotation de compensation ne veut pas dire qu'il y ait des gagnants et des perdants, cela veut simplement dire qu'il y a des calculs de produits et de recettes qui sont faits distinctement et qu'il faut une soule ; chacun a l'habitude, dans la gestion des affaires, qu'on verse des soultes sur des choses à un moment donné et que ce n'est pas fait pour gagner ou perdre, cela fait partie du contrat.

Enfin, dernière sécurité qui est indiquée, c'est que toutes choses confondues malgré tout et si on se trompe et si les choses ne vont pas et si ce n'est pas ce que je raconte, il y aura avant juin 2016 un rapport sur les écarts entre les prévisions et le premier compte administratif qui amènera éventuellement à une correction de la dotation.

Donc on ne sera plus là sur du prévisionnel mais, à partir des comptes administratifs de 2015, on va regarder la réalité avec l'agent comptable et avec tout. Il n'y a pas de possibilité de ne pas être dans le vrai parce que, dans un budget, on peut toujours dire qu'il y a une approximation mais le compte administratif, c'est le gendarme ! Et donc, en juin 2016, un rapport et éventuellement une correction de la dotation.

Tout ce que je viens de raconter est résumé ici -enfin, j'espère ne pas avoir oublié, ni trop déformé !-. Cet ensemble d'éléments d'information me paraît, dans le contexte, donner un maximum de garanties. Avec des chiffres qui seront produits, on aura donc de la transparence dans l'information par le compte annexe. On a une sécurité sur la capacité de chacun. La seule chose qui aura une conséquence à terme c'est qu'évidemment, tous les ratios dont j'ai parlé aujourd'hui -parce qu'à terme, je pense que les deux budgets seront fusionnés-, les ratios d'endettement, d'autofinancement, de montants d'investissements évolueront puisque la structure des dépenses du Département et la structure des dépenses du Grand Lyon ne sont pas de même nature. Donc on ne pourra pas faire de comparaison chronologique dans dix ans entre ce que sera la Métropole et ce qui est aujourd'hui, en 2014, parce qu'on aura naturellement des choses complètement différentes. Il faut accepter qu'il y ait une rupture de cela.

Voilà pour dire les éléments d'information que je peux apporter et qui ont un caractère essentiellement technique.

La responsabilité technique qui est la mienne est simplement d'avoir plaidé pour qu'on ait tous les outils qui rendent notre risque je ne dis pas nul parce que je ne suis jamais capable de dire qu'il y a des risques nuls dans la vie mais un risque bordé et très faible et qui devrait permettre, avec la Chambre régionale des comptes, avec le Département, d'avoir le sentiment qu'on a fait les choses proprement et dans l'équité.

J'en ai terminé, monsieur le Président. J'espère avoir répondu correctement à monsieur François-Noël Buffet et à son groupe pour cette question.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. On peut passer aux interventions. Tout d'abord, le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. le Conseiller BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre assemblée est amenée à se prononcer aujourd'hui sur le dernier budget primitif de la mandature. Cet exercice se déroule dans un contexte particulier, marqué par trois éléments qui sont de nature à troubler la sérénité de nos débats.

Le premier élément réside dans la crise des finances publiques. Confronté à une dette qui ne cesse d'augmenter, l'Etat est contraint de réduire ses dépenses et, dans ce cadre, il a décidé de poursuivre une politique visant à diminuer les dotations allouées aux collectivités territoriales.

Le deuxième élément est de nature institutionnelle. La création de la Métropole au 1^{er} janvier 2015, avec la prise en compte des compétences aujourd'hui exercées par le Département, constitue une source d'inquiétude quant à notre capacité à maintenir à long terme notre niveau d'investissement sans accroître notablement la pression fiscale et sans procéder de façon massive au recours à l'emprunt.

Enfin, le troisième élément tient dans la proximité des élections municipales. On sait par expérience que cette période est propice aux excès en tous genres. Nous aurons sans doute l'occasion

de le constater dans quelques instants. Il paraît que c'est le jeu dans toute assemblée mais c'est un jeu bien singulier ici lorsque l'on sait que tous les groupes de notre assemblée, à l'exception du nôtre, sont représentés au sein de l'exécutif et sont donc censés partager une vision commune.

Alors, malgré ce contexte particulier, je voudrais m'efforcer d'analyser sereinement notre situation financière et de dégager quelques pistes pour l'avenir.

Première question : la situation financière du Grand Lyon est-elle saine ?

Si l'on se réfère aux critères habituels qui permettent d'apprécier la situation financière d'une collectivité, force est de constater que nous avons réussi à trouver durablement le point d'équilibre entre plusieurs facteurs qui nous permet, *in fine*, de maintenir un très fort niveau d'investissement, ce qui est capital pour le développement économique et l'emploi, sans pression fiscale excessive et avec un recours à l'emprunt qui reste maîtrisé.

Mais ce qui doit être souligné c'est que cet équilibre a pu être maintenu en 2011, 2012 et 2013, qu'il est programmé dans le budget 2014, malgré la perte de ressources engendrée par le gel puis la baisse des dotations de l'Etat. Car c'est ce qui nous distingue des autres collectivités et c'est ce qui m'amène à poser la deuxième question : Comment se situe notre collectivité par rapport à l'ensemble des autres collectivités territoriales du pays ?

A cet égard, je vous invite à lire le rapport de la Cour des comptes d'octobre 2013. La Cour des comptes relève que, pour la dernière année pour laquelle nous disposons de données statistiques, c'est-à-dire l'année 2012, les charges de fonctionnement pour l'ensemble des collectivités ont augmenté de façon plus importante que les recettes de fonctionnement ; et cet élément se vérifie pour toutes les catégories de collectivités :

- c'est vrai pour les Communes (+ 2,3 % pour les dépenses, +1,7 % pour les recettes),
- c'est vrai pour les intercommunalités (+ 6,8 % pour les dépenses, + 5,2 % pour les recettes),
- c'est vrai pour les Départements (+ 3,1 % pour les dépenses, + 0,7 % pour les recettes),
- c'est vrai pour les Régions (+ 2,7 % pour les dépenses, + 1,5 % pour les recettes).

Naturellement, cela s'est traduit par une baisse de la marge brute et, dans la plupart des cas, par une baisse du niveau d'investissement. Seules les intercommunalités ont vu leurs dépenses réelles d'investissement augmenter de 6 % mais au prix d'un accroissement de l'encours de la dette de 10 % !

C'est à la lumière de ce constat que la Cour des comptes a tiré la sirène d'alarme, ce qui a suscité des réactions amères de la part des élus locaux et de leurs représentants.

En conclusion, on peut affirmer que la situation financière du Grand Lyon est saine dans la durée et qu'elle apparaît beaucoup plus solide que la moyenne des collectivités de notre pays. Cette appréciation me paraît être incontestable.

La seule question qui vaille désormais est celle de savoir comment notre collectivité, dans la perspective de la Métropole, sera en mesure de maintenir cet équilibre financier. La réponse est double.

A court terme, il s'agira de poursuivre une politique de rigueur visant à contenir les dépenses de fonctionnement. Plusieurs pistes devraient être envisagées :

- lancer un examen approfondi sur l'utilité et la pertinence d'un certain nombre de subventions,
- mettre en place des politiques contractuelles visant à diminuer la facture énergétique de la collectivité, objectif d'autant plus nécessaire que la Métropole va hériter des collèges,
- étudier la possibilité de confier au secteur privé la gestion d'un certain nombre de services aujourd'hui assurés en interne.

Mais, à plus long terme, la solution passera par une profonde réforme des finances des collectivités territoriales, notamment la fiscalité locale qui est aujourd'hui complexe, inadaptée et injuste. Il conviendra de lui substituer des ressources claires, transparentes et évolutives. Espérons que la grande réforme fiscale annoncée sera de nature à faire bouger les choses de façon irréversible.

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous l'aurez compris, notre groupe votera ce dernier budget de la mandature et je profite de l'occasion pour féliciter l'exécutif de notre assemblée, et singulièrement le Président Darne, ainsi que les services pour l'ensemble de leur œuvre qui a fait du Grand Lyon une collectivité exemplaire en matière de gestion des finances publiques.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. le Conseiller FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, nous allons adopter le budget 2014 qui est à la fois le dernier de ce mandat et le premier du prochain mandat. Il assure donc la continuité de l'action publique.

Notre débat est donc à la fois le moment de faire un bilan et de tracer des perspectives dans un contexte économique et social très difficile.

Le débat d'orientation budgétaire a été l'occasion de faire le point sur ce contexte. Je me contenterai donc de rappeler que notre groupe estime qu'au niveau européen comme au niveau national, le rythme de réduction des déficits publics est trop rapide et pénalise la reprise de l'activité économique et de l'emploi. Cela conduit le Gouvernement à réduire ses concours financiers et ses dotations aux collectivités, au détriment des investissements publics et des politiques de proximité.

Nous le disions hier, nous le redisons aujourd'hui, sans pour autant confondre ou tirer un signe d'égalité entre les politiques suivies avant et après 2012, nous sommes inquiets de la timidité des réformes bancaires et de la sécurisation de ce secteur qui fait courir des risques importants et nous sommes en désaccord avec les hausses de TVA qui est l'impôt le plus injuste. Globalement, c'est le risque de l'engrenage infernal entre la rigueur et le chômage, la crise sociale.

Oui, notre agglomération s'en sort mieux que la moyenne nationale et le Grand Lyon tire en partie le résultat de la politique de notre majorité mais n'oublions pas que l'écart entre les plus riches et les plus pauvres grandit et que, malgré des efforts sans précédent du Grand Lyon pour le logement, et en particulier le logement social, il y a une crise du logement persistante et des signes de ralentissement que le Grand Lyon tente de maîtriser avec tous les outils à notre disposition.

Dans ce contexte, la situation financière du Grand Lyon est saine, cela vient d'être démontré par monsieur Jacky Darne. Alors que 2013 a encore été une année de forts investissements. Tous les indicateurs le montrent, en particulier le bas niveau de la dette, même si elle augmente avec 4,2 années et 10,5 % qui sont des ratios excellents de ce point de vue et des frais financiers historiquement bas, aussi avec des capacités d'auto-financement appréciables.

Nous pouvons tous être fiers du bilan des réalisations de ce mandat, du bilan de notre majorité sur les engagements pris devant les Grands Lyonnais, qui sont globalement respectés, que ce soit dans les domaines du logement, des transports en commun, de l'assainissement, du développement urbain solidaire ou du développement économique, avec le soutien aux secteurs d'avenir et à la recherche. Les 3,3 milliards d'euros engagés de 2009 à 2014, si j'inclus 2014, ont été bien employés.

Le rééquilibrage de l'agglomération s'est poursuivi, les transports en commun se sont développés avec le métro à Oullins, les tramways, des sites propres ainsi que le soutien aux modes doux. La place de la voiture est mieux maîtrisée, régulée, mais la période récente a montré qu'il y a encore bien des efforts à faire dans ce domaine du développement d'une Métropole respectueuse de l'environnement et économe de ses ressources. L'agglomération s'est embellie avec les rives de Saône et du Rhône, les parcs, la création architecturale.

Bref, pour rester dans le temps imparti, nous approuvons le bilan de notre majorité, estimant qu'il faut poursuivre et surtout approfondir notre action en préservant ces priorités. Je reviendrai plus tard dans la séance sur la question de l'eau, je ne l'aborderai donc pas mais c'est un enjeu considérable comme le sera d'ailleurs la gestion des déchets, l'avenir des usines de traitement et la politique de valorisation, de recyclage.

Nous approuvons donc le budget 2014 dont nous considérons que l'équilibre cependant tient à un fil car il a fallu ralentir le rythme d'investissement pour préserver des recettes supérieures aux dépenses, plus de rigueur sur ce fil et cette dynamique économique. Ce ne sont pas des charges mais des atouts et ils ont besoin de personnels formés, motivés et innovants pour les faire encore évoluer vers plus d'efficacité et de meilleure réponse aux besoins de nos concitoyens.

La modification de la loi de finances sur la contribution foncière des entreprises est l'occasion pour moi de revenir sur notre rapport aux entreprises. Nous sommes d'accord pour une politique de soutien et d'accompagnement en matière de développement économique et de recherche sur les secteurs d'avenir. Cela doit se faire dans un esprit gagnant-gagnant, avec une évaluation rigoureuse des résultats et des engagements enfin pris en termes d'emploi et d'investissement productif d'insertion. C'est une exigence encore plus forte avec la crise sociale actuelle. C'est aussi cela, combiner l'urbain et l'humain, l'économie et la place de l'homme dans nos cités.

Je conclurai donc sur l'avenir de la Métropole. Nous aurons sans doute en février une commission qui fera le point sur l'état des lieux à partir du travail des groupes politiques et techniques mais, si nous avons approuvé le principe de la Métropole, les défis devant nous sont énormes et nous devons trouver le moyen d'associer nos concitoyens à la définition des priorités pour ces nouvelles compétences. Celles-ci sont de nature différente des compétences actuelles et demanderont un changement culturel fort dans le fonctionnement de notre administration.

Bien sûr, nous devons d'abord, en 2015, assurer la continuité des services mais cela ne nous dispense pas de travailler sur les évolutions nécessaires. 2014 sera une année décisive dans les négociations avec le Département sur les conditions du passage de témoin et je ne doute pas de la vigilance qui sera exercée sur l'estimation exacte des moyens financiers, humains et patrimoniaux à transférer, comme d'ailleurs cela vient d'être précisé. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que nos collègues Max Vincent et Michel Forissier apprécient les suspensions insinuées par nos collègues Philippe Cochet, François-Noël Buffet ces derniers temps.

Je conclurai en remerciant monsieur le Vice-Président Jacky Darne et les services pour la qualité du travail de préparation et d'information des élus pour ce budget comme pour les précédents.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Rassemblement démocrate et radical.

M. le Conseiller DESBOS : Monsieur le Président et chers collègues, ce dernier budget communautaire s'inscrit dans la ligne droite des précédents budgets proposés et réalisés par le Président et l'exécutif depuis 2008. Je rappellerai les éléments fondamentaux de ce budget, traduction financière de notre politique pour le développement du Grand Lyon et de notre très proche Métropole.

Comme nous l'avons indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, ce budget territorial s'inscrit dans un plan ambitieux d'investissement public avec quelque 2,5 milliards d'euros du Grand Lyon et un milliard d'euros d'investissement du SYTRAL. Ce niveau d'investissement permet non seulement de construire des équipements de proximité, des moyens de transports toujours mieux adaptés, des équipements culturels et des logements sociaux mais surtout, il ne faut pas l'oublier, de soutenir l'activité économique de bon nombre d'entreprises de notre territoire qui, en cette période de crise économique, ont besoin d'un niveau de commande publique important.

Et notre territoire a valeur d'exemple dans ce domaine, à la fois à l'échelle de la Région mais aussi à l'échelle du pays. Les subventions que nous maintenons et que nous voterons lors de ce Conseil, notamment pour les pôles de compétitivité, indiquent notre volonté de défendre nos entreprises et de développer l'emploi. De plus, le maintien de la fiscalité aux entreprises à son niveau de 2013 est un choix courageux et indispensable pour donner un signe à nos entrepreneurs que la richesse se crée avec le privé et le public sur notre territoire comme dans tout notre pays.

Quant à la fiscalité de nos concitoyens, nous sommes loin des 15,5 % de hausse fiscale que vient de voter le Conseil général du Rhône. Le Grand Lyon reste une des collectivités les moins imposées de France.

Ce niveau d'investissement et d'action remarquable reste possible grâce à une gestion financière rigoureuse et grâce à des prévisions réalistes retenues concernant les dépenses et les charges. Nos frais financiers sont en baisse et nous ne possédons pas d'emprunt toxique. Notre accès au crédit se fait sur les marchés à des taux très favorables et nous le ferons encore dans de bien meilleures conditions avec notre adhésion à l'Agence France locale.

Le budget 2014 conforte la stratégie financière que nous avons adoptée depuis 2008. Adapter notre fiscalité pour continuer à investir dans les prochaines années, les efforts initiés sur les

deux derniers mandats par l'exécutif et l'équipe, que ce soit les élus et le personnel du Grand Lyon. Et, à ce propos, je tiens à saluer le travail remarquable de Jacky Darne : ses efforts et ses choix pour assurer une gestion rigoureuse des finances de la Communauté ont été pérennisés afin qu'ils permettent d'envisager un budget 2014 conforme aux objectifs de développement économique et social sur notre territoire.

Notre budget 2014 nous permet d'aborder avec plus de sérénité que d'autres territoires les années à venir, d'offrir à nos concitoyens les services publics qu'ils sont en droit d'attendre, d'organiser et d'optimiser dans les meilleures conditions le périmètre de la Métropole et de renforcer son attractivité.

C'est avec toute notre conviction, monsieur le Président, que nous voterons le budget 2014.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère VESSILLER : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, à mon tour de saluer le travail du Vice-Président Jacky Darne au fil des budgets successifs du mandat ainsi que celui de la direction des finances, au fil des réunions du comité budgétaire. Monsieur le Vice-Président Darne nous a toujours donné des informations, a toujours répondu à nos questions malgré nos divergences de vues et a permis des débats sereins sans que, lui, n'ait jamais exclu personne.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, la contribution du Grand Lyon au redressement des comptes publics -comme on dit- va se traduire par une baisse de 17 M€ au total, à la fois une baisse de la dotation globale de décentralisation et des différentes compensations.

Quel que soit le Gouvernement, le "coup de rabot" de l'austérité passe sur les moyens alloués aux collectivités qui pourtant jouent un rôle économique et social majeur dans les territoires. Depuis que la taxe professionnelle est devenue la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et la contribution foncière des entreprises en 2011, il ressort que les entreprises contribuent beaucoup moins au financement des collectivités qu'avant. Je rappelle que la TPU rapportait 518 M€ en 2010 et que la fiscalité des entreprises, en 2014, sera de 351 M€. Même si cette baisse est en partie compensée par l'Etat, nous notons que cette compensation est en baisse comme les autres dotations de l'Etat mais que, surtout, ce sont les ménages qui sont, eux, toujours mis plus à contribution.

Quand on compare les évolutions du compte administratif 2012 au budget primitif de 2014, la fiscalité sur les entreprises a augmenté de 5,8 %, alors que celle des ménages a augmenté de près de 7 %. Cela, c'est sans considérer la baisse de 2,7 M€ que vous venez de nous expliquer, cher Jacky Darne, sur la baisse finalement attendue de la contribution foncière des entreprises. Ce déséquilibre, du coup, entre la fiscalité des ménages et des entreprises nous paraît tout à fait injuste mais finalement à l'image des politiques nationales à l'œuvre.

Sur les dépenses 2014, quelques mots d'abord sur le logement : l'effort dans ce domaine reste important -et c'est tant mieux !- pour la production de logement social et le rééquilibrage territorial. L'expérimentation de l'aide à la primo-accession, le plan 3A, dont vous nous présenterez le bilan tout à l'heure, est intéressante, avec près de 1 500 logements labellisés et 60 % des acquéreurs issus du parc social. Nous pensons donc

qu'en 2014, le budget de 1 M€ prévu aurait pu être supérieur de 1,5 M€ au moins car, au-delà de permettre à des ménages à revenus modestes ou moyens de devenir propriétaires, cela libère aussi des logements locatifs sociaux, ce qui est toujours intéressant quand on a 50 000 demandeurs sur l'agglomération.

Sur la rénovation thermique des logements, sujet qui nous tient à cœur, vous le savez, nous aurions aimé tirer un bilan aussi satisfaisant dans la mise en œuvre mais ce n'est pas le cas puisque les objectifs ont du mal à être atteints dans la réhabilitation du logement privé. Nous y reviendrons tout à l'heure également.

Certes, nous attendions des mesures gouvernementales : l'éco-prêt à taux zéro en habitat collectif, le guichet unique pour faciliter l'information des demandeurs -tout cela est aujourd'hui fictif-, grâce au travail de notre collègue Ministre du logement, Cécile Duflot. Reste encore à faciliter les prises de décision dans les copropriétés et c'est prévu dans sa loi Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR). Donc nous pensons qu'il faudrait augmenter les moyens humains et financiers dans ce domaine et inciter également les Communes à s'engager dans des politiques municipales, comme le fait Villeurbanne.

Comme nous l'avons exprimé lors du débat d'orientation budgétaire, nous pensons que, outre la rénovation thermique des logements que je viens d'évoquer, notre budget est insuffisamment orienté vers les priorités du développement durable, la transition écologique de l'économie ou sur la question des déchets ou de la mobilité.

Je ne reviens pas sur les dépenses affectées, selon nous, aux grands projets inutiles du Grand stade et de l'Anneau des Sciences mais j'insiste sur quelques points particulièrement importants pour nous sur la question des déchets.

La TEOM est très dynamique et nous demandons une fois de plus que la recette disponible soit beaucoup plus massivement affectée à la réduction à la source -alors que notre politique dans ce domaine est des plus frileuses- et à la valorisation autre que l'incinération. Nous regrettons que vous n'étudiez pas sérieusement la mise en place de la redevance, c'est-à-dire le paiement par les ménages au poids de déchets collectés.

Nous vous proposons d'étudier tout aussi sérieusement la faisabilité d'une usine de production de bio-méthane à partir des déchets organiques, comme le font d'autres villes, dans une approche beaucoup plus écologique que les deux usines d'incinération.

En matière économique, avec plus de 41 M€ de budget dans ce domaine, nous regrettons que la subvention à la Maison de l'emploi et de la formation reste à hauteur de 15 000 € pour soutenir les journées "emplois verts" et la filière bâtiment durable. C'est tout à fait insuffisant pour créer une dynamique réelle sur la création d'emplois et la formation dans les domaines qui sont en jeu comme les filières de l'éco-rénovation, du bâtiment durable, des énergies renouvelables, de valorisation des déchets, autant de domaines qui sont des enjeux majeurs de la transition écologique créatrice d'emplois locaux. D'autant plus demain, avec la Métropole, ces questions devraient être plus importantes avec les politiques d'insertion. Nous regrettons que l'engagement dans ces domaines-là ainsi que dans l'économie sociale et solidaire soit bien faible par rapport au budget mis sur les pôles de compétitivité ou sur les structures de rayonnement international.

Deux mots sur la mobilité : la stratégie piétons que nous allons voter tout à l'heure et qui est aussi un enjeu important évidemment

et il est dommage qu'il n'y ait pas de budget spécifique en 2014 alors que nous le réclamons depuis plusieurs années dans le cadre du plan modes doux.

Une remarque sur la subvention du SYTRAL en 2014 : j'ai bien entendu que la subvention était en baisse mais finalement pas en baisse : je rappelle juste qu'au SYTRAL, le 19 décembre dernier, on a voté une contribution du Grand Lyon d'un montant de 129,438 M€, cela ne correspondant pas tout à fait aux 128,712 M€ que vous nous faites voter aujourd'hui mais je compte sur vous pour rectifier le tir.

Avant de conclure, puisque vous nous avez parlé de l'ensemble des investissements du mandat, on peut souligner que, malgré la crise de 2008, malgré un contexte national difficile, le Grand Lyon a pu faire 700 M€ de plus d'investissement que prévu tout en maintenant une capacité de désendettement à 4,7 ans, ce qui est tout à fait satisfaisant. Même si nous ne cautionnons pas tous les projets qui ont été engagés sous ce mandat, il nous paraît important de souligner notre bonne santé financière et, du coup, les perspectives que cela offre pour la prochaine assemblée communautaire.

Pour conclure sur le budget 2014, nous avons fait des critiques et des propositions, le verre est pour nous à moitié plein seulement et nous espérons que les électeurs se prononceront en mars prochain pour le remplir un peu plus sur des choix écologiques et solidaires. Il leur appartiendra de s'exprimer et il nous appartiendra à nous de nourrir le débat à travers le débat des municipales, en attendant l'élection des élus métropolitains au suffrage universel direct ; évidemment, nous souhaitons que ce mode d'élection en 2020 ne soit pas "En attendant Godot".

En attendant, nous voterons le budget 2014.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Il y avait du suspens à un moment donné.

Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, vous me permettez de faire une mise au point, en ma qualité de rapporteur du budget du Département : je voudrais simplement dire qu'on ne peut pas comparer aujourd'hui le budget du Département et le budget du Grand Lyon. Ce ne sont pas les mêmes compétences et, en particulier, le budget du Département est un budget de solidarité et les dépenses sociales, vous le savez, représentent plus de 60 % des dépenses du Département ; ces dépenses ont été imposées à la collectivité territoriale de par les lois des Gouvernements successifs, je vous le rappelle, et le Gouvernement qui décide, souvent, l'augmentation. Aujourd'hui, le Département n'a pas beaucoup de maîtrise et la seule maîtrise qu'il a c'est l'impôt foncier et vous savez très bien qu'on a toujours essayé de gérer au plus juste cette collectivité territoriale.

Je vous remercie de cette mise au point et je rappelle qu'en présence de monsieur Gérard Collomb et de monsieur Michel Mercier, j'ai présenté en groupe de travail le budget du Département et toutes les informations ont été données à ce niveau-là. Merci.

On en revient au sujet, au budget du Grand Lyon, le dernier budget de la mandature et de cette collectivité.

Monsieur le Président, mes chers collègues, un mois après notre débat d'orientation budgétaire, nous voici désormais sur le budget primitif, dernier débat budgétaire du mandat, surtout

avant la création de la Métropole, un budget de transition donc, qui s'inscrit dans un contexte compliqué.

Nous ne sommes pas encore sortis de la crise, on le voit en observant la courbe du chômage qui monte toujours, les incantations du Président de la République n'ayant pas permis son inflexion. Notre territoire est moins impacté que d'autres par les difficultés économiques ; on le voit à travers le dynamisme de nos bases qui conduit à la hausse de nos recettes fiscales, aide précieuse pour constituer ce budget 2014. Pourtant, certains plans sociaux médiatisés montrent que nous ne sommes pas à l'abri et qu'il nous faut poursuivre notre effort en faveur du développement économique. Ce n'est qu'en aidant les entreprises, en favorisant leur développement que l'on constituera un territoire dynamique, attractif et compétitif. Essayons tous ensemble de faire mentir ce mot de Winston Churchill : "On considère le chef d'entreprise comme un homme à abattre ou une vache à traire, peu voient en lui le cheval qui tire le char" ; j'espère, monsieur le Président, que vous m'aidez à en convaincre au moins nos collègues de gauche, à défaut du Gouvernement.

En matière fiscale, on peut aussi regretter que la revalorisation de la valeur locative ne concerne pas encore notre agglomération, nous ne faisons pas partie de l'expérimentation. Gardons à l'esprit qu'une fiscalité juste est celle qui correspond à la réalité du territoire, ce qui pourrait éviter d'augmenter les taux. Or, là encore, notre marge de manœuvre dépend de décisions de l'Etat.

C'est aussi par le développement économique que nous mènerons des politiques de solidarité, dont nous aurons la responsabilité dans un an. Sans dynamisme, il ne peut y avoir de partage. Et l'action du Grand Lyon vient en accompagnement des projets des entreprises. Notre rôle, par nos aménagements urbains, par nos services publics, c'est bien de répondre aux besoins des habitants comme à ceux des entreprises. C'est cela la solidarité territoriale.

Une nouvelle vision est en train de naître avec la péréquation. Cela va coûter cher au Grand Lyon comme cela coûte cher au Département. Je vais redire ici ce que je dis depuis longtemps : je ne crois pas que la péréquation nouvelle qui nous est imposée avec le FPIC soit une bonne chose. Je ne crois pas qu'elle se traduise par un vrai décollage des territoires aujourd'hui en difficulté. Je crois en revanche qu'elle va impacter négativement ceux qui s'en sortent et dont la réussite rejaillit sur les villes moins favorisées. Avec 6 374 000 €, la dépense consacrée au FPIC double par rapport à 2013. Lorsque l'heure du bilan viendra, on verra que les inconvénients l'emportent sur les prétendus avantages, ceci d'autant plus qu'on nous demande -et c'est bien naturel- de participer à l'effort national de redressement des comptes publics.

Nous avons des progrès à faire, c'est certain -j'y reviendrai un peu plus loin-, mais nous ne sommes pas les seuls.

L'Etat baisse ses dotations : 10 % de moins sur la dotation d'intercommunalité tout de même et ce n'est pas le pire : 20 % de moins pour les compensations fiscales. Soit ! Ce qui est nécessaire n'en est pas pour autant agréable. Mais, en plus, de nous enlever des recettes, il nous rajoute des dépenses en se désengageant. C'est le cas de l'instruction des permis de construire. C'est le cas, me semble-t-il aussi, à l'occasion du texte sur la Métropole, de nombreuses compétences en matière de logement que l'Etat veut nous donner absolument. Je ne sais qui, des collectivités ou de l'Etat, est trop dépensier mais je sais qui est irresponsable et qui est inefficace.

Au niveau des recettes, soulignons que le recours à l'emprunt est aujourd'hui plus facile, par des taux avantageux et la diversification de l'offre, que vient renforcer la création de l'Agence France locale. Notre emprunt à long terme diminue en 2014 ; logique, puisque nos investissements sont moins forts. Soyons tout de même sur nos gardes, en particulier sur les taux, comme l'a redit le premier Président de la Cour des comptes mercredi dernier.

J'attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité que nous avons de conserver un haut niveau d'autofinancement, meilleur moyen de conserver un haut niveau d'investissement dans l'avenir. Cela reste le cas tout de même dans ce budget : 260 M€, en hausse de 0,27 % par rapport à 2013, même si l'épargne nette recule. Certes, les investissements prévus pour 2014 sont en baisse par rapport aux prévisions de 2013 mais, en cette année de transition, c'est normal. Les niveaux restent tout de même très importants, ayant à cœur tout de même de garder nos voiries en bon état.

Profitons de ce tableau des finances communautaires ! Demain, il sera moins agréable puisque la part du fonctionnement sera nécessairement plus forte. Nos marges de manœuvre seront sans doute réduites. Garantir l'efficacité de la réforme, assurer un bon fonctionnement à notre institution pour préparer l'avenir, les défis qui s'offriront à celles ou ceux qui vont gérer les finances métropolitaines seront complexes mais aussi passionnants.

Ce budget reprend les priorités du Grand Lyon, en matière de transports, de développement durable, d'agriculture, de développement économique. Nous espérons toujours que la compétence numérique trouvera rapidement une traduction concrète, c'est une nécessité pour nos zones d'activités.

Puisque nous sommes dans une année de transition où l'investissement est moins fort, c'est l'occasion de démarrer un plan d'économies sur le fonctionnement. Je ne peux donc qu'exprimer quelques regrets en la matière : 2,78 % de progression de ces dépenses, tous budgets confondus, cela me semble encore trop, même si tout n'est pas de notre fait. Si l'Etat nous oblige à faire des dépenses supplémentaires en matière de personnel (revalorisation des catégories C), il ne nous impose rien quant au financement de ces nouvelles dépenses. Nous sommes donc libres de nous réorganiser et de faire des économies sur certains services. Et nous aurions pu le faire davantage, notamment par des mutualisations ou en travaillant encore plus dans la proximité avec les Communes. Souhaitons que la Métropole soit l'occasion de la mise en place réelle d'une politique de proximité et d'efficacité, les deux étant liées.

Je crois en tout cas que les mois à venir, mais plus encore les années suivantes, seront l'occasion d'un travail approfondi de l'ensemble des élus de notre assemblée pour que la mise en place de la Métropole se fasse dans les meilleures conditions financières possibles. C'est en tout cas le pacte de responsabilité qu'il nous faudra nouer si nous voulons la réussite de ce territoire.

Comme vous le savez, notre groupe laisse la liberté d'appréciation et de vote à ses membres sur ces délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller PLAZZI : Monsieur le Président et chers collègues, le débat d'orientation budgétaire 2014 a été suffisamment dense pour ne pas revenir sur l'essentiel, d'autant plus que la situation économique nationale et européenne depuis le

16 décembre 2013 ne s'est pas transformée fondamentalement. Aucune annonce de croissance pour nous réjouir et la baisse des activités des valeurs ajoutées, malheureusement, se confirme dans notre pays ; le chômage est loin d'être engagé à la baisse.

Notre agglomération ainsi que la Région Rhône-Alpes, qui avaient bien résisté, sont-elles aussi touchées ? Je ne listerai pas les entreprises menacées, tous les secteurs, notamment ceux de la métallurgie, de la chimie, des transports, de l'industrie et de l'automobile ; cette dernière, fort potentiel pour l'agglomération, souffre de la baisse des ventes, c'est dire combien le pouvoir d'achat de nos concitoyens est lui aussi en berne ! Des records sont battus. Le plus dramatique c'est celui du million de personnes nourries par les soins des Restaurants du Cœur ! C'est aussi celui des inégalités : en Rhône-Alpes, le revenu des 10 % les plus pauvres a baissé de 2,2 % tandis que le revenu des 10 % les plus riches a progressé de 1,8 %.

Ainsi va la vie dans notre beau pays ! La persistance des difficultés sociales alimentent des sentiments d'abandon et l'impression que les institutions publiques sont sourdes aux besoins et aux demandes sociales. La crise sociale et économique se double ainsi d'une crise politique profonde.

Face à cette situation, nous refusons toute politique d'austérité à l'échelle de notre agglomération. La baisse des dotations d'Etat et une légère hausse des recettes provenant du secteur économique auraient pu conduire à une baisse du budget 2014, en retrait par rapport aux années précédentes. Or, par nos actions volontaristes, nous faisons en sorte que notre budget 2014 s'inscrive dans la dynamique car nos concitoyens n'ont pas à supporter encore plus de difficultés, singulièrement ceux qui en ont le plus besoin.

Notre budget s'établit donc, dans sa grande masse, entre une baisse de 4,5 % de nos recettes fiscales d'Etat et une hausse légère venant du secteur économique, ce qui nous fait des recettes consolidées, au total, de + 1,27 %. Mais la marge de manœuvre reste étroite. Nous aurions pu baisser notre autofinancement, tout en étant raisonnables sur nos emprunts. Tout cela, ce ne sont que des suggestions qui ne changent pas sur le fond. Ce budget est donc élaboré avec ses difficultés, en concertation avec les Maires des 58 Communes.

Aussi, il nous faut veiller à la bonne application de la programmation pluriannuelle des investissements ainsi que des 31 grands programmes qui la composent, particulièrement les projets qui structurent notre agglomération et qui tentent de gommer la fracture sociale et spatiale. En injectant 2,7 milliards d'euros dans l'économie en un mandat, nous apportons un véritable souffle qui lui aussi est relié par les Villes qui elles aussi investissent ; je n'en citerai qu'une, que je connais bien, c'est Saint Priest où on a injecté 100 M€ sur un mandat dans les investissements et les travaux.

Les aménagements urbains, les transports, le logement, la politique de la ville, les questions ayant trait à la voirie et au nettoyage sont toujours sensibles chez nos concitoyens ainsi que la question des déchets qui est souvent posée. Il convient donc de poursuivre les efforts engagés, de continuer la concertation avec les Villes. Nous ne sommes pas encore au top niveau !

Si nous voulons une PPI qui respecte les engagements politiques actés, le "nerf de la guerre", ce sont bien les financements. A trop vouloir restreindre les moyens financiers, et en particulier ceux des collectivités territoriales, c'est l'effet contraire qui risque de se réaliser, avec notamment une baisse des investissements et des conséquences dramatiques sur l'activité économique et donc l'emploi.

L'augmentation de la population dans notre agglomération, la persistance de la résistance d'un tissu industriel encore fort, bien qu'il soit affaibli, les différentes exonérations en faveur des entreprises risquent encore de rendre un peu plus aléatoires nos finances.

En France, il y a 4 500 dispositifs et aides fiscales aux entreprises. On vient d'en monter une récemment. Ils n'ont jamais autant subventionné les emplois privés : 110 milliards d'aides, soit cinq points du PIB ! Il faut faire la lumière sur l'efficacité de toutes ces aides. Cela ne peut se faire sans contrepartie et, notamment, un véritable engagement dans la lutte contre le chômage. Les mots ne suffisent pas, il faut passer aux actes !

C'est notre dernier budget de la mandature. J'ai pris, pour ma part, un réel plaisir politique à participer, du mieux que je le pouvais, aux travaux de la commission des finances, sous la responsabilité de Jacky Darne, avec tous les collègues. Nos débats ont été parfois un peu vifs mais toujours constructifs. Nous laissons un outil en bon état qui pourra certainement, en l'améliorant, continuer l'ouvrage en cours, avec un service public qui est performant.

Les futures compétences de 2015 issues de l'acte III de la décentralisation avec la création de la Métropole, collectivité de plein droit, vont nous engager dans des responsabilités nouvelles, notamment sociales. Notre Vice-Président a fait le point, il nous a informés mais ne nous a pas rassurés. Les financements seront-ils au rendez-vous ? Pour notre part, nous travaillerons, monsieur le Président, et nous militerons pour une Métropole inclusive, solidaire, démocratique.

Notre groupe votera le budget principal ainsi que les budgets annexes, avec toutes nos remarques et nos propositions car il s'inscrit dans l'application d'un plan de mandat que nous avons soutenu et nous en sommes assez fiers.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELLEIN : Lors du dernier Conseil, nous avons commenté le DOB. Le budget principal général et ses annexes reprennent de façon conforme les éléments du DOB. C'est pourquoi je ne vais pas reprendre l'intégralité de ce que nous avons déjà évoqué dans cette délibération.

Deux sujets, cependant, nous semblent importants : la fiscalité des entreprises comme ressource pour le Grand Lyon et facteur de croissance et de développement économique et les conditions de la mise en place de la future Métropole.

Tout comme notre collègue François-Noël Buffet, nous nous interrogeons sur les modes de financement qui allaient en découler. Jacky Darne a répondu à nos attentes en présentant des éléments nouveaux, financiers et de timing, donc je passerai sous silence cette approche que nous voulions faire puisque nous avons une partie des réponses.

Nous ne pouvons que constater, dans l'ensemble, une gestion saine de notre Communauté urbaine et je voulais, au nom du groupe Synergies-Avenir, saluer le travail dirigé par Jacky Darne -comme l'ont dit les autres collègues mais je le répète encore cette fois-, accompagné de la direction des finances tout au long de ce mandat pour avoir piloté le navire remarquablement ; Jacky Darne a su travailler avec l'ensemble des groupes et su animer avec respect et transparence les commissions finances et les comités budgétaires.

A l'horizon se profile la Métropole et ses zones de turbulences. Nous l'avions déjà dit lors du dernier Conseil, cher Jacky, nous regrettons ton départ de tes fonctions aux finances et, pour le prochain mandat, nous souhaitons que ton successeur puisse manager la suite des opérations avec la clairvoyance et la transparence qui s'imposent.

Si gouverner c'est prévoir, notre capacité d'anticipation est mise à mal. Nous déplorons qu'un certain flou règne dans les directives et décisions gouvernementales pour prévoir pour certaines dépenses inéluctables sans connaître les méthodes de calcul ; les pénalités de la loi SRU, en sont un exemple parmi de nombreux et ceux-ci mettent à rude épreuve les Communes. Pallier le désengagement constant de l'Etat et les prélèvements nouveaux supplémentaires, trouver des ressources pour maintenir notre capacité d'investissement et assurer le bon fonctionnement de notre agglomération en préservant une qualité de service, limiter l'endettement, dégager un autofinancement relèvent désormais d'une véritable gageure. Concernant la fiscalité des entreprises, nous nous étions opposés à la modification pour l'année à venir des modes de calculs des prélèvements de la CFE et CVAE, opportunité laissée à notre Communauté urbaine. Nous souhaitons que les mêmes bases soient appliquées que celles antérieures. Le budget repose sur l'application maintenant de ces conditions précédentes et nous en sommes réjouis.

Pour revenir sur la mise en place de la future Métropole, nous voulons aussi rappeler que nous désirons être associés tout au long du processus, de la consultation à la décision, des dispositions qui seront mises en place en matière de gouvernance de cette nouvelle collectivité. La naissance de cette Métropole dans moins d'un an est une véritable innovation institutionnelle. Nous voulons participer à l'écriture de ce nouveau chapitre de l'organisation territoriale.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller DUMAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a un mois, lors du débat d'orientation budgétaire, les Maires de Limonest et de Champagne au Mont d'Or nous alertaient sur la baisse de la qualité de l'information financière transmise aux élus. Un mois plus tard, nous regrettons que les choses n'aient pas changé car nous n'avons pas réussi, malgré nos demandes répétées en commission des finances, à obtenir des documents de synthèse budgétaire détaillés, convergents avec les chiffres présentés aujourd'hui.

Cela étant dit, le budget qui nous est présenté aujourd'hui démontre pour la première fois dans l'histoire de notre institution que l'avenir, budgétairement parlant, ne sera plus aussi souriant que par le passé et que les marges de manœuvre du Grand Lyon se resserrent. Dans ce contexte, nous ferons quatre observations pour l'avenir.

La première observation concerne le rapport du Grand Lyon à l'Etat. Que n'a-t-on pas entendu, sous la présidence Sarkozy, sur le désengagement de l'Etat ! Chaque année, c'était des cris d'effroi, de notre collègue communiste Plazzi à monsieur Barthelémy. Les dotations pourtant n'ont jamais baissé pendant cette période. Cette année, pour la première fois, à l'initiative du Gouvernement socialiste que vous soutenez, les dotations de l'Etat vont effectivement baisser de près de 13 M€ et cela devrait se poursuivre au moins à la même hauteur l'an prochain. Et là, on ne vous entend plus, ni l'ensemble des groupes qui vous supportent !

En matière de dotations de l'Etat, monsieur le Président, sous votre mandat, la politique politicienne a toujours pris le pas sur une analyse lucide et raisonnée de la place de l'Etat dans notre financement. Parce que l'Etat, aujourd'hui, est sous l'emprise des socialistes, on doit se taire. Cette vision des choses est puérile et contre-productive, contre-productive car l'Etat poursuit sa stratégie de mainmise sur les financements des collectivités.

Tout à l'heure -et monsieur Jacky Darne l'a d'ailleurs présenté-, nous aurons à nous prononcer sur un barème voté par l'Etat pour l'établissement des bases de la cotisation foncière des entreprises qui n'est rien moins que la première et la principale taxe fiscale du Grand Lyon sur les entreprises. Si ce texte est voté, il aboutira à une baisse de près de 3 M€ de nos recettes mais surtout il limite la marge de manœuvre des collectivités comme la nôtre. Il est regrettable, de notre point de vue, que l'exécutif, vu le poids de notre agglomération en France et le poids éminent que le Président Collomb dit jouer au Sénat, accepte de voir notre collectivité se faire amputer sur le principal impôt qu'elle lève.

Il y a sur ces questions, nous le pensons, un discours et une vision à défendre pour la pérennité des financements des collectivités. Vous n'avez pas su -et nous le regrettons- le porter lors de ces deux derniers mandats.

Deuxième observation, concernant la nécessaire baisse des dépenses publiques, dans le contexte économique qui est le nôtre, nos marges de manœuvre -et cela a été dit à plusieurs reprises- seront demain réduites. Si nous partons du principe qu'une nouvelle augmentation des impôts serait un coup de poignard à l'économie et aux Grands Lyonnais, il va falloir faire des économies. C'est, selon nous, sur les dépenses de fonctionnement qu'un travail doit être mené.

L'explosion des dépenses de fonctionnement et notamment de personnel qui ont été augmentées -cela a été rappelé par monsieur Jacky Darne-, de 35 M€ depuis 2008, depuis le début du mandat, se poursuivra si aucune action énergique n'est engagée dans les années à venir. La réflexion sur le remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite, dans un contexte où -cela avait été dit lors d'un précédent débat budgétaire- chaque jour au Grand Lyon plus de 600 agents sont absents, doit devenir un chantier prioritaire.

Mais cette recherche d'économies sur le fonctionnement doit aussi se faire dans la perspective de l'effort national des dépenses publiques qui ne doit pas concerner uniquement l'Etat. Il n'est pas juste aujourd'hui que le Grand Lyon s'exonère du moindre effort alors que tous les acteurs se serrent la ceinture.

Troisième observation, concernant la réalisation des investissements. Quel Maire oserait se présenter devant les électeurs avec un taux de réalisation de ses investissements de 43 % sur l'ensemble du mandat ? Pensez-y ! Nous sommes exactement pour le Grand Lyon à ce taux de réalisation, à ce jour, début 2014.

Deux exemples : sur une de nos compétences phares et "régaliennes" du Grand Lyon, l'entretien à la voirie, nous avons investi 721 M€, 350 M€ ont été effectivement réalisés ; concernant le logement social, nous avons investi 300 M€, à ce jour 170 M€ ont été réalisés. La réalité des chiffres est malheureusement implacable. Le Grand Lyon a réalisé moins de la moitié des investissements que ce qu'il annonce chaque jour.

Cette réalité explique le montant énorme des restes à réaliser, c'est-à-dire des projets annoncés, engagés et non réalisés.

Nous sommes à plus de 1,2 milliard d'euros en fin de mandat. On pourra gloser à l'infini sur ce chiffre. Le fait est que le Grand Lyon ne pourra pas, à l'avenir, raisonnablement réaliser plus de 450 M€ d'investissement par an contre 520 M€ annoncés aujourd'hui. Ce n'est pas nous qui le disons, simplement c'est le Président Jacky Darne à longueur de commissions des finances et encore tout à l'heure dans la présentation du budget.

Cette question est selon nous essentielle. Il ne s'agit pas simplement d'un débat technique car, en revenant à un investissement annuel conforme à la capacité du Grand Lyon, 450 M€, le Grand Lyon, d'une part, réalisera mieux son budget, d'autre part, il baissera de manière très sensible son endettement et on pourrait même imaginer une baisse des impôts.

Troisièmement, il respectera le bon déroulement du mandat et n'engagera pas des dépenses pour le mandat suivant, comme c'est le cas aujourd'hui. Enfin, nous pourrions retrouver des marges de manœuvre financières et engager par exemple de grands projets structurants en matière de transports en dehors de Lyon, qui ont beaucoup manqué au cours de ces deux mandats.

Mais la condition du retour à une pratique ajustée des investissements au Grand Lyon c'est la transparence, la transparence sur les priorités en matière d'investissement, la transparence sur les projets à mener commune par commune. Voilà douze ans que notre groupe demande à ce que les élus puissent disposer d'un outil pour observer les investissements à l'échelle de l'agglomération sous la forme d'un observatoire des investissements. Comment faire des choix dans un contexte difficile si nous n'avons aucun outil et que l'exécutif refuse cet outil qui permettrait d'observer valablement ce qui est fait réellement et ce qui reste à faire ?

Dernier point, et quatrième observation, la transparence car voilà pour nous le grand chantier qui doit s'ouvrir. Il est vrai que le talent -et vous me permettez l'expression mais ce n'est pas péjoratif- d'enrobage du Président Jacky Darne ne suffit pas à cacher les carences d'une information financière toujours foisonnante, voire écrasante quand c'est accessoire, et limitée voire inexistante quand c'est stratégique. Nous avons tout à l'heure souligné les carences de cette information lors du dernier débat d'orientation budgétaire. Le dossier de la Métropole illustre parfaitement l'opacité budgétaire qui entoure les projets stratégiques. A moins de 360 jours de l'entrée dans le statut de la Métropole, l'équipe en charge est incapable de donner le moindre chiffre que ce choc va introduire en termes de nouvelles dépenses publiques. Et ce ne sont pas les trois malheureux chiffres que nous avons réussi à arracher pendant deux minutes tout à l'heure qui changeront quoi que ce soit à la donne sur cette question.

En conclusion, malgré les atouts de notre agglomération, nous n'avons cessé de dire, sur l'ensemble du mandat, que le Grand Lyon souffre d'un réel problème de gouvernance et de transparence. Ce dernier budget malheureusement ne fait que confirmer cette conviction.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller GOUX : Monsieur le Président et chers collègues, ce budget 2014 est le dernier de ce mandat. Il intervient dans le contexte économique difficile que chacun connaît, qui a notamment conduit l'Etat à diminuer ses dotations aux

collectivités. Cette diminution n'est pas sans conséquence mais la situation du pays nécessite un effort général.

Je relèverai seulement quelques éléments caractéristiques de ce budget. Malgré l'ampleur de nos projets, les dépenses de personnel seront tenues, ce qui n'est pas forcément simple face aux compétences nouvelles, à la croissance des espaces publics et des voiries à gérer. L'augmentation de 2,8 % résulte essentiellement de mesures qui s'imposent à nous comme la revalorisation des catégories C -ce qui est une bonne chose- et les augmentations de cotisations. Nos dépenses de fonctionnement, s'agissant du budget principal, diminuent de 0,44 % malgré le point précédent. Cela traduit bien une volonté de maîtriser pleinement la gestion de notre collectivité.

C'est grâce à cette rigueur que notre capacité de financement reste élevée, permettant de couvrir une grande partie de nos investissements. Ce budget est porteur de forts investissements : 500 M€ d'autorisations de programme pour 610 M€ de crédits de paiement viendront soutenir l'économie, l'emploi, le dynamisme et l'activité de notre territoire qui sont autant de leviers pour améliorer la vie des Grands Lyonnais.

Ce budget perpétue la vision à long terme que la majorité a souhaité donner à cette agglomération en consacrant plus de 40 M€ en charge nette au logement social et plus de 18 M€ à la politique de la ville.

Grâce aux orientations politiques qui ont guidé deux mandats successifs, notre agglomération a l'avantage de se porter plutôt mieux que les autres face à la crise. Nous avons su accroître le rayonnement et le dynamisme du Grand Lyon pour en faire bénéficier l'ensemble de la population et du tissu économique, par un cercle vertueux, à la fois créateur de richesses grâce aux politiques de développement économique et redistributeur grâce aux actions en faveur de la politique de la ville, du logement et de l'emploi en particulier.

Toutes ces actions ont pu être menées parce que la santé financière de notre Communauté urbaine est saine, grâce à une gestion efficace et réactive. Notre dette est raisonnable et contenue avec un encours de 1,5 milliard d'euros, nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, notre autofinancement est stable.

Tout cela concourt à préserver des capacités d'investissement importantes. Le Grand Lyon aura investi sur le mandat plus de 2,7 milliards d'euros nets, ce qui est considérable. Rappelons que nous avons dû faire face à quelques imprévus coûteux, comme par exemple la mise aux normes des tunnels. Des voiries, espaces publics, équipements, logements, infrastructures, services urbains, ces investissements représentent beaucoup pour les Grands Lyonnais et pour les entreprises du territoire. Ils sont la marque du service public, ce bien précieux qui nous rassemble.

Notre gestion budgétaire rigoureuse et réactive a su également s'adapter aux aléas en cours de mandat, qui ont été, par exemple, la réforme de la taxe professionnelle ou le fonds de péréquation.

Enfin, le dernier budget de cette mandature est aussi le dernier budget dont la construction a été pilotée par notre collègue et Vice-Président Jacky Darne. Par son travail et sa posture, il aura su faire rimer rigueur et rondeur, économie et bonhomie, pertinence et confiance, équité et sérénité, exigence et transparence, n'en déplaise à monsieur Dumas ! Jacky, les élus du groupe Socialiste et apparentés furent heureux de travailler avec toi pendant toutes ces années et comme notre Vice-Président chargé des finances affectionne tout particulièrement les citations, j'en ai trouvé une de circonstance, d'un anonyme

lyonnais du XXI^{ème} siècle qui dit ceci : "Quand on a un bon projet de budget, on le vote !". C'est ce que fera bien évidemment le groupe Socialiste en toute confiance.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRESIDENT : Monsieur Darne, quelques mots.

M. le Vice-Président DARNE : Quelques mots, oui, d'abord pour remercier tous ceux qui ont pris part à ce débat et souvent qui ont assumé la responsabilité de suivi financier depuis le début du mandat.

Je sais que, dans les groupes, ce n'est pas toujours simple quand on n'est pas dans un exécutif que d'interpréter -comme le disait monsieur Dumas- des masses de documents parce qu'il y en a beaucoup, en effet, qu'il faut souvent les trier et c'est un exercice que je salue. J'ai essayé, en effet, de faciliter le travail de chacun en étant très ouvert sur l'information tout en disant, monsieur Dumas, que je ne confonds pas le délibératif et l'exécutif ! Moi, j'assume d'être dans l'exécutif et il y a un certain nombre de choses qui sont à préparer dans les budgets et qui ne sont pas l'objet d'une discussion collective parce que c'est ainsi dans le bon fonctionnement démocratique.

A l'inverse, je pense que la transparence en démocratie c'est de donner l'information. Et, sur votre propos sur le fait que vous n'avez pas eu d'information, je me suis tourné bien sûr vers des collaborateurs de la direction des finances qui m'affirment vous avoir donné tout ce qui vous permettait de comprendre, d'avoir et d'utiliser les chiffres produits. S'il y avait encore une incertitude, rapprochez-vous d'eux pour comprendre ; si vous estimez qu'il y a des différences entre ce que j'ai dit et ce qui a été publié, rapprochez-vous d'eux parce qu'il n'y a aucune raison là.

Moi, je préfère les critiques quelles qu'elles soient mais sur le fond parce que sans doute je suis trop immodeste et parce que je pense que ce qui est proposé est suffisamment solide pour supporter la confrontation et que cela doit se faire dans la clarté. Je préfère donner une information et discuter sur le fond des affaires plutôt que sur des éléments qui seraient à moitié cachés ; et l'expression d'un certain nombre de ceux qui ont parlé aujourd'hui montre que c'est largement atteint.

Après, honnêtement, présenter des synthèses et s'y retrouver, c'est difficile parce qu'en effet, dans une institution comme celle-ci, il y a tellement de lignes et tellement de chapitres et tellement de choses ; il y a des budgets annexes, un budget principal, des prévisions, des décisions modificatives... Faire ce travail de mise à disposition et de transparence c'est effectivement compliqué. Je suis sensible à cela et c'est un des objectifs des responsabilités que j'assume.

Après, dans les débats, plusieurs d'entre vous sont intervenus sur l'évolution de la fiscalité, l'évolution des institutions, le partage de la fiscalité entre les entreprises et les ménages avec des augmentations contrastées. Béatrice Vessiller a évoqué cette question-là. Monsieur Dumas vous avez dit : "Trop de gentillesse pour le Gouvernement d'aujourd'hui et trop de méchanceté avant" ; je caricature mais c'est ce que vous vouliez dire.

M. le Conseiller PETIT : C'est la vérité !

M. le Vice-président DARNE : C'est la vérité mais regardez bien la vérité complètement !

Une des faiblesses, y compris dans ce que vous avez signalé aujourd'hui -ce que j'ai dit en commission des finances à monsieur Cochet et que je répète même trop-, c'est que la suppression de la taxe professionnelle a créé la CVAE et la CFE. Lorsque vous évoquez ici une responsabilité de ce Gouvernement ou de nous dans l'application de la CVAE et CFE, y compris la réforme de la loi de finances, c'est passer par pertes et profits le fait qu'il y a eu toutes les associations d'élus qui ont été vent debout contre la suppression de la taxe professionnelle et la substitution hâtive par des impôts mal calculés et mal prévus qui amènent à des ajustements après. Je veux bien qu'on critique la fiscalité mais il faut rendre à César ce qui est à César et à ceux qui doivent ensuite soigner les choses, ceux qui les soignent pas toujours facilement.

La CFE, ma proposition était qu'on la diffère pour l'évolution, sur les bases d'une réforme sur la fiscalité locale. En même temps, en termes d'équité, c'était normal d'exonérer les entreprises qui ont de très faibles chiffres d'affaires. Donc faites vous aussi la part des choses, votre plaidoirie est trop partisane à l'inverse, monsieur Dumas, c'est comme si ce qui se fait aujourd'hui était une volonté de nuire au pays, comme s'il n'y en avait sans doute pas avant, faites la part des choses !

Il n'empêche qu'il continue d'y avoir une question sur les recettes fiscales aujourd'hui et sur cette répartition entre les ménages et les entreprises. Vous savez, si je publie chaque fois ce que paient les entreprises et les ménages, c'est une vraie question entre ce qu'on appelle l'autonomie financière des collectivités locales et l'autonomie fiscale, c'est l'aptitude à lever un impôt, à en fixer les taux, voire les bases. Or, vous le savez bien, la réduction de ces marges existent sur les deux points, aussi bien de marges financières que de marges fiscales, c'est-à-dire que, y compris quand on classe la CVAE dans la fiscalité, on n'a pas de possibilité de taux. Quand on parle de la CFE, il y a des évolutions législatives qui donneront pour la Métropole plus de latitude mais jusqu'ici, où on dépend des décisions des Communes pour fixer un taux de CFE, on perd toute autonomie fiscale.

Donc on manque d'autonomie et je considère -et beaucoup avec moi, je pense- que la libre administration des collectivités qui est inscrite dans la Constitution passe par des libertés et par des autonomies, financière et fiscale. C'est insuffisant aujourd'hui. Je suis peut-être à l'excès par rapport à ce que peuvent dire d'autres ; je sais bien que, sur ces sujets-là, je peux avoir des différences avec Willy Plazzi ou avec quelques autres. Je suis un décentralisateur très convaincu qu'il faut laisser aux territoires plus d'initiatives aujourd'hui et que c'est comme cela qu'on prend les meilleures décisions, les plus économiques, qu'on donne l'équilibre social et humain le plus fort dans une agglomération et qu'on développe la compétitivité économique de façon la plus importante. Je trouve -et cela a été démontré par l'expression de plusieurs dans ces derniers mois- que ce sont en particulier de grandes Métropoles qui ont ce rôle-là et je trouve un déséquilibre entre ce diagnostic et le mode de financement.

Peut-être ai-je tort, peut-être suis-je excessif mais je suis convaincu de cela et donc il faut aller plus loin. Et mon souhait, en effet, c'est que, dans les réformes envisagées par le Gouvernement, si ce n'est pas celui-ci, c'en est d'autres et si ce n'est pas de cette couleur politique, c'est tout aussi indispensable et c'est moins important que le fait d'avancer là-dessus. Je considère que, depuis 1982, on n'a pas assez avancé sur la mise en œuvre en harmonie des moyens et des compétences. Je ne dis pas qu'il n'y pas eu des pas de faits et des choses importantes qui ont produit des effets, je dis que c'est trop déséquilibré. Voilà mon jugement.

Ensuite, j'ai entendu dans les interventions qui ont eu lieu ici et là des commentaires sur telle politique qu'il faudrait prendre de façon un peu plus intense que d'autres. C'est le débat politique normal. J'ai entendu le groupe des Verts, Béatrice Vessiller, dire bien sûr : "En termes d'énergie ou de logements, il faudrait faire plus, en termes de ci, il faudrait faire plus" et tel ou tel groupe souhaite des économies ou telle chose. Je comprends bien que chaque groupe politique a, dans les priorités, des curseurs qui peuvent être un peu différents des autres.

Le compromis qu'on passe ici à travers un plan de mandat, à travers un équilibre financier, est le résultat et le tout c'est de le respecter et je trouve que nous le respectons parce que tout de même il me semble -et ce sera mes derniers mots- qu'en six ans -et on pourrait dire en douze, voire même peut-être plus mais contentons-nous de cette gestion sur douze ans-, que vous preniez cette agglomération sous ses différents aspects, on peut dire que collectivement -et les finances ne sont qu'un élément au service de tous- les pas faits par le Grand Lyon ont été significatifs parce qu'en effet, on a pu investir.

Vous savez qu'on a fait 40 000 logements ; je pense que la crise du logement est moins forte ici qu'ailleurs et qu'on a pu accueillir les nouveaux habitants qui sont arrivés. Je pense que la compétitivité et la création d'emplois sont là parce qu'on a su faire du développement économique. Je pense que l'inégalité entre les territoires est plus faible parce qu'on a su concilier les opérations de renouvellement urbain dans les communes qui ont subi des politiques d'urbanisme difficiles dans les années 60 et 70, qu'on a pu tenir compte des villages, des parties de notre agglomération qui ont des caractéristiques sociales très différentes. Donc cette dynamique collective, qui peut se traduire par des politiques culturelles, par des politiques de transports, par cinquante choses, cela donne un bilan final bon.

Monsieur Dumas, quand vous dites qu'il faudrait une évaluation ou quelque chose, qu'il faudrait des gens qui regardent et qui voient, tous les Lyonnais voient et vous-même vous voyez ! En prenant vos deux jambes et vos yeux, en prenant un certain nombre de constats, en discutant avec les gens qui habitent ici, les résultats sont là. Vous pouvez dire que vous auriez fait plus peut-être mais, en tout cas, les résultats sont là et sont, me semble-t-il, indiscutables peut-être même du point de vue méthodologique. J'ai toujours un peu le souci de l'évaluation, de la quantification, de la comparaison, et si je vois aujourd'hui, en termes de comparaison, que l'on s'en sort bien -monsieur Jérémie Hébert montrait, pendant que vous parliez, au niveau des comparaisons, que nous investissons 431 € par habitant en dépenses d'équipement alors que les autres Communautés urbaines en moyenne font 253 €, et que, sur les dépenses de personnels, la moyenne des Communautés urbaines c'est 26 % et nous sommes à 21 %- . Donc, lorsqu'on prend des ratios, au classement, on s'en sort presque toujours très honorablement, parfois on est premier, deuxième ou troisième, enfin on s'en sort en général assez bien.

Mais pour évaluer, à côté d'un compte administratif et des ratios que tout le monde connaît, en annexe des comptes administratifs ou des budgets primitifs, on pourrait peut-être avoir des tableaux quantitatifs qui indiquent nombre de mètres linéaires de voirie, nombre de mètres cubes d'eau, nombre d'heures de transports, nombre de voitures en ville, nombre total de logements existants, nombre de déchets par habitant, nombre de tonnages, etc., on pourrait trouver 50 indicateurs de synthèse qui permettent de mesurer le chemin parcouru. Et vous verriez ! Cela se fait aujourd'hui, ce sont des chiffres que l'on a pratiquement dans toutes les directions-, on pourrait simplement les annexer comme une sorte de tableau de bord du compte administratif, ce qui permettrait de donner encore plus

d'objectivité et des mesures encore plus précises aux évolutions qui sont presque toujours positives.

Voilà, je m'arrête là. Je veux simplement dire, en conclusion, le plaisir que j'ai eu dans cette conduite de délégation de monsieur le Président Gérard Collomb, et en bon état d'esprit avec lui qui a eu une façon de me donner délégation que j'ai appréciée -sinon, ce ne serait pas de la même façon bien sûr-, puis avec chacun des groupes politiques et chacun d'entre vous, un travail que j'ai trouvé en effet dans la confiance. Je voudrais remercier bien sûr les services et toutes les personnes avec lesquelles j'ai travaillé dans ces années-là. Je vous prie de croire que nos fonctionnaires sont globalement dévoués et cherchent à aider les élus à atteindre leurs objectifs et à faire leur travail et que cela est réconfortant pour notre fonction publique qui est grande.

Merci à chacun d'entre vous.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, juste quelques mots.

On avait déjà eu l'occasion d'évoquer évidemment ce bilan lors du débat d'orientation budgétaire. Je veux dire d'abord à monsieur le Vice-Président Jacky Darne le plaisir que j'ai eu de travailler avec lui. Les résultats évidemment sont là dans la ville et les habitants du Grand Lyon les ont devant les yeux. Ils voient bien qu'en matière d'économie, nous sommes l'un des seuls territoires hélas à avoir continué à créer des emplois malgré la crise. N'oublions jamais, mes chers collègues, que nous avons commencé ensemble en 2008, c'est-à-dire que nous avons vécu tout ce mandat pendant la période de la crise.

Je regarde du côté du logement : tout à l'heure, monsieur le Vice-Président Jacky Darne disait : "Il suffirait de donner les chiffres". Depuis 2001, 105 000 logements construits sur l'agglomération dont 40 000 logements sociaux. Dans quelle autre agglomération, en France, a-t-on réalisé autant ?

Je regarde les transports : ce n'est pas exactement nous mais c'est le SYTRAL et, grâce à la subvention que donne le Grand Lyon, je m'aperçois qu'aujourd'hui, le réseau de Lyon est partout cité en exemple et que, pour les habitants de notre ville, c'est aujourd'hui beaucoup plus facile de se déplacer dans la Ville de Lyon parce que nous avons maillé totalement l'ensemble des réseaux de transports en commun. Je regarde la beauté de la ville, je regarde les berges du Rhône, les rives de Saône, le parc Blandan -et nous pourrions en citer beaucoup d'autres- et je me dis : "Quelle ville a fait autant pour sa transformation, pour la beauté de la ville, pour la qualité de vie en ville ?". Ecoutez, moi je suis fier de ce bilan.

Je regarde du point de vue strictement financier, parce qu'on aurait pu faire tout cela en endettant la ville, en dégradant l'autofinancement. On s'aperçoit aujourd'hui -parce que ce sont les derniers chiffres- de ce qu'est la réalité : nous étions partis sur un plan de mandat à 2 milliards d'euros et nous avons terminé non pas sur les projections mais sur les crédits de paiement -c'est-à-dire qu'évidemment, l'argument de monsieur Dumas est totalement faux, ce n'est pas ce que nous avons projeté de réaliser, c'est ce que nous avons effectivement payé- et nous avons terminé à 2,7 milliards d'euros, c'est-à-dire que nous avons fait plus que ce que nous nous étions fixé au départ.

Et moi, je veux remercier l'ensemble des services parce que, pour faire tout cela, pour faire l'ensemble des équipements que vous avez vu surgir dans cette agglomération, il a fallu tout de même des gens qui en abattent du boulot dans la maison !

Et si notre agglomération s'est transformée, c'est parce qu'ils étaient là, engagés, qu'ils aimaient ce qu'ils faisaient et qu'ils s'y donnaient d'une manière extraordinaire. Le nombre de réunions que nous avons faites ensemble, hors de tout horaire de travail, avec les uns, avec les autres, pour pouvoir expliquer, pour pouvoir discuter, pour pouvoir concerter -et Gérard Claisse sait combien de dizaines de milliers d'heures nous avons passé les uns et les autres- mais avec nos services toujours présents dans ces réunions, jamais une seule fois, ils disaient : "Ecoutez, voilà, c'est trop !" parce qu'ils aiment ce qu'ils font et ils s'y donnent passionnément.

Je disais 2,7 milliards d'euros. Alors, monsieur Dumas, c'est la première critique qu'il avait faite lors du premier budget, lors du budget de 2008 : "Oui mais vous repoussez toujours devant vous un tas plus important !". Non, nous avons à peu près un milliard d'euros devant nous à la fin du premier mandat ; nous avons toujours un milliard d'euros devant nous. Evidemment que les projets ne se font pas dans l'année ! Ils se planifient et donc les grands projets sont sur quatre ou cinq ans. Et, monsieur Dumas, si vous faites des projets au jour le jour, heureusement que vous avez décidé de vous retirer parce qu'autrement, je vous assure que ce n'est pas exactement comme cela que l'on peut planifier la marche d'une grande ville.

Sur le plan de la dette, mes chers collègues, on vous l'a dit tout à l'heure, Jacky Darne vous a donné les chiffres, on en était agréablement surpris nous-mêmes : au début de ce second mandat, à 4,8 années pour désendetter la ville, nous en sommes à 4,2 en cette fin de mandat. C'est vrai qu'il a fallu une gestion rigoureuse, c'est vrai que les mécanismes que nous avons mis au point, que Jacky Darne a mis au point, les comités d'engagement, etc., ont fait que nous avons pu avoir une visibilité sur la façon dont nous avons géré cette agglomération.

Voilà, mesdames et messieurs, moi, je suis extrêmement heureux d'avoir travaillé avec vous toutes et avec vous tous sur ces bancs parce que le travail, c'est évidemment celui des Vice-Présidents et c'est celui des commissions, dont la discussion a été riche, je crois, en particulier sur cette commission des finances ; je crois que le souci de Jacky Darne, avec son goût du débat, c'est de donner toujours l'information la plus transparente, la plus exhaustive, de manière à ce que les uns et les autres soient le mieux informés possible et qu'ils puissent trancher dans tous les débats en leur âme et conscience.

Voilà, mes chers collègues, nous sommes heureux, avec l'exécutif et vous tous, de vous présenter ce dernier budget de la deuxième mandature.

Merci.

Je mets aux voix, mes chers collègues, l'ensemble de nos budgets.

N° 2014-4361 - Budget primitif 2014 - Budget principal -

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui s'est abstenue) ; MM. Assi -pouvoir à M. Calvel- et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- qui s'est abstenue) ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI- (sauf M. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet -pouvoir à M. Geourjon-, Mme Lévy, M. Moralès qui ont voté contre et M. Uhrich qui n'a pas pris part au vote) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-)

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi -pouvoir à M. Calvel- et Calvel qui ont voté pour) ; M. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet -pouvoir à M. Geourjon-, Mme Lévy, M. Moralès (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; M. Broliquier (Non inscrits) ;

- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- (Communiste et intervention citoyenne).

N° 2014-4362 - Budget primitif 2014 - Budget annexe des eaux -

pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui s'est abstenue) ; MM. Assi -pouvoir à M. Calvel- et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- qui s'est abstenue) ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI- (sauf M. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet -pouvoir à M. Geourjon-, Mme Lévy, M. Moralès qui ont voté contre et M. Joly qui n'a pas pris part au vote) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-) ;

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi -pouvoir à M. Calvel- et Calvel qui ont voté pour) ; M. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet -pouvoir à M. Geourjon-, Mme Lévy, M. Moralès (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; M. Broliquier (Non inscrits) ;

- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- (Communiste et intervention citoyenne).

N° 2014-4363 - Budget primitif 2014 - Budget annexe de l'assainissement -

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui s'est abstenue) ; MM. Assi -pouvoir à M. Calvel- et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- qui s'est abstenue) ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI- (sauf M. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet -pouvoir à M. Geourjon-, Mme Lévy, M. Moralès qui ont voté contre) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-) ;

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi -pouvoir à M. Calvel- et Calvel qui ont voté pour) ; M. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet -pouvoir à M. Geourjon-, Mme Lévy, M. Moralès (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; M. Broliquier (Non inscrits) ;

- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- (Communiste et intervention citoyenne).

N° 2014-4364 - Budget primitif 2014 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui s'est abstenue) ; MM. Assi -pouvoir à M. Calvel- et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- qui s'est abstenue) ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI- (sauf M. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet -pouvoir à M. Geourjon-, Mme Lévy, M. Moralès qui ont voté contre) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-) ;

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi -pouvoir à M. Calvel- et Calvel qui ont voté pour) ; M. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet -pouvoir à M. Geourjon-, Mme Lévy, M. Moralès (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; M. Broliquier (Non inscrits) ;

- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- (Communiste et intervention citoyenne).

N° 2014-4365 - Budget primitif 2014 - Budget annexe du restaurant communautaire -

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui s'est abstenue) ; MM. Assi -pouvoir à M. Calvel- et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- qui s'est abstenue) ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI- (sauf M. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet -pouvoir à M. Geourjon-, Mme Lévy, M. Moralès qui ont voté contre) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-) ;

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi -pouvoir à M. Calvel- et Calvel qui ont voté pour) ; M. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet -pouvoir à M. Geourjon-, Mme Lévy, M. Moralès (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; M. Broliquier (Non inscrits) ;

- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- (Communiste et intervention citoyenne).

N° 2014-4366 - Budget primitif 2014 - Révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement -

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui s'est abstenue) ; MM. Assi -pouvoir à M. Calvel- et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- qui s'est abstenue) ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI- (sauf M. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet -pouvoir à M. Geourjon-, Mme Lévy, M. Moralès qui ont voté contre) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-) ;

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi -pouvoir à M. Calvel- et Calvel qui ont voté pour) ; M. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet -pouvoir à M. Geourjon-, Mme Lévy, M. Moralès (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; M. Broliquier (Non inscrits) ;

- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- (Communiste et intervention citoyenne).

M. LE PRÉSIDENT : Les budgets sont adoptés. Nous passons maintenant au dossier suivant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2014-4371 - finances, institutions et ressources - Taux 2014 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4371. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Jacky DARNE, rapporteur : Avis favorable, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai trois demandes de temps de parole. D'abord, le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, l'ensemble des habitants, dont certains commerçants et artisans, du Grand Lyon voit collecter et traiter de diverses façons leurs poubelles.

Ce service public rendu à la population est financé par cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères et, dans une moindre mesure, par les aides au tri et la revente des différents matériaux dans les filières de recyclage.

Les écologistes observent depuis toujours un décalage entre le coût du service rendu et les recettes perçues. De nouveau, en 2013, il y a eu un excédent. C'est pourquoi très régulièrement les écologistes font des propositions que je rappelle :

1° - que cet écart alimente d'abord et avant tout notre politique publique de réduction des déchets, de récupération, réparation et réemploi, favorisant ainsi la transition écologique de notre économie tout en créant des emplois non délocalisables. Or, ce n'est absolument pas le cas. A ce jour -et nous en parlons régulièrement au groupe de travail déchets avec Thierry Philip-, nous savons tout à fait que cet excédent permet entre autres d'envisager les gros investissements prévus pour des usines d'incinération actuellement en fin de vie ;

2° - la position des écologistes est que cet écart soit clairement identifié et identifiable pour les citoyens grâce à la création d'un budget annexe ou tout autre équivalent, ceci est également pointé par notre Conseil de développement ;

3° - que la fiscalité du global au niveau national ou local ici au Grand Lyon soit au service des enjeux actuels, à savoir la préservation de nos ressources naturelles ainsi que notre santé, le maintien et la création d'emplois locaux pour tous et la lutte contre toutes formes de précarité, dont la précarité énergétique.

Très concrètement, à moyen terme, les écologistes proposent que les taux soient évolutifs par tournée de collecte, en fonction des volumes ramassés et de la qualité du tri. Ceci impliquerait bien entendu un travail de dentelle et volontaire de notre institution mais je n'en doute pas puisque nous avons commencé à l'envisager en groupe de travail et que ce soit possible dès 2014.

En conclusion, sous réserve d'avoir l'assurance de certaines choses qui ont été votées au fil du mandat :

- que nous tenions cet engagement de diminution de tonnages incinérés ;

- que le compostage collectif et semi collectif soit renforcé après 2014 et que nous tendions vers des expérimentations de substitution de collecte d'ordures ménagères classique en une collecte bio-déchets ;

- que les initiatives comme les Repair cafés, les outithèques et autres initiatives visant à récupérer et réparer soient véritablement accompagnées par notre institution ;

- dernier point, que les managers de centre-ville aient aussi, dans leurs feuilles de route, pour les commerçants et artisans de cœurs de quartiers, cette question de l'organisation de la collecte et du recyclage des déchets ;

bref, que notre priorité soit de rendre un service au plus grand nombre, cohérent avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Donc, avec toutes ces assurances et avec toute notre vigilance et notre ténacité, nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Centristes et démocrates.

M. le Conseiller VURPAS : Merci, monsieur le Président. Moi, je suis un peu inquiet d'avoir un petit regard inquiet de Jacky Darne, l'excellent Vice-Président aux finances qui est tout à fait d'accord pour qu'on discute. J'espère aussi, dans quelque temps, avoir un petit sourire de la Chambre régionale des comptes, en vue du constat de la bonne application du plan comptable -ce sont des réflexions qu'ils ont faites- et j'espère aussi de la part de Thierry Philip, qui est le Vice-Président chargé de la propreté, qui était aux manettes, pour la réussite de notre politique du tri, ce que l'on constate aujourd'hui puisqu'on a des diminutions des quantités dans les incinérateurs.

Je pense tout de même qu'il n'y a pas que le but de l'opération qui est la planète pour que les gens soient efficaces et que notre politique soit une réussite, il y a aussi le porte-monnaie et on est bien d'accord pour dire que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères apparaît sur les feuilles d'impôts. Donc je pense que, par ce lien, qui n'est pas uniquement de la vision sur la planète mais qui est du concret, on peut aussi réussir mieux encore notre politique de tri sélectif. J'en viens au texte qu'on avait préparé.

Les impôts sont toujours un grand sujet de discussion. Les uns les trouvent trop élevés, les autres trop faibles. D'un côté comme de l'autre, la polémique n'est jamais loin, toujours sur les taux et la pression fiscale, très rarement sur la légitimité de l'impôt.

Ce soir, vous nous demandez de voter les taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Ils n'augmentent pas, ce qui est une bonne chose, d'autant plus que les bases étant revalorisées et en augmentation, tout comme la population de l'agglomération, le produit va augmenter de lui-même. Pas de problème donc pour les recettes du Grand Lyon.

En revanche, cette taxe est-elle la bonne solution ? Je ne le crois pas et, tout comme d'autres collègues du groupe avant moi, dont Max Vincent à plusieurs reprises, je vais vous dire pourquoi la redevance est un meilleur système.

La TEOM étant un impôt, elle est par nature non affectée. C'est un principe fiscal qui n'est pas contestable mais qui est en l'occurrence incompatible avec nos actions en matière de développement durable et de réduction de la production de déchets. Si nous voulons que nos concitoyens fassent plus attention aux déchets qu'ils produisent, si nous voulons les inciter à trier, nous devons utiliser l'instrument financier.

Aujourd'hui, vous payez une TEOM différente selon l'endroit où vous habitez, en raison du nombre de collectes assurées. On a déjà vu il y a deux ans toute la relativité de ce système, au moment des grèves. Mais si vous faites un effort de tri, si vous jetez peu de déchets, vous payez autant que si vos poubelles débordent. Ce n'est pas normal, c'est injuste du point de vue écologique comme du point de vue social. Car, au final, qui bénéficie de l'effort du tri ? Non pas les éco-citoyens sensibilisés au tri écologique par de nombreuses campagnes de publicité pour une planète propre mais les exploitants du service d'élimination et les usines de traitement, avec moins de déchets à gérer.

On ne peut pas vouloir le développement du compostage domestique ou du recyclage -comme nous le faisons dans plusieurs délibérations en débat ce soir- et garder un système de financement archaïque. Il est donc temps de passer au système de la redevance, incitative, comme l'a préconisé en son temps la Chambre régionale des comptes dans son dernier rapport au Grand Lyon. Recette affectée, la redevance permet à chacun de mesurer les impacts de ses efforts. C'est un système qui permet aux habitants d'avoir une attitude responsable en matière de déchets. Il fournit assez de recettes pour financer le service. C'est aussi le moyen de respecter les obligations nées du Grenelle de l'environnement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président, mes chers collègues, ainsi donc, d'après notre Président de la République, les impôts sont devenus trop lourds, trop lourds à force de s'accumuler depuis des années. C'est comme la TEOM : les profits pour le Grand Lyon s'accumulent depuis des années mais on oublie qu'il s'agit bien d'un prélèvement sur les ressources de nos concitoyens. Alors pourquoi continuer à maintenir des taux nettement supérieurs aux besoins et qui permettent d'encaisser bien de l'impôt qui ne dit pas son nom ?

Le Grand Lyon perçoit une TEOM toujours plus en décalage avec le coût réel du service, au point qu'une cagnotte d'environ 150 M€ se serait constituée entre 2007 et 2013. L'argent destiné à la collecte et au traitement des déchets ne doit pas servir à autre chose. Si vous croyez que les citoyens n'y voient que du feu, vous vous trompez !

Voilà des années que nous vous demandons d'affecter ces recettes à un budget annexe, histoire d'y voir plus clair. Nous savons bien que votre refus est lié à votre volonté de noyer le poisson de la manne des déchets dans le budget global ; et ce refus est incompréhensible. Vous mettez en place un budget annexe du restaurant communautaire et vous refusez cela pour le traitement des déchets, dont les montants sont autrement importants.

Cher Jacky Darne, vous avez évoqué tout à l'heure la Chambre régionale des comptes comme une institution importante de gage et de transparence. La Cour des comptes ayant émis des recommandations afin que la TEOM corresponde au coût de la collecte, il n'est pas normal que la situation perdure. A moins que l'on ne passe outre les avis de la Cour des comptes, ce qui est malheureusement la tendance actuelle !

Lors de l'audience du Tribunal administratif du 5 décembre 2013, le rapporteur public a proposé au juge d'annuler les délibérations du Grand Lyon antérieures concernant la fixation des taux de la TEOM du fait que les Conseillers communautaires n'avaient pas eu les informations indispensables sur le coût du service et les recettes générées par les différents taux.

Il est certain, mes chers collègues de la majorité, que nous n'avons pas du tout le même rapport à l'impôt, aux taxes et aux prélèvements que vous : là où vous voyez des recettes, nous voyons des gens qui se saignent pour payer leurs taxes ; là où vous voyez une taxe parmi d'autres, nous voyons des taux en décalage complet avec le coût réel du service. Tout cela contribue à éloigner encore davantage le monde politique du monde réel.

Vous faites partie des responsables de cette situation. Face aux risques répétés, ces derniers temps, de voir cette délibération annulée, notre groupe refuse de prendre part à ce vote.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, M. Broliquier ayant voté contre et le groupe Ensemble pour le Grand Lyon n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2014-4387 - finances, institutions et ressources - Bron - Contrat de projet Etat-Région - Construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie (I'UT) - Université Lyon 2 - Avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat et l'avenant n° 1 à la convention avec l'université Lyon 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4387. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. le Conseiller PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

Mme la Conseillère LEVY : Oui, très rapidement. C'est une bonne surprise que cette délibération sur la rénovation du campus de Bron. C'est bienvenu d'ailleurs lorsqu'on connaît l'état de ce campus brondillant. Malgré diverses réhabilitations, il souffre dans l'ensemble d'une très mauvaise mine. Quand on regarde d'ailleurs Lyon 3°, Lyon 2°, Gerland ou La Doua, on se dit qu'il y a souvent deux poids et deux mesures. Est-ce bien normal ?

Il est vrai, au fond, qu'en matière d'université, la Métropole n'a pas grand-chose à dire et pas beaucoup de latitude, excusez-moi, le Grand Lyon et la Métropole demain n'ont pas beaucoup de latitude car la Région est à la manœuvre et il faut bien lui laisser quelques compétences.

Nous avons tous apprécié l'information dans la presse des 12 M€ qui auraient été débloqués en fin d'année et qui ont été annoncés d'ailleurs avec beaucoup d'entrain par monsieur Jean-Jack Queyranne, et qui pourront, je l'espère, faire de nos universités quelque chose d'un peu plus sympathique.

Soutenir la recherche et l'innovation, c'est primordial -vous l'avez d'ailleurs fait- et comme vous vous n'êtes pas intéressé en revanche à la problématique immobilière pendant ce mandat, on peut tout espérer pour demain puisqu'il y a apparemment un défaut d'investissement ; j'entends s'y intéresser demain avec la nouvelle génération bien sûr. Il va falloir accélérer le mouvement financier pour les universités et surtout lui donner une ambition de développement durable. Il faudra donc envisager une politique immobilière de la Métropole sur l'université, par exemple. J'espère que la nouvelle génération en place sera pleine d'énergie pour faire de Lyon, après la ville des lumières, celle des savoirs. Nous y veillerons.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller PLAZZI.

N° 2014-4535 - finances, institutions et ressources - Quincieux - Adhésion de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon - Etat d'avancement du processus d'intégration - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Nous retirons le dossier numéro 2014-4535 sur Quincieux en raison de la construction de la Métropole. Nous le représenterons après l'élection des nouveaux Conseillers communautaires et le dossier, évidemment, a déjà bien avancé.

(Retiré).

N° 2014-4389 - déplacements et voirie - Noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à Réseau ferré de France (RFF) - Signature de la convention partenariale et des avenants aux conventions précédentes - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-4389. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur cette délibération qui parle de la signature de la convention partenariale et d'avenants à des conventions précédentes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, chacun le sait, il devient aujourd'hui urgent de désengorger le noeud ferroviaire lyonnais. C'est d'autant plus nécessaire que nous savons d'ores et déjà que le trafic sur nos voies et dans nos gares va encore augmenter d'ici 2030.

A l'heure où nous aménageons les quartiers de la Part-Dieu et de Perrache, nous devons faire les bons choix pour nos gares car, si ces infrastructures dépendent de la SNCF et de RFF, et de Gare et connexions en particulier, elles n'en sont pas moins insérées

dans un tissu urbain dense, en plein cœur d'une agglomération dynamique. Les gares modernes ne sont pas que des enjeux ferroviaires mais aussi d'aménagement du territoire métropolitain.

Leur avenir nous concerne, élus du Grand Lyon. Il importe que les décisions prises le soient non pas en fonction du seul intérêt de la SNCF et de RFF mais aussi en fonction de l'intérêt général pour les Grands Lyonnais.

Plusieurs fois, j'ai eu l'occasion de défendre l'idée selon laquelle nous devons faire de la gare de Saint-Exupéry un nouveau pôle majeur du trafic ferroviaire dans la Métropole. Il m'a souvent été répondu que la SNCF ne souhaitait pas développer davantage Saint-Exupéry. Au-delà de cette position de principe, le rapport de madame Meaux, administratrice de la SNCF, n'apporte pas de véritable argument "pour" ou "contre" l'hypothèse de Saint-Exupéry.

Pourtant, tant du point de vue économique que résidentiel, l'est lyonnais joue un rôle important pour l'avenir de l'agglomération. Nous devons affirmer notre ambition politique pour ce territoire et pour notre Métropole. Cela permettra d'engager un véritable dialogue avec la SNCF.

A ce titre, il me semble que les études que vous nous proposez de cofinancer sont insuffisantes puisqu'elles se limitent uniquement à deux scénarii centrés sur la gare de la Part-Dieu elle-même. Si nous pensons nécessaire l'étude approfondie des scénarii A et B, nous pensons également nécessaire qu'une étude complète et réellement indépendante soit engagée concernant l'avenir de Saint-Exupéry et l'usage de Saint-Exupéry comme un autre pôle ferroviaire de notre agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets aux voix ce dossier. Monsieur Chabrier ?

M. le Conseiller CHABRIER : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces trois dossiers...

M. LE PRÉSIDENT : Pardon, tu avais un temps de parole ?

M. le Conseiller CHABRIER : Autant pour moi alors !

M. LE PRÉSIDENT : Pardon ! J'avais un temps de parole pour le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Vice-Président DESSEIGNE : La délibération rentre dans le domaine des délégations que vous m'avez confiées. J'avais quelques éléments de réponse et des témoignages objectifs à apporter par rapport à l'intervention qui vient d'être faite.

Deux constats d'abord et une réponse ensuite, que je veux qualifier d'objectifs :

- le premier constat, c'est la situation de la gare de la Part-Dieu. Avec 23 millions de voyageurs par an, elle est la gare des grandes lignes nationales et internationales mais aussi des lignes interrégionales. Ce sont 570 trains qui transitent par jour par la gare de Part-Dieu dont 150 TGV et 300 trains express régionaux. Elle est au cœur d'un quartier d'affaires de la métropole, elle est au centre d'un système de transports collectifs urbains.

La gare de la Part-Dieu a un double objectif : tout d'abord conserver sa place de première gare de correspondance en France et, au-delà d'une simple conservation de cette place, elle doit la conforter.

En effet, c'est à partir de l'organisation des arrivées et des départs en gare de Lyon Part-Dieu que Réseau ferré de France cale les horaires nationaux des trains. Cela mérite d'être souligné et d'ailleurs madame Meaux l'a elle-même très bien fait remarquer dans le rapport qu'elle a établi en 2011.

Mais les enjeux ferroviaires sont aussi urbains et économiques car la Part-Dieu est un des socles de l'attractivité de Lyon ;

- deuxième constat, le nœud ferroviaire lyonnais, c'est pour l'essentiel trois zones sous contraintes majeures :

. la section centrale nord-sud entre Saint-Clair et la Guillotière qui passe par la Part-Dieu,

. la section entre Saint Fons et Grenay, tronçon commun des lignes vers Grenoble, Chambéry et l'Italie,

- et, enfin, la gare de la Part-Dieu elle-même.

Dans le nœud ferroviaire lyonnais, il passe 1 166 trains par jour dont 252 TGV et 546 TER ; cela représente 10 % du réseau national. Il y a deux gares nationales dans le nœud ferroviaire lyonnais, Part-Dieu et Perrache, fréquentées par 100 000 usagers ferroviaires qui les utilisent chaque jour et, en 2030, ils seront plus de 200 000. Le nœud ferroviaire a des problèmes de congestion et de saturation que nous connaissons -et cela fait déjà un certain temps qu'ils sont développés- et, pour préparer l'avenir, il convient de s'attaquer d'urgence à cette situation générant aujourd'hui un problème de respect des horaires et limitant considérablement la mise en service de nouvelles lignes.

Je voudrais souligner qu'il y a eu une résolution envisagée, avec une priorité et une nécessité absolue prenant en compte cette urgence et reconnue par la commission mobilité 21 chargée d'évaluer le schéma national des infrastructures de transport, qui l'a classée parmi les réalisations prioritaires dans les choix qu'elle a été amenée à proposer. Il faut en même temps dimensionner et repenser nos gares. C'est l'un des projets de réaménagement des pôles d'échanges multimodaux de Part-Dieu et Perrache à l'horizon 2020 et à l'horizon 2030 ; il faut voir plus grand encore pour la gare de la Part-Dieu qui pourrait comprendre une partie souterraine.

Pourquoi la gare de Saint-Exupéry ne répond-elle pas aux attentes ? L'élément de réponse que l'on peut apporter, nous l'avons dans le rapport de madame Meaux, qui est un document étoffé, circonstancié, à partir d'éléments objectivement montrés et celle-ci s'est prononcée, s'agissant de la Part-Dieu -je vais la citer- : "L'existence d'un pôle fort de correspondances grandes lignes est un atout pour la dynamique métropolitaine et régionale et la desserte du quartier d'affaires de la Part-Dieu. L'éclatement du pôle des correspondances grandes lignes est perçu comme une dégradation du niveau de service. Pour produire une véritable alternative à la saturation du nœud ferroviaire, le délestage de la Part-Dieu sur Saint-Exupéry représente l'équivalent de l'offre grandes lignes actuelle en cœur de nœud. L'intérêt d'une gare de correspondances du niveau de la Part-Dieu est d'offrir un niveau de service dans la densité des correspondances rail-rail et rail-transports urbains". Enfin, dernière citation : "Couper le cœur métropolitain où sont les grands nœuds du réseau urbain de ses connexions grandes lignes serait peu pertinent en logique territoriale".

Je conclurai simplement en disant que l'intérêt d'une gare de correspondances du niveau de celle de la Part-Dieu est d'offrir un niveau de service dans la densité des correspondances -ce que je viens de citer- ; "Couper le cœur métropolitain où sont les grands nœuds du réseau urbain de ses connexions grandes

lignes serait peu pertinent en logique territoriale", comme le disait madame Meaux. La gare de Saint-Exupéry n'offre donc pas un scénario crédible de désaturation du nœud ferroviaire ; son développement contribuera à une meilleure répartition des circulations et à la desserte des territoires du Grand est lyonnais et des villes alpines. Il servira l'avenir de l'aéroport mais ne réglera pas la situation des sections ferroviaires les plus contraintes au cœur du nœud.

Voilà les éléments de réponse que je voulais apporter face à une proposition de délibération qui a toujours été soutenue face à un objectif qui demeure majeur.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, monsieur Desseigne. Je crois que cette argumentation est évidemment essentielle dans nos débats.

Je mets aux voix le rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DUBOS.

N° 2014-4390 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Projets du pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu et création de la voie L - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain -

N° 2014-4391 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) gare Lyon Part-Dieu - Aménagement - Etudes de l'espace Pompidou - Convention de financement à passer avec SNCF Gares & Connexions - Direction générale - Missions territoriales -

N° 2014-4392 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu - Infrastructures Vivier-Merle Béraudier - Etudes - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4390 à 2014-4392. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : De la gare Saint-Exupéry à la gare de la Part-Dieu, trois délibérations concernant le projet du pôle d'échanges multimodal : la première à propos de la création de la voie L, la deuxième concernant le financement passé avec SNCF Gares & Connexions et la troisième sur les infrastructures côté Vivier-Merle avec une individualisation partielle d'autorisation de programme. Trois délibérations qui ont reçu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Nous avons une note pour le rapporteur sur le dossier numéro 2014-4390 :

Dans l'exposé des motifs, après "Vu ledit dossier ;", ajouter :

"Vu la décision du Président de Réseau ferré de France du 7 janvier 2014, portant validation du bilan de la concertation préalable, création de nouveaux accès aux quais en gare de la Part-Dieu depuis l'avenue Pompidou ;

Vu la décision du Président de Réseau ferré de France du 7 janvier 2014, portant validation du bilan de la concertation préalable, création de la voie L en gare de la Part-Dieu ;

Vu la décision de la Directrice générale de SNCF Gares et Connexions en date du 19 décembre 2013, portant validation du bilan de la concertation préalable du pôle d'échanges multimodal de la gare de la Part-Dieu ;"

J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, lors du Conseil de Communauté de septembre dernier, nous avons indiqué notre accord sur les orientations du projet d'aménagement de la gare de la Part-Dieu d'ici 2028 et nous avons formulé à l'époque différentes propositions. Dans mon intervention d'aujourd'hui, je vais parler du projet d'aménagement de la place Béraudier puisque -comme on vient de le dire- l'objet de la délibération c'est une première autorisation de programme.

Ce réaménagement de la place Béraudier, dont le projet est de l'agrandir et de la dégager de l'immeuble B10, participe au projet d'agrandissement de la gare et à sa large ouverture vers l'extérieur. Le fait que le boulevard Vivier-Merle soit réservé aux seuls modes doux et transports en commun sur la partie devant la gare va favoriser les déplacements doux aussi bien dans le quartier de la Part-Dieu que pour l'accès à la gare.

Par contre, nous ne comprenons pas pourquoi dans ce projet, sous la place Béraudier, est intégrée la construction d'un grand parking public qui comportera 580 places. En effet, nous avons une offre de parking public assez conséquente aux abords de la gare, plus de 6 000 places, si on prend en compte le parking du centre commercial qui est juste en face et nous avons vu dans le bilan des délégataires de service public, examiné récemment au sein de ce Conseil, que beaucoup de ces parkings ne sont pas pleins sauf celui de la gare de la Part-Dieu qui, lui, est effectivement plein tôt le matin. On a beaucoup de marge de manœuvre sur l'utilisation des parkings autour de la gare de la Part-Dieu.

Nous savons aussi que tout nouveau parking encourage l'utilisation de la voiture individuelle. L'accès en transports en commun à la gare est aisé : on a beaucoup de lignes fortes, le métro et les tramways qui permettent d'accéder à la gare. On aura aussi, quand les aménagements cyclables seront améliorés et les parkings sécurisés, un accès très facile pour les cyclistes et, pour les personnes qui habitent en dehors de Lyon, on est en train de beaucoup développer les parkings-relais.

Si nous voulons faire de la Part-Dieu un quartier où les modes doux -on a ce concept de sol facile qui est très intéressant- et que les transports en commun soient privilégiés, il ne faut pas construire ce parking qui encouragera forcément la venue en voiture individuelle à la gare.

Par contre, utilisons -ce qui est déjà prévu en partie- le sous-sol de la place Béraudier pour un parking minute de taille conséquente -parce qu'on sait qu'effectivement, il y a des personnes qui ont besoin d'être accompagnées à la gare-, pour les taxis, pour des stations d'autopartage, un grand parking pour les vélos, aussi pour de la logistique mais pas un parking public tel qu'il est prévu.

En raison de la présence de ce parking dans le cadre du projet de la place Béraudier, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Centristes et démocrates.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci, monsieur le Président, mais c'est retiré.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller GIGNOUX : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Je répondrai simplement en un mot sur le parking. Vous voyez bien qu'aujourd'hui, ce qu'on essaie de faire c'est de plus en plus des parkings mutualisés et donc, quand dans le périmètre de la Part-Dieu on construit sans parking la tour Oxygène, la tour Incity, à un moment donné, il faut bien évidemment quelques parkings mutualisés parce qu'autrement, nous connaîtrions un certain nombre de problèmes, ce qui n'est pas antinomique avec le développement de vélo-stations par exemple, puisque : places de parkings prévues : 580, places pour les vélos : 1 500 places, avec une écomobilité, une station de taxi, du stationnement pour les deux-roues motorisées, bref une gare moderne que nous essayons de construire pour les années 2020-2030.

Voilà, merci.

Donc je mets aux voix ces dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles -pouvoir à Mme Baume- (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à Mme Baume- qui ont voté pour).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2014-4393 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Protocole d'intention pour la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise : rive droite du Rhône - Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache en lien avec le développement urbain du quartier Confluence - Signature de la convention partenariale des études d'avant-projet - Demande de subventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2014-4394 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Réaménagement des voies J et K en gare de Lyon-Perrache - Convention de participation financière aux travaux avec Réseau ferré de France (RFF) - Signature de la convention partenariale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2014-4395 - déplacements et voirie - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais - Etude d'avant-projet de la mise à double voie du tronçon commun pour l'amélioration de la régularité de l'offre de service - Etude de la création de 2 nouvelles haltes sur la branche de Lozanne - Convention ouest lyonnais - Phase 4 : tronçon commun - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Dubos a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4393 à 2014-4395. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission concernant ces trois dossiers sur le projet REAL.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Centristes et démocrates.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, chacun le sait, le développement de lignes performantes de transports en commun est une priorité dans notre agglomération. Dans le cadre de cette politique, la délibération de ce soir porte plus particulièrement sur les transports interurbains. Le projet REAL est un bon projet. Créer un RER à la lyonnaise, un réseau fiable et rapide qui permette des déplacements entre les différents pôles de notre aire métropolitaine, c'est essentiel.

Notre agglomération se développe, les prix de l'immobilier sont hauts et, de fait, les distances entre le domicile et le lieu de travail peuvent s'allonger. Si nous voulons garantir un développement équilibré de nos territoires en évitant de trop développer le trafic automobile à destination de Lyon, par exemple, nous devons mettre en place des lignes ferroviaires plus efficaces.

J'ajoute qu'avec la calamiteuse liaison A 89-A 6, ce projet REAL devient vital pour désengorger les voiries de nos communes. Dès lors, les élus du secteur -et avec ma collègue de Dardilly, madame la Vice-Présidente Michèle Vullien- sont tout à fait favorables à la mise à double voie du tronc commun entre Gorge de Loup et Ecully ainsi qu'à la création de deux nouvelles haltes, l'une à Dardilly, l'autre à Limonest. Et je le dis, nous nous battons depuis fort longtemps pour l'ouest lyonnais, sur Techlid, sur ces zones d'activité que nous portons.

Les propositions sont tout à fait intéressantes et il faudra les concrétiser pour répondre à la question des déplacements pendulaires et, en fait, pour continuer à soutenir le développement économique de nos territoires. Ces projets vont dans le bon sens comme d'ailleurs, pour le sud-ouest de l'agglomération, les autres délibérations sur les voies J et K à Perrache ou la halte d'Yvours à Irigny qui vont contribuer à renforcer la ligne Givors-Perrache.

Pour autant, je n'oublie pas -et la délibération le rappelle- que ce projet s'inscrit dans le contrat de projet Etat-Région. Et là, je voudrais dire toute ma déception, pour ne pas dire ma colère, quant à l'inaction de la Région.

L'ouest lyonnais est depuis quelques semaines -et je le crains pour de longs mois- privé du tram-train que nos habitants ont déjà attendu pendant de si longues années. Tout cela, visiblement, pour un problème technique, qui n'est d'ailleurs pas qu'un incident lyonnais puisque le matériel est aussi à l'arrêt du côté de Nantes. Pour autant, s'il a fallu attendre tout ce temps, c'est bien parce que la Région ne porte aucune vision sur les déplacements dans l'ouest lyonnais.

Si nous avons pu avancer, c'est par la mobilisation des élus concernés et du Grand Lyon. Comme d'habitude, la Région a regardé passer les trains. Aujourd'hui, elle peut d'ailleurs mieux les contempler puisqu'ils sont à l'arrêt. La Région suit, elle accompagne à la rigueur mais elle n'impulse rien. Or, il me semble que c'est pourtant son rôle en matière de transports ferroviaires. Et même il me semble qu'elle a souhaité garder toutes ses compétences dans le cadre de la Métropole. Avoir des compétences, c'est bien, les exercer convenablement, c'est mieux ! J'espère, monsieur le Président, que vous saurez convaincre monsieur Queyranne d'être plus réactif. Ou alors, nous attendrons le printemps 2015.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Vous voyez loin ! Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Monsieur le Président et chers collègues, je vais m'exprimer plus particulièrement sur le dossier numéro 2014-4395 à plusieurs titres, bien sûr au nom du groupe Synergies-Avenir et en qualité de Vice-Présidente mobilité mais également en tant que Maire de Dardilly.

Nous sommes dans un vrai feuilleton qui dure depuis des années sur ce dossier. Monsieur Max Vincent vient de l'évoquer. Moi, pour ma part, j'ai des kilos de documents dans un placard et des rétroplannings qui affichaient que tout était terminé en 2005. Nous avons communiqué à cette époque, créant bien évidemment une immense déception auprès des habitants de l'ouest lyonnais, sur la branche Lozanne-Saint Paul.

Je ne reviendrai pas sur la gestion plus que calamiteuse de ce dossier -Max Vincent vient de l'évoquer- mais je veux résolument être optimiste puisque ce projet de l'ouest lyonnais constitue l'un des grands projets inscrits au contrat de projet Etat-Région 2007-2013 -encore que nous soyons en 2014- et aujourd'hui, nous allons nous prononcer sur des études d'avant-projet relatives à la mise en service du tram-train sur la branche de Lozanne qui avait été approuvée lors de notre Conseil du 10 février 2010 ; vous avez bien entendu : notre Conseil de 2010.

Ce n'est qu'en juin 2012, deux ans après tout de même, que le comité de pilotage des partenaires, sous l'égide de la Région, a décidé de réorienter les priorités de l'étude. Ils ont proposé -et je participais à ce énième comité de pilotage- d'engager les études pour la mise à double voie du tronc commun entre Gorge de Loup et Ecully-Tassin la Demi Lune, permettant la mixité tram-train des branches de Sain Bel et Lozanne parce qu'ils se sont rendus compte qu'il y avait un problème technique. Or, avec Lucien Durand -d'aucuns se souviennent d'ailleurs qu'il a siégé dans notre assemblée-, nous avons pourtant alerté les services de la Région et de la SNCF il y a plus de dix ans sur ce problème des tunnels des deux Amants et bien sûr, nous n'étions que des élus face à des sachants.

Il est également impératif d'engager la réflexion sur la création de deux nouvelles haltes, l'une dans le parc d'affaires de Techlid, vers le CTM de Dardilly et la réouverture de l'ancienne gare de Limonest qui se trouve d'ailleurs être sur la commune de Dardilly, avec la possibilité d'un grand parc-relais pour arrêter le flux automobile à l'entrée nord.

Je dois préciser qu'avec mon excellent collègue Max Vincent, Maire de Limonest et Conseiller général, nous avons toujours œuvré en commun, d'une part, au niveau du PLU ou de la Région pour maintenir ces emprises ferrées alors que RFF souhaitait s'en dessaisir et déclasser les terrains. Nous sommes donc intervenus à différentes reprises pour maintenir les terrains en zone ferroviaire.

Il y va de la crédibilité de toutes nos actions engagées pour le développement durable et pour le bon fonctionnement du PDIE Techlid. Je vous rappelle tout de même au passage que l'ensemble du pôle économique nord-ouest rassemble quasiment autant de salariés tertiaires que la Part-Dieu et les chefs d'entreprises, comme partout ailleurs, sont très attentifs à la mobilité de leurs salariés.

A noter qu'actuellement, suite à des problèmes techniques des trams-trains -Max vient de le rappeler-, ce sont des véhicules thermiques qui ont remplacé les trams-trains sur les branches de Sain Bel et de Brignais et que, pour couronner le tout, la SNCF

perd les trains en informatique sur la branche de Lozanne. Donc qu'est-ce qu'on voit passer sur le secteur ? Des cars ! Il n'y a plus rien qui passe.

Monsieur le Président, le rapport qui nous est soumis -j'insiste sur ce point- propose qu'à ce stade, notre Communauté urbaine ne prenne aucun engagement financier pour les phases ultérieures, études de projet et travaux. J'entends bien que nous sommes en fin de mandat. Toutefois, monsieur le Président, mes chers collègues, il sera nécessaire de se reposer prochainement les bonnes questions et même je suggère de réfléchir sérieusement à l'intégration de ces trois branches, dont le réseau urbain et suburbain, sous la houlette du futur syndicat qui sera issu du SYTRAL et du Conseil général, parce qu'à mon point de vue, l'état actuel ne peut pas durer devant la carence des autres collectivités. C'est donc une affaire à suivre.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Si je comprends bien, madame Vullien, c'est un appel pour que le Grand Lyon s'engage encore et toujours plus ! Ce n'est plus la Métropole qu'il faut que nous fassions !

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Absolument ! Puisqu'il n'y a pas de fret, il n'y a pas de raison que cela reste, ils ne sont pas fichus de le gérer, il faut le donner ! Alors, ensuite, les clés de répartition seront à regarder mais je pense que, raisonnablement, il faut prendre cela en main. Moi, je ne m'en occupe que depuis 1995 et on a promis monts et merveilles aux citoyens ! Je n'ose plus en parler, d'autant plus que les citoyens mélangent allègrement l'autorité organisatrice détenue par la Région sur le ferré avec le SYTRAL et que je me fais taper dessus en permanence et il est toujours ennuyeux de dire : "Ce n'est pas moi, ce sont les autres !". Et effectivement, ce sont les autres ! Si les autres n'y arrivent pas, à un moment donné, nous sommes élus pour que le quotidien des citoyens soit amélioré et ne soit pas pourri comme c'est le cas actuellement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour votre confiance, étant celle en Bernard Rivalta !

Donc je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DUBOS.

N° 2014-4396 - déplacements et voirie - Elaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial - Convention de participation financière avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Demande de subventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4396. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Monsieur le Président, une convention avec le Département du Rhône, la Région, l'Etat, le SYTRAL, le Grand Lyon pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial. Il s'agit de construire un outil d'aide à la décision pour l'élaboration des politiques publiques en matière de déplacements. Cela consiste à construire ce modèle multimodal des déplacements commun et partager, en disposant d'un outil intégré performant qui permet d'évaluer les différents scénarios qui prennent en compte les

déplacements sur l'ensemble des modes, y compris en situation d'intermodalité. Le Grand Lyon est désigné comme coordonnateur pour un montant de 1 285 884 € TTC, près de la moitié est pris en charge par les autres partenaires. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, pour répondre aux enjeux stratégiques de transports à l'échelon de l'aire métropolitaine, à l'échelle du SCOT (schéma de cohérence territoriale), il nous faut effectivement un outil performant qui permette aux différents partenaires, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, le Grand Lyon, le Syndicat mixte des transports, le SYTRAL, de travailler sur d'ambitieuses politiques publiques qui favorisent et garantissent partout le droit à la mobilité.

La promotion des transports collectifs est un objectif prioritaire. Cela suppose aussi la reconquête du service public, des moyens nouveaux pour les transports de la vie quotidienne et le développement solidaire des territoires, notamment pour les zones les plus éloignées. En zone urbaine, la part des trajets quotidiens réalisés grâce à un véhicule personnel tend à baisser ces dernières années ; en cause, le coût d'utilisation qui explose avec la hausse continue du carburant et les infrastructures routières surchargées. Partout, le report vers les modes de transports collectifs reste modéré du fait de la qualité insuffisante de l'offre actuelle ; on l'a vu dans notre agglomération pour le tramway T2 surchargé entre Bron et les facultés. L'enjeu premier est donc le développement des réseaux de transports collectifs permettant des interconnexions.

Le projet qui nous est soumis d'élaboration d'un modèle qui permette de prendre en compte les déplacements, y compris en intermodalité, ne peut que favoriser cette politique publique de mobilité, d'autant qu'au niveau du Pôle métropolitain, des actions sont mises en œuvre : tarification, parkings-relais, etc.

Il faut poursuivre l'action et être revendicatif auprès de l'Etat afin qu'il nous donne aussi les moyens financiers indispensables pour l'exercice des compétences transports pour les collectivités qui en ont la charge. J'espère que monsieur Dumas aura une écoute favorable à ce que je dis puisque là, je suis revendicatif en direction de l'Etat et je ne suis pas resté debout au garde à vous ! Voilà la position de notre groupe et cela est de la toute première importance.

En fonction de ces propositions, nous voterons bien sûr cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

Résultats du vote sur le budget primitif 2014

M. LE PRÉSIDENT : Je donne les résultats sur le budget primitif, sur 152 votants nous avons eu 122 voix pour, 2 abstentions, 28 contre, donc 4 voix en faveur de ce rapport de plus que les années passées, j'y vois la consécration de monsieur Jacky Darne !

(Applaudissements).

N° 2014-4399 - déplacements et voirie - Opérations globalisées de voirie 2014 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4399. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, juste quelques mots pour soulever trois points.

Le premier concerne le problème de l'état de nos voiries communautaires qui, nous le savons, se dégradent et nécessitent des interventions de plus en plus lourdes et donc plus coûteuses. Notre agglomération ne se limite pas aux seules villes centres et c'est un point que nous voulons souligner. N'oublions pas qu'outre les déplacements de transit, les migrations pendulaires des communes périphériques vers les villes centres de Lyon et Villeurbanne drainent un flux important -cela a été rappelé par certains de mes collègues précédemment-.

Si, globalement, sur le Grand Lyon, les solutions alternatives proposées sont en permanence optimisées et offrent une bonne qualité de service, ce n'est pas encore le cas dans certains territoires, entre autres le nord et l'ouest de l'agglomération, du fait de certaines contraintes géographiques et budgétaires. Ces territoires ne bénéficient pas d'un réseau suffisant. Alors nous savons très bien que cela passe aussi par le développement des modes doux, des transports en commun, du rail. Pour ce qui concerne les transports en commun, évidemment, nous ne sommes pas en opposition par rapport aux projets du SYTRAL ; le SYTRAL a de forts développements et ces développements sont nécessaires mais nous en connaissons le coût. En revanche, dans l'attente, la rupture de charges, les délais d'acheminement via les transports collectifs -parce que cela existe- sont souvent longs et contraignants et, malheureusement, cela dissuade les usagers et ils ont recours trop souvent -et nous le regrettons- au véhicule personnel et l'utilisent le plus souvent et quotidiennement. C'est le premier point.

Le second point, dans le cadre de la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2015, personne n'ignore que les voiries départementales basculeront dans le champ de compétences et d'intervention de la Métropole. L'état de ces voiries pour une grande partie -on peut le dire- est assez médiocre voire même plus, faute d'entretien ces dernières années. Il ne s'agira pas de simples entretiens mais de rénovations profondes pour certaines. Ceci ne fera que grever davantage un budget déjà fragilisé dédié à la voirie. La question est pour le futur et un futur immédiat : le budget consacré à la voirie sera-t-il reconsidéré et augmenté ?

Troisième point, il est simple, court et, en tout cas, c'est une demande de notre part : les Communes sont sollicitées via le FIC, au titre de la proximité -nous en parlions au cours de ces débats cet après-midi- pour participer aux travaux de rénovation de la voirie dans le périmètre des Communes. Cependant, les élus Maires que nous sommes ignorent le coût total de ces opérations et nous souhaitons le connaître, le chiffrage restant bien souvent et trop souvent flou, du fait de la non-information. Nous voulons -et nous le disons- que soit communiqué aux Communes le coût global des opérations réalisées dans leur périmètre. Et, dans la période actuelle, c'est plus qu'un vœu, monsieur le Président !

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous aurons l'occasion évidemment de reparler de tous ces problèmes mais je suis conscient -je le disais quelquefois- que les routes du Grand Lyon

ne sont pas bien entretenues mais je veux dire que si on compare -et vous comparez aujourd'hui-, on voit bien que nous aurons à produire des efforts.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GRIVEL.

N° 2014-4400 - déplacements et voirie - Vers une stratégie piéton à la Communauté urbaine de Lyon - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4400. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Un rapport qui nous fera du bien à tous en termes de santé : il s'agit de la marche à pied.

Nous avons là l'alpha et l'oméga des déplacements puisque 100 % des trajets commencent et finissent par la marche à pied et, sur deux villes comme Lyon et Villeurbanne, ce sont 50 % de la part modale qui sont faits en mode unique piéton, d'où cette importance. Le potentiel, c'est quoi ? C'est de grignoter un maximum des déplacements à l'intérieur d'un kilomètre ; un kilomètre, c'est 40 % des déplacements, il y en a encore un quart qui est fait en voiture, cela représente 10 % des déplacements en transports en commun.

Evidemment, on n'a pas attendu cette stratégie piéton. Nous sommese un peu les messieurs Jourdain du plan piéton puisqu'il y a eu la charte du piéton en 1999, qui a été dépeussière et anticipée, notamment pour répondre à l'apparition entre-temps du code de la rue, de la loi accessibilité de 2005. Il y a eu, sous la houlette de mon collègue Pierre Abadie, le schéma d'accessibilité (création et élargissement de trottoirs, abaissement de trottoirs, rehaussement des quais de bus, feux sonores). Il s'agit également de préparer l'espace public au vieillissement de la population. C'est un investissement de 42 M€ qui a été réalisé depuis 2010.

Il y a eu le plan modes doux évidemment, qui est autant "piétons" que "vélos" puisqu'on fait descendre les vélos des trottoirs, on écarte le trafic auto des piétons et on pacifie le trafic auto. On rend donc plus marchable la rue. Je rappelle que les rollers et les trottinettes sont considérés par le code de la route comme des piétons. Ces 300 kilomètres de pistes et de bandes cyclables aident évidemment la marche à pied et rendent la rue plus marchable.

Ce code de la rue, avec son principe de prudence, a consacré l'importance des plus fragiles sur l'espace public ; donc la raison du plus faible est la plus forte ou la meilleure. Zone 30 anticipée dans le Grand Lyon, notamment à Lyon ; zone 20 : je citerai notamment Tassin la Demi Lune-, puis cette zone 20 qui va ouvrir d'ici le mois d'avril de 6 hectares autour de la place Sathonay dans le premier arrondissement à Lyon.

Evidemment, s'il y avait eu un plan piéton sur ce mandat, nous aurions immanquablement inscrit les Rives de Saône, le pont Raymond Barre, la passerelle de Décines Charpieu, la passerelle de la Paix, la passerelle Masaryk reclassée bientôt piéton-vélo, la rue Garibaldi, l'Anneau bleu, les sentiers nature du Grand Lyon, le pédibus avec ses 100 lignes et bien sûr le tube modes doux de la Croix-Rousse avec 102 000 personnes comptées lors du 8 décembre 2013 ; jusqu'à 15 000 en même temps dans le tunnel et, aujourd'hui, une fréquentation de 1 500 à 3 000 par jour, piétons et vélos additionnés, en fonction de la semaine ou du week-end, avec une attente jusqu'à 5 000 vélos

par jour lorsque les beaux jours vont arriver. Enfin, le projet de rééquipement de l'ancien funiculaire de la rue Terme est aussi assimilable au plan piéton puisqu'on met des piétons à la place des voitures.

Donc c'est une stratégie partagée pour une ville partagée. On partage l'espace public, on partage l'air, la santé publique, les modes de déplacements, l'information, l'énergie ; surtout la santé car la marche fait du bien à la ville et à ses usagers. Grâce à la marche et au vélo. Dans "transport", il y a "sport" ; les Anglo-Saxons parlent d'ailleurs de modes actifs. Il s'agit donc de faire de la mobilité une source d'activité physique, de favoriser les modes de déplacement bénéfiques pour la santé, en rééquilibrant au profit des modes qui n'ont pas un fort impact sanitaire négatif sur la qualité de vie et de ville. Une étude du *Lancet* nous montre que si on fait un quart d'heure de gym douce, d'activité physique modérée, on gagne trois ans de vie ; donc à vos baskets !

Faire monter cette part modale de la marche permet aussi de faire glisser les autres modes, voiture et transports en commun, vers leur zone de pertinence, là où ils sont réellement utiles. Donc une approche partenariale. J'insiste sur les transports en commun car on peut améliorer le rabattement et la marchabilité aux abords des stations en renforçant leurs zones d'attraction et leur aire d'influence, sur la zone accessible à pied (ZAP) en cinq minutes, qui représente 330 mètres à 4 kilomètres/heure. Il est important de l'augmenter.

Voilà un travail d'équipe, opérateurs de transports, Communes et associations, sur la ville marchable et le sol facile. Il faut instiller cette politique dans les grands projets sur la Part-Dieu, sur la gare de Perrache, et il faut informer. L'information et le déplacement, c'est effectivement important. L'information, c'est 50 % des déplacements aujourd'hui et c'est lié ; le smartphone et la paire de baskets étant même évoqués par les sociologues comme les prochains principaux modes de déplacements ! Il s'agit de consacrer la marche comme un mode de déplacement à part entière.

Donc il faut continuer l'action engagée en la rendant plus visible et lisible. Il faut la lister et la valoriser avec des chiffres pour que cela soit sérieux. Quand il n'y a pas de chiffre, ce n'est pas sérieux. Il faut déterminer les quotes-parts dans les grands projets, développer confort et accessibilité, sécurité et continuité des trajets et des trajectoires. C'est important la trajectoire, les piétons veulent aller tout droit du point A au point B. Donc maillage, résorption des discontinuités puis développement du stationnement deux-roues puisque les deux-roues motorisés sur les trottoirs, c'est interdit par le code de la route ; cela fait partie du "capharnaüm" qui se trouve sur les trajectoires directes des piétons. Egalement, comme on l'a vu, développer les services, comme un navigateur piéton qui sera intégré dans le GPS multimodal "Optimod" et qui existe d'ailleurs sous forme d'application exemplifiante de ce qu'on fait de bien avec le Patrimoine mondial de l'Humanité, avec une application qui permet de "flasher" sur 68 bornes et 11 tables d'orientation, la visite du site.

En matière d'accidentologie, le mode piéton est le plus sûr par rapport au temps de trajet même si nous avons déploré 4 accidents létaux sur 2012 sur Lyon-Villeurbanne, qui sont toujours de trop mais essentiellement contre la voiture à 80 % et les poids-lourds à 5 %.

Merci à vous, merci, monsieur le Président.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme la Vice-Présidente RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, la marche représente un tiers des déplacements dans l'agglomération lyonnaise et la moitié des déplacements dans le centre Lyon-Villeurbanne et elle se développe. Cela est très positif et c'est en partie lié à tous les travaux d'amélioration réalisés pour faciliter la marche, je ne vais pas citer à nouveau tous les travaux que l'on vient d'évoquer-.

Les chiffres donnés dans le rapport sur l'amélioration de l'accessibilité des cheminements pour les personnes handicapées, c'est-à-dire aussi pour nous tous vieillissants ou temporairement malades ou fatigués ou encombrés, sont aussi à souligner : comme l'a dit Gilles Vesco, 42 M€ dépensés dans ce mandat -ce n'est pas anodin- pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, avec notamment 2 500 abaissements de trottoirs, ce qui est très demandé.

La collectivité a fait des efforts mais je rappelle que le cheminement des personnes aveugles reste gêné, tout particulièrement par le comportement égoïste des automobilistes qui se garent sur les trottoirs et les passages piétons. Que de bleus sur les corps des personnes aveugles liés à ces heurts douloureux ! Je demande aux villes d'utiliser la fourrière face à ceux qui se conduisent de cette façon aussi négligente et individualiste. Et j'espère que monsieur Valls et madame Carlotti, à qui nous avons écrit en commun avec mon collègue Jean-Louis Touraine, augmenteront enfin fortement le prix des amendes pour ces deux cas de mauvais stationnement. A moins que ce ne soit nous-mêmes, monsieur le Président, dans le cadre de la future Métropole, qui le fassions, si la loi attribue la fixation du montant des infractions du niveau de l'Etat aux collectivités territoriales.

Autre remarque, il faut donner une grande attention à la qualité des revêtements qui, autrefois, ont été faits trop glissants, en particulier devant l'Hôtel de Ville de Lyon ou la place Pradel. Ni trop lisse ni trop granuleux, ce qui gêne les fauteuils, il faut tenir entre les deux et tester les revêtements avec les habitants et les personnes handicapées, ce qui s'est beaucoup développé pendant ce mandat et j'en remercie tout particulièrement le Vice-Président Gérard Claisse.

Le groupe GAEC souscrit aux propositions faites dans ce rapport, propositions d'ampleur sur la marche mais aussi sur son contexte, parce que ce n'est pas que la marche, c'est aussi le contexte de la marche, c'est-à-dire l'aménagement urbain en général. Par exemple, inciter à la marche entraîne de planifier la ville des courtes distances, avec des services rapprochés des citoyens, ce qui n'est pas anodin et pas toujours évident quand, nationalement, on supprime des guichets SNCF ou de Poste ou de banque... Il y a là quelques contradictions à gérer. Il faut donc penser à la question de la création de bouquets de services qui réunissent en un même lieu le plus possible de services à la population pour lui éviter de se déplacer en tous sens. Nous le faisons par exemple dans nos projets de réaménagement des gares avec les magasins et services publics nécessaires.

Les politiques de déplacements sont aussi des politiques qui jouent sur l'espace et le temps, des politiques que j'avais initiées dans le précédent mandat sur le Grand Lyon. Je formulerai, en particulier, deux propositions sur le temps de déplacement, sur lesquels nous devrions plus communiquer car le temps est un facteur de sélection fondamental pour l'utilisation des différents modes de déplacements par les habitants :

- il faudrait communiquer plus sur l'idée qu'il faut compter le temps réel d'un parcours en voiture, c'est-à-dire le temps d'aller la chercher, le temps de la circulation et le temps de garer la voiture ; cela peut allonger fortement le temps imaginé au départ ! Cela nécessite des enquêtes temps sur le même trajet avec les différents modes de déplacements et à différents horaires dans la journée ; en période de pointe, cela vaut vraiment le coup de marcher à pied ;

- il faudrait aussi communiquer avec de nouveaux panneaux : des panneaux de signalisation temporels indiquant les lieux vers lesquels on veut aller avec le temps à pied : par exemple, Perrache-Bellecour : douze minutes ;

- dans un autre contexte, il faudrait aussi communiquer sur l'intérêt économique de la marche dont on n'a pas toujours conscience ; la marche est un moyen de déplacement gratuit, d'abord pour ceux qui marchent ; ensuite, les aménagements urbains pour la marche sont moins coûteux que pour les autres modes de déplacements et, enfin, la marche stimule le commerce de proximité.

Ce que je dis là s'inscrit totalement dans les quatre axes définis par notre nouvelle stratégie pour piétons.

Je termine en rappelant que tout déplacement -comme l'a dit Gilles Vesco- commence et finit à pied ; la marche concerne donc quasiment toute la population.

Le soin mis à la facilitation de la marche pour des déplacements à pied plus sûrs, plus confortables, plus efficaces et plus rapides est un critère important de la réussite des aménagements urbains et de la vie en ville. C'est ce que notre stratégie propose aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère CHEVALLIER : L'augmentation du nombre de déplacements réalisés à pied est un enjeu important d'un point de vue à la fois environnemental : la question de la pollution et des enjeux climatiques et d'un point de vue social : la santé et le coût des déplacements qui viennent d'être évoqués. Des marges importantes de progression existent.

Aujourd'hui, il faut savoir -et c'est rappelé dans la délibération- que 20 % des déplacements de moins d'un kilomètre se font encore en voiture aujourd'hui sur notre agglomération. Certes, le Grand Lyon a pris en compte le piéton dans les aménagements urbains récents et a amélioré l'accessibilité mais il nous faut passer à un autre stade, à l'instar d'autres villes française ou européennes. Dans ces villes, on trouve l'existence aujourd'hui de signalétiques piétonnes, avec des temps de parcours annoncés -on peut citer l'exemple très intéressant de Londres mais on a l'exemple plus proche de Roanne par exemple ou Villeurbanne-, l'aménagement de réseaux pour les piétons -citons Strasbourg et la réalisation de son réseau magistral pour les piétons, en cours d'aménagement, qui reliera les différents quartiers de la ville- ou encore un développement de zones piétonnes, zones apaisées, beaucoup plus important que dans notre agglomération.

Nous sommes donc très favorables à la stratégie piétonne proposée et à l'élaboration d'un véritable plan piéton pour la marche, le plan modes doux actuel du Grand Lyon est, lui, plutôt orienté vélo.

Ce plan devra comprendre :

- l'aménagement d'un réseau structurant d'axes marchables,
- la définition d'une part importante de zones piétonnes et de zones apaisées,

- la résorption de points noirs, traversées de voies ferrées, voies routières,...

- la libération des trottoirs de différents obstacles que nous connaissons aujourd'hui,

- un vrai plan de communication : "La marche c'est bon pour la santé, la planète et votre porte-monnaie".

Pour cela il faudra prévoir un véritable budget dédié à ce plan, comme cela a été fait pour les aménagements cyclables dans le cadre de ce mandat. Ce sera un des enjeux du nouveau plan de mandat.

Nous voterons avec plaisir cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous soutenons ce projet de plan piéton communautaire, et ce d'autant plus que c'est une idée que nous avions présentée il y a maintenant quelques mois. Je vais être bon joueur une fois encore car l'important c'est que les idées aboutissent à des réalisations concrètes.

Un plan de déplacements piéton c'est une réelle stratégie de la marche qui irait de pair avec une stratégie d'optimisation des déplacements urbains, en d'autres termes, un plan de déplacements piéton qui s'intégrerait au plan modes doux et au plan de déplacements urbain. Cela ne peut être autrement car l'un ne va pas sans l'autre et, comme l'ont rappelé les intervenants précédents, la mobilité commence et finit en effet par la marche à pied.

Mes chers collègues, nous devons nous donner des axes stratégiques qui pensent réellement l'ensemble des modes de déplacements à l'échelle de l'agglomération. Nous pouvons pour cela prendre appui sur d'autres agglomérations françaises. Je pense notamment -et cela a été évoqué- à Strasbourg qui est à la pointe dans le développement d'une stratégie pour les piétons ; l'action strasbourgeoise repose sur dix points très clairs, que nous devrions reprendre et qui sont notamment : promouvoir la marche, accorder plus de place aux piétons, désamorcer les conflits vélos-piétons, utiliser les documents d'urbanisme pour améliorer la perméabilité piétonne, généraliser la démarche pédibus, mieux traiter les carrefours pour les piétons et créer un réseau piétonnier magistral reliant les centralités des quartiers.

C'est dans cette direction que nous devons aller. Nous nous devons d'être ambitieux sur le sujet, surtout lorsque l'on sait qu'un déplacement sur trois se fait à pied dans le Grand Lyon mais qu'un déplacement sur quatre de moins d'un kilomètre s'effectue encore en voiture !

Mes chers collègues, penser la marche dans le Grand Lyon, ce n'est pas seulement créer des zones piétonnes plus perméables, c'est penser large : c'est penser santé publique -et je salue le fait que ce chapitre soit déjà inscrit comme objectif dans la délibération- ; c'est penser une nouvelle organisation des arrêts de bus sur certaines lignes, ce qui permettrait l'accroissement de la vitesse moyenne de circulation, ce qui capterait plus de voyageurs et nous autoriserait à optimiser l'utilisation de notre parc de bus ; c'est penser économie et vie de quartier car créer des voies piétonnes dans des zones mal desservies par les transports en commun permettra de redynamiser ces secteurs ; c'est penser urbanisme territorial, en intégrant réellement, comme à Strasbourg, les déplacements piétons à nos plans et en indiquant les temps de parcours ; c'est enfin penser tourisme pour faire découvrir la ville sous un autre angle. Bref, c'est penser la ville, une ville à vivre, une ville moderne et visionnaire.

Concrètement, pour encourager l'usage des transports en commun, nous devons penser déplacements piétons. En effet, l'absence de trottoirs viabilisés, dans certaines ZAC par exemple, l'absence d'abri à certains arrêts de bus, la présence d'eau pluviale sur certaines chaussées, la traversée de voûtes peu éclairées sont autant de freins à l'utilisation des transports en commun.

Monsieur le Président, vous avez lancé il y a quelques mois, sur Smartphone, l'application OnlyMoov. Je ne peux que regretter que vous ayez oublié d'inclure dans cette application destinée à optimiser les déplacements un onglet "piéton" ; j'espère que cette erreur sera rapidement réparée maintenant que nous mettons en route une stratégie piétonne au niveau de notre agglomération.

Comme vous pouvez le voir, le Grand Lyon a bien besoin d'un plan ambitieux de déplacements piétons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Geourjon. Nous allons voter ce soir ce plan piéton mais je vous rappelle tout de même que, depuis quelques années, il y a eu 210 kilomètres de zones 30, 91 kilomètres de voirie verte, le PEM Perrache que nous avons lancé, les berges du Rhône, les rives de Saône, le pont Raymond Barre, le tube modes doux, la passerelle de Décines, la passerelle de la Cité internationale, etc. Donc vous voyez, vos conseils sont toujours bienvenus mais nous essayons même de les anticiper.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2014-4419 - déplacements et voirie - Saint Priest - Vénissieux - Boulevard urbain est - Traversée des voies ferrées - Approbation du programme et de l'enveloppe forfaitaire prévisionnelle des travaux - Individualisation complémentaire d'auto-risation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4419. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Un dossier concernant la traversée des voies ferrées au niveau des communes de Saint Priest et Vénissieux, dans le cadre du boulevard urbain est. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Monsieur le Président, c'est juste une explication de vote : comme d'habitude, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles -pouvoir à Mme Baume- (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-) ;
- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à Mme Baume- qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2014-4457 - proximité et environnement - Point d'avancement sur la mise en oeuvre de la nouvelle politique publique de l'eau - Direction de l'eau -

N° 2014-4458 - proximité et environnement - Délégation de service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire communautaire, hors les communes de Marcy l'Etoile, Solaize, La Tour de Salvagny et Lissieu - Désignation du délégataire - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Coulon a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4457 et 2014-4458. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. le Conseiller COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux histoires d'eau.

Le dossier numéro 2014-4458 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

A la fin du paragraphe "4.2.3. Qualité du service à l'utilisateur (20 %)" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"La qualité de service aux usagers proposée par le candidat B est satisfaisante et la note obtenue est de 14.6/20."

au lieu de :

"La qualité de service aux usagers proposée par le candidat A est satisfaisante et la note obtenue est de 14.6/20."

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner la parole à madame la Vice-Présidente Pédrini qui a suivi ces dossiers avec une attention toute particulière et, je crois, un très beau succès. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI : Merci, monsieur le Président. Pendant que Nathalie Dermie se met aux manettes, je vais donc vous dire que je présente ce soir deux délibérations portant sur un des gros dossiers de ce mandat, celui de la politique publique de l'eau et je vais peut-être, si vous me le permettez, prendre un peu de temps pour vous en développer les différents aspects.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 3 page 100).

Sur le premier slide, je peux vous dire -mais vous le savez déjà- que nous avons profité de l'application de la jurisprudence Commune Olivet pour mettre fin à nos contrats dits "historiques" à l'horizon 2015 et pour définir une nouvelle ambition pour la politique publique de l'eau. Pour ce faire, nous avons appliqué une méthode que nous pouvons, en toute modestie, qualifier d'exemplaire. A ce jour, nous pouvons considérer que nos engagements ont été tenus.

Si nous revenons sur la méthode de travail, nous avons mis en place une commission politique de l'eau qui était composée de représentants de l'ensemble des groupes de notre Conseil de communauté et qui a été pilotée par trois Vice-Présidents : Jean Paul Colin, en charge de l'eau, Gérard Claisse, en charge de la participation citoyenne et moi-même, en charge des gestions externes, entre autres. Cette commission s'est réunie huit fois

en 2012 et trois fois en 2013 -ce qui est tout de même un nombre de réunions important- pour réfléchir au sujet. Les associations de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ont produit deux contributions sur la tarification et la qualité de service, contributions dont les préconisations ont été largement intégrées dans le cahier des charges. Enfin, l'implication des services a été importante et, même si c'est quelque chose que l'on peut considérer comme normal, je tiens vraiment ce soir à les remercier pour leur disponibilité sans faille et le travail qu'ils ont réalisé à nos côtés.

Il s'agissait de produire la matière support de la réflexion de la commission politique mais également d'adapter l'organisation de la direction de l'eau à notre nouvelle ambition. Soulignons que la définition du cadre stratégique de la nouvelle politique publique de l'eau a fait consensus au sein du groupe de travail politique et que nous avons approuvé ce cadre stratégique lors de l'assemblée communautaire du 12 novembre 2012. Cinq objectifs majeurs ont ainsi été fixés :

- le premier consiste à renforcer l'autorité organisatrice, à savoir le Grand Lyon, dans la définition de la stratégie, dans l'organisation du service public de l'eau et surtout dans son contrôle ;

- le deuxième consiste à assurer une stratégie patrimoniale durable et à protéger la ressource en eau en tant que bien public et précieux, qui nécessite une montée en compétence des services et une mobilisation d'investissements supplémentaires. La pérennité et le maintien en bon état des équipements est, vous le savez, essentielle ;

- le troisième consiste à garantir une qualité de service optimale pour les usagers en améliorant notamment l'accès à l'information et en développant spécifiquement les nouvelles technologies comme la télérelève, par exemple ;

- le quatrième consiste à définir une politique tarifaire cohérente, juste et à garantir une baisse de prix aux usagers d'au moins 20 % pour ainsi revenir dans le classement des grandes agglomérations les moins chères ;

- le cinquième objectif consiste à pérenniser et à élargir la gouvernance. Le travail réalisé au sein des différentes instances tout au long de la définition de la future politique publique de l'eau a été riche et constructif ; il paraît donc important de les pérenniser dans le temps pour suivre les conditions de mise en œuvre du service.

Comme je vous le disais, être autorité organisatrice c'est contrôler la réalisation du service, c'est assurer la gestion patrimoniale, c'est garantir une qualité de service à l'utilisateur et c'est avoir une politique tarifaire équitable.

Renforcer l'autorité organisatrice, comme nous l'affirmons, se traduit nécessairement par un renforcement des moyens des services : de 8 agents à ce jour, ces moyens dédiés passeront à 20 agents par le redéploiement de 4 postes et la création de 8 postes. Vous voyez sur le diaporama le détail de la répartition des postes.

L'autorité organisatrice ainsi renforcée pourra être efficacement garante de la qualité de service à l'utilisateur avec, par exemple la proposition d'une facture plus simple et plus lisible, en organisant la politique d'éducation au développement durable en rapport à la politique de l'eau, en initiant des actions de communication.

Il s'agit de garantir aux usagers un prix de l'eau maîtrisé qui prenne en compte les enjeux de qualité de service et de respect

de l'environnement. Soulignons que, dans le quatrième objectif, il existe bien une dimension sociale qui est d'étendre le dispositif d'aide aux impayés aux usagers résidant en habitat collectif. Par ailleurs, la solidarité continuera à s'exercer en faveur de l'accès à l'eau des pays du Sud par le maintien du fonds de solidarité eau international.

Enfin, le cinquième objectif valide que la commission politique eau mise en place en 2012 sera maintenue et élargie à deux membres de la Commission consultative des services publics locaux, et ce dès 2015.

Comme vous le savez, le mode d'exploitation choisi est une délégation de service public. Le cadre stratégique a été décliné par le Grand Lyon en objectifs opérationnels dans le cahier des charges de la DSP qui s'impose donc à l'exploitant et traduit nos exigences ; nous allons les reprendre :

- notre exigence première est bien de maîtriser le coût du service pour l'utilisateur, avec un objectif de baisse d'au moins 20 % de la part eau d'une facture type de 120 mètres cubes de consommation, avant la révision quinquennale intervenue en 2013 dont le résultat n'était pas connu à l'époque. Cette facture de 120 mètres cubes annuelle est la facture de référence utilisée nationalement ; elle correspond à la consommation d'une famille composée de deux adultes et deux enfants ;

- notre deuxième exigence : maîtriser les fuites du réseau avec, en cible, un rendement de 85 % dès 2016, afin d'éviter le gaspillage de la ressource en eau et de répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement ;

- notre troisième exigence : maîtriser l'état du patrimoine avec la mise en place d'outils de gestion dudit patrimoine et un renouvellement adapté ;

- notre quatrième exigence : maîtriser l'information avec la mise en place d'un système d'information transparent, dédié et accessible ;

- notre cinquième exigence : maîtriser les volumes d'eau consommés en déployant la télérelève pour permettre aux usagers de connaître et contrôler leur consommation, tout en leur garantissant bien sûr une facturation basée sur leur consommation réelle et non plus estimée.

Donc exigences maîtrisées par le Grand Lyon à tous les niveaux.

Trois entreprises ont déposé une offre : Veolia, Lyonnaise des Eaux et Saur.

Nous avons effectué un premier tour de négociations en juillet, suivi d'un second en septembre, pendant lesquels nous avons négocié pendant deux jours entiers avec chacun des candidats pour chacun des deux tours.

Il faut dire que nous avons ainsi obtenu trois offres finales de très bon niveau.

Ces offres ont été évaluées selon quatre critères, pour lesquels je vous rappelle la pondération :

- les conditions financières pour 35 %,
- les conditions techniques pour 35 %,
- la qualité du service à l'utilisateur pour 20 %,
- la qualité de l'offre en matière environnementale et sociale pour 10 %.

Les candidats devaient proposer obligatoirement une offre de base d'une durée de huit ans, avec variante d'une durée à dix ans. Les candidats ont été évalués sur l'offre de base pour déterminer l'attributaire du contrat. L'offre variante ne pouvait être retenue que si elle présentait un écart sur les conditions financières supérieur à 5 % et elle portait sur le candidat qui arrivait premier.

Veolia est arrivé en première position sur chacun des critères.

Pour commencer, il propose le prix le plus bas avec une facture type de 120 mètres cubes en baisse de 23,9 % ; l'objectif qui était de moins 20 % au moins avant révision quinquennale est donc largement dépassé.

Concernant le critère technique, Veolia mettra en œuvre des moyens importants et pérennes pour assurer l'atteinte et le maintien d'un rendement de réseau à 85 %, avec notamment la mise en place de 5 500 capteurs de fuites. Ces capteurs permettront non seulement de détecter immédiatement l'apparition d'une fuite mais également de la localiser précisément ; l'exploitant pourra ainsi agir très rapidement.

Veolia développera également des outils de gestion patrimoniale modernes qui permettront d'optimiser les choix en renouvelant le bon équipement au bon moment. Le délégataire implantera un système d'information performant et totalement dédié au Grand Lyon -et c'était un aspect assez compliqué- et garantira son accès complet à nos services. Les équipements devenant de plus en plus intelligents, l'informatique prendra une place essentielle dans le service de l'eau.

L'exploitant déploiera également un système de télérelève performant permettant de communiquer deux fois par an le relevé de consommation avec un haut niveau de fiabilité.

Enfin, Veolia mettra en œuvre une politique d'insertion pour son personnel en réservant 9 postes à du personnel en insertion. Dans le cadre de ses marchés, il réservera un quota de 12 % des heures effectuées.

L'offre de base de Veolia était donc celle qui répondait le mieux aux objectifs opérationnels du cadre stratégique que nous avons fixé. Veolia est donc le candidat pressenti. Son offre variante a donc été évaluée mais celle-ci ne présente pas d'écart suffisamment significatif pour être retenue.

Le futur contrat aura donc une durée de huit ans et débutera le 3 février 2015.

L'exploitation sera assurée par une société garantissant la transparence des comptes. Cette société aura pour nom "Eau du Grand Lyon". L'exploitant réalisera 49 M€ d'équipements sur la durée du contrat dont :

- 12 M€ pour la télérelève,
- 8 M€ pour le système d'information dédié,
- 5 M€ pour le réseau dont 5 500 capteurs de fuites,
- 10 M€ de nouveaux locaux.

En ce qui concerne le renouvellement du patrimoine, les objectifs fixés dans le cadre stratégique seront tenus, tant pour le réseau que pour les branchements. Le renouvellement des équipements permettra un fonctionnement optimal et sécurisé du service.

Par ailleurs, un système de bonus-malus sur le rendement du réseau et la qualité de service sera institué.

Chaque engagement non tenu engendrera l'application de pénalités.

Enfin, l'accès de l'autorité organisatrice aux données du service sera total. L'autorité organisatrice aura ainsi les moyens d'assurer pleinement son rôle de contrôle tout en renforçant sa connaissance de l'exploitation.

Parlons un peu argent : si l'on observe la facture payée par un Grand Lyonnais, la poursuite des contrats actuels aurait conduit en 2015 à une facture de 229 € TTC sans la révision quinquennale intervenue en juillet 2013. Avec le nouveau contrat, cette même facture atteindra 174 € TTC, soit une baisse de 23,9 % sur la part eau. Avec cette baisse, vous voyez que le montant de la part eau de la facture de référence sera identique en 2015 à celui payé en 1994.

En conclusion, les deux délibérations qui vous sont présentées mettent en œuvre fidèlement les engagements que nous avons votés en novembre 2012.

Le Grand Lyon sort renforcé de cette démarche avec la mise en place d'une organisation et de moyens qui lui permettront de jouer pleinement son rôle d'autorité organisatrice.

La gestion du service au quotidien avec un contrôle renforcé de l'exploitant gagnera en performance et répondra aux objectifs ambitieux que nous nous étions fixés tout en s'appuyant sur des technologies innovantes.

L'utilisateur bénéficiera donc d'un service de qualité mais à un prix maîtrisé. En effet, les usagers du Grand Lyon bénéficieront d'une eau moins chère que Nantes, Lille, Bordeaux -dont certains sont en régie- et, avec cette nouvelle politique publique de l'eau, l'agglomération se tourne vers l'avenir et rentre dans une nouvelle ère avec un contrat moderne, court et performant, en phase avec son époque.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie beaucoup, madame Pédrini. Merci pour votre travail puisque vous y avez passé un temps considérable avec vos collègues Vice-Présidents.

Je donne la parole au groupe GAEC.

M. le Conseiller FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, avec ces délibérations, nous arrivons aujourd'hui au bout du processus d'adoption d'un nouveau contrat unique d'affermage de la production et de la distribution de l'eau pour les 55 communes du Grand Lyon concernées et nous faisons en même temps, parallèlement, le point sur la mise en place de l'autorité organisatrice.

Il était grand temps de mettre fin aux précédents contrats, justement qualifiés de léonins et plus que désavantageux pour le Grand Lyon malgré les révisions quinquennales négociées depuis 2001 qui avaient déjà acté des baisses de prix pour l'utilisateur et une meilleure réalisation des travaux.

Notre groupe, depuis 1995, s'est exprimé régulièrement sur ces défauts, que ce soit Thérèse Rabatel, Alain Touleron ou moi-même. Je n'y reviendrai pas mais il faut en garder la mémoire pour ne pas retomber dans ces travers, principalement des marges disproportionnées, des travaux insuffisants, des avances sources de profits financiers indus, une tarification injuste et invérifiable avec une part abonnement trop élevée, pas ou peu de transparence, un rendement insuffisant avec des fuites mal recherchées, une absence de maîtrise par le Grand Lyon et de véritable autorité organisatrice, etc.

Pour notre groupe, cela aurait justifié largement un retour en régie publique de la gestion de l'eau, totale ou partielle, comme d'autres collectivités l'ont déjà fait. Nous regrettons que l'impréparation de l'échéance du contrat bien avant 2012 ne l'ait pas permis, même partiellement pour la production, faute de maîtrise des compétences indispensables et de connaissance suffisante de l'état du réseau. A ces obstacles techniques et en matière de ressources humaines s'est ajouté un rapport de force politique insuffisant.

Dans ces conditions, nous avons négocié, à l'issue du travail de groupes politiques, sur le contenu du cahier des charges, la mise en place de l'autorité organisatrice et la durée du contrat afin de pouvoir préparer un retour en régie avec une décision politique avant la fin du prochain mandat, avant 2020. La majorité d'entre nous s'est donc prononcée pour ces deux volets issus de ces négociations.

La question qui nous est posée aujourd'hui est de savoir si le résultat de l'appel d'offres, la décision proposée et les engagements sur l'autorité organisatrice sont conformes à ces accords. Nous considérons que c'est le cas avec le rapport de mise en place de l'autorité organisatrice de l'eau qui respecte les principes posés et l'échéancier avec 12 ETP créés ou redéployés entre 2013 et 2015, une organisation correspondant à la maîtrise des enjeux sur le patrimoine, la gestion des ressources, la prospective financière, le contrôle du contrat. C'est le cas sur la programmation des travaux relevant du Grand Lyon, même si le futur plan de mandat et la future programmation des investissements devront bien sûr reprendre ces engagements, monsieur le Président, mais je n'en doute pas.

L'analyse du rapport sur le contrat est très instructive. D'abord, pour la méthode, la procédure a été totalement respectée en toute transparence et le candidat ayant la meilleure note et la meilleure évaluation est proposé sur la base d'un cahier des charges complètement nouveau, conforme aux engagements politiques.

Nous ne sommes plus sur le même contrat que le précédent. C'est un nouveau contrat avec un nouveau cahier des charges. Nous relevons des points essentiels pour nous :

- une durée réduite à près de huit ans au 3 février 2015, qui permettra une décision nouvelle avant 2020 sur le futur contrat -j'insiste- ;
- une marge bénéficiaire limitée à 4,9 %, bien inférieure aux précédents contrats, même si je rappelle que, pour notre groupe, l'eau n'est pas une marchandise mais un bien public, ce qui justifie une maîtrise publique de la gestion ;
- un engagement de rendement de 85 % d'ici 2016, vérifiable et contrôlé par l'autorité, en très net progrès ;
- une société dédiée avec comptabilité analytique et personnel propre, siège propre, avec sous-traitants identifiés et garantie illimitée de la société mère ;
- un prix pour l'utilisateur en baisse de 23,9 % pour un usager qui consomme 120 mètres cubes par an avec un compteur de 15 millimètres et une part abonnement réduite à 41,20 € toutes parts comprises ;
- une clause de revoyure en 2018, au bout de trois ans ;
- un accès direct au système d'information, des tableaux de bords de suivi réguliers, un rapport annuel complet, des indicateurs de performance ;
- des engagements de travaux pluriannuels et annuels vérifiables et conformes au cahier des charges ;

- un inventaire de départ détaillé et la vérification de cet inventaire en fin de contrat ;
- des clauses de pénalités en cas de non-respect du contrat ;
- une formule de révision compréhensible pour les prix, inférieure à la moyenne de l'inflation des trois dernières années ;
- un plafonnement du manque à gagner en cas de résiliation anticipée ;
- des frais de siège et recherche-développement encadrés et plafonnés ;
- un comptage de consommation sur toutes les bouches de lavage qui permettra de sortir de la surévaluation actuelle ;
- des engagements précis de recherche de fuites et d'équipement du réseau en vannes et capteurs pour y remédier plus rapidement et facilement ;
- une gestion des systèmes d'information et de données localisée, sécurisée et contrôlable ;
- une relation usager améliorée avec la télérelève, l'incitation à l'individualisation des contrats et des compteurs, des accueils usagers améliorés, un site internet adapté, des modes de paiement diversifiés ;
- des moyens humains clairement définis ;
- la contribution au fonds de solidarité internationale pérennisée ;
- l'attribution de 0,5 % des recettes au volet eau du fonds social logement (FSL) pour l'aide aux impayés.

Décidément, il ne s'agit effectivement plus du même contrat. Les engagements pris sont tenus et la majorité de notre groupe votera les deux rapports, à l'exception de monsieur Alain Touleron et de monsieur Maurice Charrier qui, pour sa part, ne participera pas au vote.

Mais je veux rappeler en conclusion que, pour le groupe GAEC, l'objectif doit être, à l'issue de ce contrat, le retour en régie publique car tous les obstacles techniques, humains ou en termes de maîtrise des données et de gestion du patrimoine seront levés et ne pourront plus justifier la poursuite de l'affermage. Chacun devra prendre alors ses responsabilités politiques.

Nous apprécions enfin la poursuite du travail du groupe politique de gouvernance et son élargissement à deux membres de la CCSPL.

Nous appelons le groupe Veolia à ne plus se compromettre dans le soutien au développement des colonies israéliennes en Palestine, contrairement aux décisions et résolutions de l'ONU.

Voilà, chers collègues, la position de notre groupe.

Enfin, monsieur le Président, notre groupe souhaite qu'une réflexion soit engagée sur la tarification sociale et solidaire de l'eau et, dans l'immédiat, que l'on puisse voir quelle forme pourrait prendre, dans cette période de crise, une aide pour nos concitoyens les plus en difficulté, que ce soit à travers le volet eau du FSL ou dans le cadre des nouvelles compétences de la Métropole. Même si nous avons bien conscience que la première des mesures sociales est la baisse du prix que nous allons voter aujourd'hui, c'est notre vœu pour 2014 en espérant qu'il soit exaucé.

Pour finir, un grand merci aux Vice-Présidents en charge de ce dossier et aux services pour l'exercice de transparence à travers le groupe politique sur l'eau qui va poursuivre son travail très important et pour cette mise en place de l'autorité organisatrice.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, nous regrettons fortement que le code des marchés publics empêche d'exclure comme candidats des sociétés qui ont abusé pendant des années de contrats léonins signés il y a des dizaines d'années. De même, on ne peut que regretter qu'on ne puisse pas prendre en compte des critères éthiques pour sélectionner les candidats.

Le côté négatif de la préparation de cette nouvelle politique de l'eau c'est quand on nous a dit qu'on n'avait pas le temps de préparer un vrai retour en régie, l'application de l'arrêté de la Commune d'Olivet que nous avons approuvée ayant raccourci de deux ans les délais. Nous avons pourtant alerté longtemps à l'avance sur la nécessité d'anticiper cette échéance.

Dans les mauvaises raisons qu'on nous a données pour ne pas revenir en régie, la principale était la grande difficulté de récupérer les personnels nécessaires au fonctionnement du service, soit quelques centaines, alors qu'on va intégrer environ 4 000 personnes en quelques mois.

L'autre problème, moins grave, était de passer de trois systèmes informatiques des délégataires à un seul sans avoir le temps d'en développer un spécifique mais, comme on pourrait dire : "Il est, avec le ciel, des accommodements", si on y met le prix, on peut sous-traiter cette partie.

Côté positif, cette nouvelle délégation ne porte que sur huit ans : ce délai est largement suffisant pour cette fois se préparer comme il le faut, avec en plus les outils permettant d'assurer correctement la transition grâce à une société dédiée et la gestion à part de l'informatique. L'accès en permanence aux données brutes du délégataire permettra d'avoir presque au jour le jour les informations nécessaires au contrôle et au suivi. Le Grand Lyon a largement démontré ses capacités à gérer l'assainissement, nous ne doutons pas qu'il saura aussi gérer l'eau potable.

Côté Grand Lyon, nous ne pouvons que nous réjouir du renforcement de l'autorité organisatrice qui est nécessaire dans tous les cas, quel que soit le mode de gestion, y compris en fonctionnement en régie. La pérennisation du comité politique avec deux représentants de la CC SPL permettra un suivi régulier de cette nouvelle DSP.

Nous voterons donc pour la délibération numéro 2014-4457 sur la mise en œuvre de la nouvelle politique publique de l'eau et contre la délibération numéro 2014-4458 pour marquer notre refus de cette DSP et notre volonté de revenir au plus tôt à une gestion en régie.

Monsieur le Président, nous répétons encore une fois qu'en refusant le retour en régie, vous ratez une occasion historique pour la gestion de l'eau dans notre agglomération ; vous ne rendez pas service aux habitants et vous refusez de repenser le service public du XXI^{ème} siècle.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller JOLY : Monsieur le Président, mes chers collègues, une simple explication de vote ou plutôt de non-vote sur ces deux dossiers.

En effet, ces dossiers concernent de loin, de beaucoup trop loin d'ailleurs, la Commune de Marcy l'Etoile, dont je rappelle une fois encore qu'elle ne bénéficie pas du service de distribution d'eau potable de la Communauté urbaine mais de celui d'un syndicat extérieur.

Voilà plus de vingt ans que nous demandons au Grand Lyon de résoudre ce problème. Le taux de dureté de l'eau est en effet un inconvénient majeur pour les budgets des familles, des industriels et des hôpitaux, tous confrontés en permanence à des frais de détartrage ou d'adoucisseurs qui renchérissent de façon significative le coût de cette ressource. Je me souviens de votre prédécesseur, monsieur le Président, il s'agissait de monsieur Barre, qui il y a maintenant quinze ans, depuis ce fauteuil que vous occupez aujourd'hui, donnait ordre aux services de régler une fois pour toutes cette inégalité de traitement entre Communes membres de la Communauté urbaine.

On ne peut donc que regretter cette situation où l'arbitraire est souverain au mépris des droits élémentaires des habitants d'une commune.

Dans ces conditions, une fois de plus, je ne prendrai pas part à ces votes.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, merci tout d'abord à madame Michèle Pédrini pour sa présentation qui nous facilite nos interventions ; et beaucoup de choses ont déjà été dites.

Ces deux délibérations sont pour nous historiques. Elles traduisent la mise en œuvre de "la nouvelle politique de l'eau du Grand Lyon" approuvée par notre assemblée le 12 novembre 2012.

La reprise en main de cette question vitale par notre collectivité est réelle et ne se paie pas que de mots mais d'actes ! Cette reprise en main vient de loin, d'un mouvement engagé dès 2002, qui permit prise de conscience et détermination pour transformer l'état passé de ce qu'était le contrat léonin de la politique de l'eau et de se donner les moyens permettant une véritable politique de l'eau conforme aux enjeux et ambitions de prix, de qualité, de pérennité du service. Cette politique, nous l'avons définie en lien et en écoute avec les associations et le mouvement social qui s'expriment.

L'autorité organisatrice se met en place. Elle se dote des moyens humains, financiers et techniques pour jouer tout son rôle, qui -comme le dit la délibération- "n'est pas de simple régulation ni sans rapport avec le mode de gestion" mais un rôle actif et réactif, de pilotage, de contrôle, de mise en œuvre et de suivi sur l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du service public de l'eau du Grand Lyon.

La délibération proposée montre bien que le service public sera piloté par la collectivité. Les délibérations adoptées en novembre 2012 en sont la base politique et le document cadre le concrétise. Elles sont au cœur du cahier des charges nécessaire pour l'appel d'offres à concurrence de la délégation de service public. Bon nombre de dispositions sont donc implicites des délibérations. Certaines méritent, dans notre débat, d'être explicites et nous voudrions rappeler -je cite- : "qu'il est pris acte de la perspective de la mise en place d'une mixité de gestion et qu'en conséquence, l'autorité organisatrice est mandatée pour préparer, avant 2020, les conditions d'une telle mise en œuvre" -fin de citation-.

C'est pourquoi, entre autres raisons, nous nous félicitons qu'à l'issue des négociations entre les concurrents, le contrat court de huit ans -si je le compare au contrat passé, adopté en 1970 et prolongé par un seul avenant en 1986, soit une durée de trente-cinq ans- permet, en ayant ouvert la porte du chemin qui conduit à la régie directe, de mettre ouvertement cette question en chantier ; la porte est entrouverte, la réalité est aujourd'hui possible !

Willy Plazzi, notre Président de groupe, indiquait en novembre 2012 : "Une nouvelle page s'ouvre pour la politique de l'eau et le dossier n'est pas clos". La vie est toujours en mouvement, elle est toujours plus riche que la conscience que l'on peut en avoir. Nous continuons de penser qu'un pôle public national est nécessaire car, en mutualisant les moyens, il peut permettre, au plan national et pour chaque collectivité territoriale, d'assurer une qualité et égalité d'accès à l'eau sur l'ensemble du territoire, ce bien commun de l'Humanité, et la régie directe est possible. Les années de déboires de la DSP chauffage devraient nous permettre -vous en avez esquissé la possibilité, monsieur le Président- de mettre en discussion cette question-là aussi.

D'une manière générale, d'ailleurs, nous pensons qu'il sera utile, en début de prochain mandat, de procéder à l'évaluation des DSP, permettant ainsi sur chaque grand service de mettre en place un travail identique à celui que nous venons de faire sur l'eau, la commission politique élargie à des membres de la CCSP, en inscrivant cette méthode de travail dans la gouvernance de notre agglomération. La perspective de la Métropole de Lyon rend cette méthode de gouvernance plus impérative, elle sera aussi plus utile.

Dans ces conditions nouvelles, le principe de la DSP a été décidé en novembre 2012 et, aujourd'hui, il s'agit de décider du choix du prestataire. L'analyse des offres, toutes de qualité, permet de constater que la concurrence fut effective et l'analyse qui est faite est concluante. Nos objectifs sont atteints voire dépassés et, pour les usagers, l'apport en termes de prix, de qualité, de relations nouvelles sera appréciable.

L'offre de Veolia, candidat pressenti, aurait pu être encore meilleure ; d'ailleurs, nous sommes attentifs à l'examen critique de ces propositions.

En effet, comme le souligne le rapport, la baisse de la consommation semble surévaluée et l'emprunt auprès de la maison mère de 42 M€ sur les 49,3 M€ d'investissements prévus, à un taux de rémunération de 5,5 %, alourdit les charges par les frais financiers, ce qu'un autofinancement aurait permis d'éviter.

Cette remarque faite, il reste que l'ensemble de l'équilibre économique de ce candidat, comme l'ensemble des autres critères d'évaluation de l'offre, est favorable pour ce groupe, tant en ce qui concerne la part de la baisse de 23,9 % du prix de l'eau, le niveau des investissements à 49,3 M€, la marge à 4,9 %, un rendement à 85 % dès 2016, la gestion centralisée, la traçabilité complète, le suivi de la qualité, la protection de la ressource et sa diversification, le patrimoine, la télérelève, le dialogue et l'information avec les usagers, la mise en place de la double charte avec les usagers et les bailleurs, etc. Tous nos objectifs sont ainsi traduits en engagements, parfois même au-delà des exigences, dont acte.

Il convient de remercier les Vice-Présidents qui ont conduit les négociations et les services pour la qualité de leur accompagnement.

Cela étant, cette nouvelle politique de l'eau constitue pour nous, élus, une double exigence : celle de notre vigilance -j'y ai fait allusion- sur les frais financiers, la réelle consommation de l'eau, l'effective concurrence sur les activités annexes, etc. ; ensuite, deuxième exigence, la nécessité de s'impliquer dans le travail pour créer les meilleures conditions à l'autorité organisatrice afin que nos objectifs soient réellement atteints et le service public de l'eau du Grand Lyon une satisfaction pour les usagers et une référence.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller QUINIOU : Oui, une explication de vote, monsieur le Président. Notre groupe était favorable à la mise en place d'une DSP et, suite aux légères inquiétudes qui avaient été levées par notre collègue Gignoux lors des comités de travail, nous ne voyons plus de raison d'opposer quoi que ce soit.

Juste quelques points : de toutes parts, nous serons très attentifs à la mise en place rapide d'une autorité organisatrice telle qu'elle nous est présentée. Nous pensons qu'il faut apporter une attention particulière au suivi des investissements parce que c'est un réseau qui est lourd et qu'il convient vraiment de renouveler régulièrement et d'y mettre suffisamment d'investissement.

Enfin, une dernière petite crainte, c'est la trop grande publicité par rapport à ce prix de l'eau qui va baisser et il ne faudrait pas que cela engendre une surconsommation qui se retrouverait dans les coûts d'assainissement.

Notre groupe votera favorablement.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller ARIAGNO : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames, messieurs, je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement les services du Grand Lyon pour avoir secondé très efficacement la Vice-Présidente Michèle Pédrini et les Vice-Présidents Gérard Claisse et Jean Paul Colin dans la conduite de ces négociations.

Les délibérations sur l'eau que nous nous apprêtons à voter cet après-midi ne sont pas anodines, loin de là ! Tout comme l'eau est primordiale pour la vie, la production d'une eau saine, sa distribution et son retraitement sont indispensables à notre agglomération.

Après avoir enfoncé cette porte ouverte, il me faut prendre une autre porte, celle-ci bien mieux fermée. Cette porte c'est celle du mode de gestion de ce service public. Le débat a eu lieu, il n'est pas question ici de le reprendre, cela a été fait juste avant moi.

Alors voilà, nous sommes tous ici pour assurer avant tout un service de qualité, c'est cette seule ligne directrice qui a guidé le choix qui a été fait. C'est sans complexe qu'il me faut dire que le seul moyen pour parvenir, à partir du 3 février 2015, à baisser le prix tout en maintenant la qualité du service, c'est la DSP.

Nous avons fait ce choix en 2012 et, aujourd'hui, le résultat de la consultation des candidats est clair et net.

La qualité du service rendu ne sera pas constante, elle progressera, pour les abonnés et les usagers d'abord avec, par exemple, l'engagement sur une plage horaire d'une heure seulement pour

les rendez-vous aux abonnés, la possibilité de payer en liquide gratuitement à la Poste ; cela paraît anecdotique mais c'est très important pour les plus défavorisés d'entre nous, tout comme n'est pas non plus anecdotique la prise en compte des usagers handicapés. L'accès au fonds de solidarité eau qui permet d'aider les consommateurs en cas de difficulté verra son accès élargi à tous les usagers ; ce n'est pas non plus anecdotique.

On peut également noter des progrès en termes de lutte contre les fuites, d'entretien et de renouvellement du réseau, qui assureront une meilleure continuité du service et sa pérennité.

Depuis tout à l'heure est affiché le changement dans le classement des prix de l'eau que nous aurons au niveau d'*UFC Que choisir* et je tiens à ajouter que notre objectif ambitieux de baisse du prix pour l'utilisateur est plus que rempli : nous visions 20 %, nous avons obtenu 23,9 %, ce qui ramènera la facture au niveau de 1994.

42 € en moins sur une facture de 120 mètres cubes, c'est, en ces temps difficiles, plus important pour les usagers que tout le reste et cette raison aurait pu suffire à elle seule à justifier notre choix. Mais si l'on rentre plus dans le détail -je pensais que certains défenseurs de la justice sociale se seraient plus intéressés à ce problème-, on aurait pu -mais cela n'a pas été le cas- déplorer que cette baisse ne soit pas tout à fait uniforme mais la fin de la dégressivité du prix du mètre cube va permettre d'abord de mieux lutter contre le gaspillage, qui inquiète certains de mes camarades ici -cela me fait plaisir-. Par ailleurs, en ce qui concerne la baisse de la part abonnement dans la facture, elle sera certes plus profitable aux abonnements individuels mais elle permettra ainsi de réduire les écarts entre les deux types d'abonnements, individuel et collectif, et sera elle aussi synonyme d'économies pour l'ensemble des usagers.

Cette DSP ne durera que 7 ans et 332 jours, une durée très raisonnable et suffisante pour permettre de tourner complètement notre réseau vers l'avenir : l'installation de 5 500 capteurs pour les fuites, un objectif de 85 % de rendement du réseau dès 2016, des pénalités prévues s'il y a trop de pertes d'eaux ou un mauvais service rendu aux usagers par le délégataire. De plus, la maison mère apporte une garantie solidaire, illimitée et inconditionnelle, ce qui sécurisera l'exécution de ce contrat.

Enfin, le renforcement de notre position d'autorité organisatrice, tout comme les autres éléments mis en place dans notre cadre stratégique, font qu'au final, non seulement nous renforcerons nos moyens de contrôler le délégataire et la qualité du service, ceci pour pérenniser la ressource et la développer, mais, surtout, la politique de l'eau restera plus que jamais notre politique publique de l'eau, celle des élus et des citoyens du Grand Lyon. Le développement de cette autorité organisatrice est le gage que nous donnons aux sceptiques que la page des contrats léonins est tournée, qu'elle est arrachée même et que nous ne saurons la retraiter dans l'une de nos stations d'épuration.

C'est le signe qu'après être entrée de plein pied dans le XXI^{ème} siècle, notre Métropole sera plus que jamais l'actrice principale de son futur et la maîtresse de ses choix, qu'elle est actuellement gouvernée, par delà les individus qui la composent, par l'intérêt général présent et à venir.

C'est donc avec fierté que le groupe Socialiste et apparentés votera ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien.

M. le Conseiller PLAZZI : C'est une explication de vote : pour que les choses soient bien claires, le groupe Communiste et intervention citoyenne votera dans son ensemble le rapport numéro 2014-4457 et il y aura trois ou quatre abstentions pour le rapport numéro 2014-4458.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Je mets aux voix le rapport numéro 2014-4457 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui s'est abstenue) ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- qui s'est abstenue) ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; M. Broliquier (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- (Communiste et intervention citoyenne) ; MM. Justet et Pili -pouvoir à M. Justet- (Non inscrits).

Adopté, MM. Charrier (Gauche alternative, écologique et citoyenne) et Joly (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) n'ayant pas pris part au vote.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix le rapport numéro 2014-4458 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui a voté contre) ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- qui a voté contre et MM. Balme -pouvoir à M. Plazzi-, Millet et Plazzi qui se sont abstenus) ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; M. Buna (Europe Ecologie-Les Verts) ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui a voté contre) ; Objectif Lyon Métapolis ; M. Broliquier (Non inscrits) ;

- contre : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; Mme Bab-Hamed -pouvoir à Mme Perrin-Gilbert- (Communiste et intervention citoyenne) ; groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf M. Buna qui a voté pour) ; M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne) ; MM. Justet et Pili -pouvoir à M. Justet- (Non inscrits) ;

- abstentions : MM. Balme -pouvoir à M. Plazzi-, Millet et Plazzi (Communiste et intervention citoyenne).

Adopté, MM. Charrier (Gauche alternative, écologique et citoyenne), Joly (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) et Barthélémy (Objectif Lyon Métapolis) n'ayant pas pris part au vote.

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, je remercie les uns et les autres. Je me rappelle que, sur ce dossier, nous étions partis avec les tambours et les trompettes, y compris d'ailleurs devant le siège de la Communauté urbaine et que l'on termine dans la satisfaction, sinon générale -à l'impossible nul est tenu-, mais en tout cas je crois important pour tout le monde et en particulier pour les habitants du Grand Lyon qui voient une ressource en eau sécurisée, un réseau bien entretenu et des prix de l'eau qui vont baisser. Mes chers collègues, pour le prix de l'eau, on revient au prix de 1994 ; ceux qui vont faire les commissions

tous les jours aimeraient bien trouver les prix de 1994 dans les commerces parce qu'évidemment, cela a un peu évolué !

Voilà, merci, chers collègues, merci à monsieur le Vice-Président Jean Paul Colin, madame la Vice-Présidente Michèle Pédrini, monsieur le Vice-Président Gérard Claissé qui ont suivi cela et merci à l'ensemble de la commission qui a suivi cela dans la pluralité, avec attention et vigilance, et qui nous a amenés à ces beaux résultats.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Conseiller COULON.

N° 2014-4463 - proximité et environnement - Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4463. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. le Conseiller COULON, rapporteur : Toujours avis favorable de la commission. Je n'ose plus dire unanime car, apparemment, les choses ont évolué entre la commission et la séance publique.

M. LE PRESIDENT : Vous avez vu que c'est une histoire d'air cette fois-ci, monsieur Coulon.

Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère CHEVALLIER : Notre agglomération connaît chaque année davantage d'épisodes de pollution aux particules, plus élevés, plus longs, plus fréquents et ceci préoccupe davantage les Grand Lyonnais.

Plusieurs études qui ont été validées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'accordent à dire que l'accumulation de ces particules au plus profond des bronches prépare, pour dans vingt, trente ou quarante ans, un scandale sanitaire égal à celui de l'amiante. Aujourd'hui, des études indiquent le fait qu'on connaît actuellement 42 000 morts prématurées en lien avec ces particules en France.

Cet invisible danger pour la santé des habitants pourrait aussi coûter jusqu'à 100 M€ par an à la France qui se retrouve attaquée par la Commission européenne devant la Cour de justice européenne pour non-respect des seuils de pollutions.

Il est temps que notre agglomération s'empare réellement du problème.

Il est temps que les mesures du plan de protection de l'atmosphère soient appliquées et contrôlées, que les automobilistes respectent les limitations de vitesse et leur réduction de vitesse lors des épisodes de pollution, à la fois sur le périphérique et les grands axes routiers, cela aurait un réel impact sur la diminution de la pollution. A ce sujet, nous pensons que la limitation de la vitesse sur le périphérique et les entrées autoroutières de notre agglomération pourrait être limitée à 70 kilomètres/heure, comme cela vient d'être mis en place à Paris. Cela aurait un gros impact sur la diminution de la pollution.

Il est temps aussi d'avancer sur la question de la suppression des véhicules les plus polluants dans l'agglomération.

Il est temps de mener des politiques efficaces de lutte contre la pollution de l'air en favorisant l'usage des modes doux et des

transports en commun. La mise en place d'une vignette multimodale à l'échelle du Grand Lyon est une des solutions que nous préconisons.

Les bénéfiques sanitaires pour nos concitoyens en seraient très importants. La fréquence des alertes justifie la mise en place de mesures urgentes.

Réduire les émissions atmosphériques et protéger l'environnement et la qualité de vie des habitants est un véritable défi pour notre agglomération que nous devons relever.

Bien évidemment, nous voterons favorablement ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Madame Chevallier, je tiens à vous indiquer simplement pour votre information personnelle que, depuis dix ans, les particules PM 10 ont baissé de 35 %, les particules PM 25 de 15 %, le dioxyde d'azote de 25 %, le dioxyde de soufre de 85 %, le benzène de 75 %, le monoxyde de carbone de 65 %, le benzène apyrène de 35 %, le plomb de 45 %, l'arsenic de 55 % et le cambium de 75 %, seuls les niveaux d'ozone restent stables.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité, M. Reppelin, délégué du Grand Lyon au sein de l'association Air Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2014-4463 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller COULON.

N° 2014-4465 - proximité et environnement - Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2014 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4465. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. le Conseiller FERRARO, rapporteur : Ce dossier concerne l'attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2014 dans le cadre du plan d'éducation au développement durable. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir. Je crois que les problèmes ont été réglés.

M. le Vice-Président REPELIN : Voilà ! Je retire cette intervention. J'ai eu des informations sur le soutien qu'apportera le Grand Lyon dans la mesure de ses moyens à une subvention de l'Agence de l'eau qui avait disparu et qui pourrait être retrouvée. Donc intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Oui, qui n'avait pas disparu pour le Grand Lyon mais qui avait disparu de la part de l'Agence de l'eau et donc nous avons fait un travail de lobbying qui a été couronné de succès.

Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité. M. Coste (groupe Europe Ecologie-Les Verts) n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Rapporteur : M. le Conseiller FERRARO.

N° 2014-4472 - proximité et environnement - Golf de Chassieu - Avenant n° 8 à la convention de délégation de service public du 21 octobre 1988 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4472. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. le Conseiller COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller PETIT : Deux mots, assez rapidement, sur ce rapport qui concerne le golf de Lyon Chassieu.

Premièrement, on est un peu surpris du décalage dans le ton entre l'avis de la CCSPL et le ton du rapport qui nous a été donné puisque, pour la CCSPL, pour la société Blue Green qui gère le golf de Lyon Chassieu, en gros, tout va bien et pas de souci particulier. Par contre, quand on lit le rapport, on nous dit qu'en gros, compte tenu du caractère indispensable de l'étude à mener sur ce site, il est indispensable de proroger la DSP existante.

Cela nous amène à une deuxième remarque qui est que c'est un site que le Grand Lyon gère en DSP depuis 1988. Il me semble qu'on aurait pu anticiper un petit peu les soucis de vétusté d'infrastructure détaillés dans ce rapport et qu'on ne s'aperçoive pas, neuf mois avant le renouvellement de celle-ci, qu'en fait, il y a des gros travaux et qu'il faut la proroger. D'autant qu'il y a -toujours à la lecture du rapport- un caractère indispensable des études qui pourrait même remettre en cause le choix du mode de gestion. Cela va tout de même assez loin.

Néanmoins, nous voterons pour cette prorogation mais cela aurait été intéressant d'avoir des explications.

M. LE PRESIDENT : Simplement, monsieur Petit, il ne vous a pas échappé que question DSP, au cours des derniers mois, on en a fait quelques-unes et donc on a pensé que le golf de Chassieu, ce n'est tout de même pas juste la première priorité et donc qu'on allait le traiter sur le fond mais qu'on se donnait un petit peu de temps pour analyser les données.

Donc je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller COULON.

N° 2014-4479 - proximité et environnement - Développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2014 - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4479. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. le Conseiller COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller COULON.

N° 2014-4481 - proximité et environnement - Comité syndical du Syndicat mixte Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (COVADE) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4481. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. le Conseiller COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission.

**Désignation de représentants au sein du
comité syndical du syndicat mixte
Charte de coopération pour le traitement
et la valorisation des déchets (COVADE)**

(Dossier n° 2014-4481)

M. LE PRESIDENT : Il convient de désigner six représentants titulaires et six représentants suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- M. Thierry Philip
- M. Jacky Darne
- M. François-Noël Buffet
- M. Gaston Lyonnet
- M. Bruno Charles
- M. Gérard Claisse

Suppléants :

- M. Jeff Ariagno
- Mme Sandrine Frih
- M. Bruno Gignoux
- M. Eric Desbos
- Mme Emeline Baume
- M. Alain Touleron

Existe-t-il une autre liste ?

M. le Conseiller COSTE : Monsieur le Président, je souhaiterais intervertir un suppléant et un titulaire, si cela ne pose pas de problème : Emeline Baume comme titulaire et Bruno Charles comme suppléant.

M. LE PRESIDENT : Donc les candidats seraient :

Titulaires :

- M. Thierry Philip
- M. Jacky Darne
- M. François-Noël Buffet
- M. Gaston Lyonnet
- Mme Emeline Baume
- M. Gérard Claisse

Suppléants :

- M. Jeff Ariagno
- Mme Sandrine Frih
- M. Bruno Gignoux
- M. Eric Desbos
- M. Bruno Charles
- M. Alain Touleron

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Nous devrions procéder à un vote à bulletin secret, le code général des collectivités territoriales ne nous permettant pas, en l'espèce, de voter à main levée, même si cette option recueillait l'unanimité de notre assemblée.

Toutefois, le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose : "Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement [...]".

Je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

(Les candidats sont proclamés élus).

Rapporteur : M. le Conseiller COULON.

N° 2014-4527 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Comité de jumelage Grigny-Koupéla pour le projet d'appui à la politique communale d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la ville de Koupéla au Burkina Faso - Direction de l'eau -

N° 2014-4528 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Peuples solidaires Hautes-Alpes pour la mise en place de latrines familiales Ecosan sur la Commune de Doulogou au Burkina Faso - Direction de l'eau -

N° 2014-4529 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Afri Carriat énergie (ACE) pour le projet Initiatives de développement par l'eau et l'éducation pour la santé durable autour de Sanogho au Burkina Faso - Direction de l'eau -

N° 2014-4530 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Centre francophone de recherche partenariale sur l'assainissement, les déchets et l'environnement (CEFREPADE) pour le projet d'approvisionnement en eau potable et maîtrise de l'assainissement du village d'Ebeba I, région du Centre du Cameroun - Direction de l'eau -

N° 2014-4531 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Groupe de recherche et d'études technologiques (GRET) pour le projet de Mise en oeuvre d'améliorations des services d'assainissement adaptés à l'agglomération d'Antananarivo (MIASA) à Madagascar - Direction de l'eau -

N° 2014-4532 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune d'Isorana pour le projet De l'eau potable pour Sabotsy Itomboana à Madagascar - Direction de l'eau -

N° 2014-4533 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement de Korkoro (ADK) pour le projet Amélioration durable de l'accès à l'eau potable dans 3 localités de la commune de Gouraye en Mauritanie - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Ferraro a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4527 à 2014-4533. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. le Conseiller FERRARO, rapporteur : Il s'agit de sept dossiers concernant des attributions de subventions dans le cadre du fonds de solidarité eau. Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention pour le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller JOLY : Monsieur le Président, mes chers collègues, à partir du moment où le Grand Lyon développe une activité de solidarité internationale, il est naturel qu'il s'intéresse à la question de l'accès à l'eau dans les pays en voie de développement. En ce sens, le dispositif du fonds eau, qui allie financement public et financement des fermiers, est tout à fait acceptable.

Mais, comme toute action publique, le fonds eau nécessite un contrôle efficace de l'emploi des deniers publics et c'est là que se profile un problème dans un pays comme Madagascar. Nous connaissons tous les difficultés politiques et institutionnelles, l'instabilité permanente que connaît ce pays et il nous semble qu'avec notre regard occidental, nous envisageons cette situation avec une certaine candeur.

A ses débuts, le fonds eau ne finançait pas de collectivité territoriale. Aujourd'hui, on le voit pour Madagascar, nous finançons directement les budgets de Communes et d'une Région. Mais a-t-on les assurances suffisantes du bon emploi des fonds ? Outre un contrôle visuel sur les réalisations, quels sont les moyens dont dispose notre représentant pour vérifier précisément l'utilisation des fonds publics que le Grand Lyon verse au budget général de ces collectivités ?

En nous engageant dans ces projets aujourd'hui, nous pérennisons aussi des précédents et il sera bien difficile de faire marche arrière ou de refuser des projets dans d'autres pays touchés par des problèmes d'instabilité.

Il apparaît donc qu'une certaine sagesse consistera à ne verser des fonds qu'à des ONG de droit français, qui sont en capacité de nous démontrer l'utilisation fidèle des fonds publics que nous leur confions.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE : Je voulais saisir l'occasion de ces rapports pour saluer le travail qui a été celui du fonds de solidarité eau présidé par notre collègue Colin, dont je suis l'un des Vice-Présidents. C'est également la fin du mandat pour ce fonds eau.

Grâce à la loi Oudin-Santini, nos collectivités agissent concrètement dans la proximité pour la réalisation d'un des objectifs essentiels que s'est fixé la communauté internationale en l'an 2000 : réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable et à des services d'assainissement ; et de ces objectifs d'ailleurs dépendent beaucoup d'autres en matière de santé publique.

En réalité, depuis 2010, l'objectif a été atteint en termes d'accès à l'eau potable et, aujourd'hui, près de 90 % de la population mondiale a accès à ce service essentiel. Mais il s'agit encore de près de 700 millions de personnes qui n'y ont pas accès et ce sont plus de deux milliards et demi de personnes qui n'ont pas accès à des toilettes convenables.

Ces enjeux restent devant nous et c'est bien au niveau des collectivités locales qu'il faut continuer à agir. Cela me permet de répondre à mon collègue Joly parce qu'il faut évidemment avoir les assurances mais les moyens financiers à dégager sont indispensables et il faut aussi un apport d'expertises et les collectivités locales françaises sont les mieux placées puisqu'elles en ont la compétence et l'expertise depuis des décennies.

En effet, on voit bien que c'est autant dans la réalisation d'infrastructures que dans le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités du Sud qu'il faut agir si on veut que les territoires des pays en développement s'approprient réellement et localement l'aide qui leur est apportée et mènent, de façon autonome, des politiques qui permettent à davantage de leurs concitoyens d'accéder à ce service essentiel.

Aujourd'hui, le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales dans les pays en développement est devenu une des clés du développement. Longtemps, les collectivités locales ont prêché un peu dans le désert. Aujourd'hui, le fait est reconnu par les Etats, les grands bailleurs de fonds que, pour faire de l'aide au développement, il faut faire du renforcement de capacité des acteurs du développement qui sont de plus en plus les collectivités locales, parce qu'on est dans un contexte mondial de décentralisation et les collectivités locales françaises font de la coopération décentralisée depuis plusieurs décennies de leur côté. Aujourd'hui, elles sont devenues un véritable partenaire des acteurs du développement, des Etats, des Agences de développement comme l'AFD pour la France mais aussi de l'Union européenne et je crois que c'est effectivement une avancée importante pour l'efficacité de l'aide publique au développement en général.

Notre fonds eau du Grand Lyon c'est 1 M€ par an, c'est cela qu'il mobilise, avec bien sûr les délégataires. Cela peut paraître une goutte d'eau mais ce n'en est pas une. Imaginons d'ailleurs ce que seraient les budgets mobilisés si toutes les collectivités européennes de la même taille mobilisaient 1 M€ ! On aurait effectivement des fonds très importants pour l'accès à l'eau dans les pays en développement.

Cela produit les résultats concrets qui nous invitent évidemment à continuer dans ce sens mais je crois que nous pouvons être fiers à la fin de cette mandature.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller FERRARO.

N° 2014-4422 - développement économique - Attribution d'une subvention à la société par action simplifiée Transpolis pour l'animation de la plate-forme d'innovation - Programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4422. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour cette attribution d'une subvention à la société Transpolis pour l'animation d'une plate-forme d'innovation.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. le Conseiller JACQUET : Il se fait tard, je vais essayer d'être court sans trop édulcorer, ce qui sera apprécié. Merci.

M. LE PRESIDENT : Vous savez qu'on a un "coup à boire" après !

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier Transpolis me permet de lier les perspectives qui concernent les transports de la ville intelligente de demain à une question d'actualité concernant l'avenir de la société SITL, qui produit entre autres des véhicules utilitaires électriques.

La délibération sur Transpolis nous précise -et je la cite- : "Ce projet contribue non seulement à ancrer les équipes de recherche de groupes industriels sur notre territoire mais aussi à la pérennité et au développement de TPE ou d'ETI du territoire...". Très bien ! Il se trouve que, sur notre territoire, nous avons une entreprise qui commence à produire des véhicules industriels électriques pour divers usages, utiles pour la ville et pour la ville intelligente de demain ; il s'agit de SITL-Fagor. Fagor a déposé le bilan, condamnant de facto l'expérience SITL qui s'est déclarée en cessation de paiement, placée en redressement judiciaire avec appel à repreneur et/ou aux diversifications d'activités.

Le plan de sauvegarde de fabrication de lave-linge en France du Ministère du redressement industriel aurait dû et devrait, dans un premier temps, concerner le site de Lyon pour se donner le temps de la restructuration dynamique et viable du secteur ménager et faciliter la reconversion d'ensemble du site pour les véhicules industriels et autres activités. Et bien entendu, pour ce travail-là, l'entreprise a besoin de temps et de financements ; et c'est bien de financements dont cette entreprise a besoin, comme d'ailleurs d'autres entreprises de notre agglomération : je prends l'exemple des Atelières, ex-Lejabby, qui ont besoin de "banques culottées", c'est le terme et le titre du *Progrès* du 3 janvier.

Monsieur le Président, à l'instar de Boris Vian, "Je vous écris une lettre" mais, comme je sais que, vous, vous la lirez, je vais vous livrer en direct le message. Il y a un paradoxe extraordinaire dans la situation que je viens de décrire : des projets utiles, industriels qui ne demandent que des financements bancaires, d'une part, et, d'autre part, en face, contre, une bataille idéologique du MEDEF qui ne met les questions que sur le coût du travail. Or, monsieur Saint-Geours de l'UIMM demande 25 milliards d'exonération, monsieur Gattaz 100 milliards.

Ces entreprises-là ne demandent pas de cadeau, elles ont des projets industriels utiles, utiles pour notre agglomération, utiles pour l'emploi, utiles pour le développement des filières industrielles en France et dans notre agglomération, utiles pour le champ de nos relations internationales. Et, en face, on a l'absence totale de la part du système bancaire pour faire face au financement des innovations technologiques que nos chercheurs trouvent. Il y a un paradoxe, une contradiction.

Ces entreprises que je cite -c'est SITL, c'est Les Atelières, c'est Nexans, c'est Kem One, c'est Bosch- sont des fleurons de notre industrie et de notre savoir-faire. Elles représentent des activités importantes et structurantes de nos filières, à la pointe des innovations. Des financements et non pas d'exonération de charges, ce sont des crédits remboursables qu'elles demandent.

Pour en revenir concrètement à SITL, les repreneurs éventuels et autres partenaires doivent se manifester d'ici le 27 janvier. Ne devons-nous pas, monsieur le Président, dans cette urgence,

mobiliser tous nos outils et nos réseaux et relations (la CCI, l'Aderly, le GLEE -Grand Lyon_Esprit d'Entreprises-), nos ambassadeurs et animateurs, nos pépites, nos partenaires des pôles de compétitivité et industriels, etc., pour trouver les partenaires et repreneurs pour la diversification et la requalification de ce site pour qu'il puisse se réaliser sans la case pôle emploi pour les salariés.

Notre activité économique, les relations qu'a su créer le Grand Lyon, le projet Transpolis en est lui-même une illustration, nous autorisent à intervenir auprès de nos partenaires et des pouvoirs publics et ainsi contribuer au tour de table qu'il faudra bien faire en Préfecture pour la relance et la réussite du projet SITL-Fagor.

Merci -et j'ai raccourci-.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Jacquet, pour avoir raccourci. Je vous livre un élément de méditation sur l'entreprise SITL : entreprise privée, aujourd'hui, elle a des difficultés. Pourquoi ? Parce qu'une grande société, Fagor, société coopérative, a déposé le bilan. Vous voyez que, sur la forme des entreprises, on pourrait réfléchir de manière un peu plus longue sur ce qui crée de l'emploi ou ce qui peut en supprimer. Vous voyez que la forme n'est pas forcément une condition du fond. Mais on ne va pas en discuter là.

Sur le reste, comme vous le savez -et je le dirai tout à l'heure- sur Kem One, nous sommes intervenus auprès de quelques grandes sociétés. Si on a sauvé Kem One, c'était avec Total, Solvay et Arkema. Vous voyez que les choses sont d'une grande complexité dans notre monde.

Donc je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2014-4446 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Villes en Transition - ITD Monde pour le soutien à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées à TINCA (Roumanie) - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4446. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Monsieur le Président, une subvention de 75 000 € pour l'association Villes en Transition - ITD Monde pour notre coopération avec la Ville de Tinca.

Il s'agit maintenant d'assurer le fonctionnement du centre multifonctionnel que nous avons inauguré au mois d'octobre. Vous savez que le Grand Lyon a financé largement l'investissement et la construction de ce centre multifonctionnel qui est désormais inauguré. Il faut que ce centre soit approprié pour les populations. L'objectif est de limiter les migrations pendulaires de ces populations Roms qui viennent séjourner à Lyon pour trouver des revenus qui leur permettent de faire vivre leur famille une fois leur retour à Tinca.

L'objectif de ce centre est donc de travailler à l'employabilité de ces populations mais également sur le plan sanitaire -ils ont désormais des douches, des toilettes, des laveries pour leurs habits- mais aussi des salles pour l'orientation professionnelle et la formation professionnelle ainsi que la création d'une entreprise sociale d'insertion aux métiers du bâtiment ; donc un

travail qui va se faire évidemment avec l'association Villes en Transition - ITD Monde et, sur place, la fondation Ruhama, ONG roumaine.

Je voudrais vous rappeler très rapidement que, depuis que notre coopération a commencé, deux Roms de Tinca ont été élus au Conseil municipal de la Ville, que nous avons désormais un partenariat non seulement avec la Ville de Tinca mais également avec le Conseil général de Bihor et que tous les deux se sont engagés dans le cofinancement de cette opération. C'est évidemment très important de montrer qu'il ne s'agit pas d'une opération humanitaire du Grand Lyon sur un territoire mais bien d'une coopération avec les acteurs politiques roumains et les acteurs locaux.

Je le dis d'autant plus qu'on connaît tous le discours qui est de dire qu'évidemment, la solution en migration des Roms se situe dans les pays d'origine, dans les politiques publiques des pays d'origine. Si je peux employer ce terme, les collectivités locales roumaines ont évidemment davantage d'intérêt à agir que l'Etat roumain. Et c'est d'ailleurs pour cela qu'aujourd'hui, le Gouvernement français mais aussi l'Union européenne commencent à comprendre qu'il faut travailler avec les collectivités roumaines et donc avec les collectivités françaises qui travaillent avec les collectivités roumaines. Celles-ci ont plus d'intérêt à agir parce que, quand vous êtes Maire d'une Commune et que vous avez un tiers de Roms sur votre territoire, d'abord, ils votent et ensuite, évidemment, si vous avez un tiers de votre population qui vit dans le dénuement le plus total, pour la paix sociale de l'ensemble de votre territoire, ce n'est pas terrible. Donc elles ont évidemment un intérêt à agir et moi, j'ai entendu beaucoup et j'ai visité beaucoup d'autres communes de la région et j'ai rencontré des Maires roumains qui ne sont absolument pas Roms et qui veulent faire absolument des choses pour leur population Rom parce qu'ils ont besoin de cela à la fois car c'est un électorat mais surtout pour la paix sociale sur leur territoire.

Je crois que c'est vraiment un chemin. D'ailleurs, Lyon, le Grand Lyon est en train de montrer la voie parce que je suis appelé souvent par des collectivités françaises qui veulent copier le modèle lyonnais. Une instance de concertation un peu nationale qui est la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées (DIHAL) avait été créée pour l'application de la circulaire d'août 2012 mais, aujourd'hui, elle a dans son agenda beaucoup de questions de coopération décentralisée ; du coup, elle essaie de relayer au niveau de l'Union européenne l'idée que, pour les fonds structurels, on pourrait peut-être appliquer davantage le principe de subsidiarité, l'un des principes fondateurs de l'Union européenne et donc que ces fonds puissent aller directement aux collectivités locales roumaines. Vous connaissez tous le débat sur les milliards de fonds structurels qui n'ont jamais été utilisés par la Roumanie ou la Bulgarie.

Je crois qu'on a là dans cette coopération, qui -je l'espère- va montrer concrètement ses fruits, maintenant à travers le fonctionnement concret du centre multifonctionnel de Tinca, un chemin à montrer à d'autres pour participer à cette obligation d'intégration des Roms chez eux au niveau des collectivités locales, donc de Roumanie et de Bulgarie en particulier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate et radical.

M. le Conseiller RUDIGOZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, précaires parmi les populations les plus précaires d'Europe, les Roms cristallisent les peurs et les préjugés depuis bien des siècles en Occident. Ils souffrent de discriminations qui demeurent tenaces dans leurs pays d'origine, Roumanie et Bulgarie tout particulièrement. La misère locale et l'entrée de leur pays dans l'Europe a précipité ces populations vers nos pays riches.

Même s'il est certain que les quelques milliers de Roms roumains ou bulgares qui veulent rester ou qui transitent sur notre territoire national ne sont pas les premiers fauteurs de troubles à l'ordre public, il serait démagogique que de nier que leur présence ne pose pas certains problèmes : problème d'intégration sociale, problème de qualification professionnelle, problème d'employabilité.

Après avoir constaté que la plupart des Roms qui arrivent dans l'agglomération lyonnaise sont originaires de la Ville de Tinca et de sa région, la Communauté urbaine a contacté le Maire de Tinca afin de lui proposer une coopération, améliorer les conditions de vie des Roms dans leur bourgade afin de limiter leurs allers-retours entre la France et la Roumanie et de faciliter leur accès à l'emploi chez eux.

Ainsi, le Grand Lyon est à l'origine, avec l'organisation non gouvernementale Ville en Transition, du projet de coopération décentralisée avec la Ville de Tinca en Roumanie, visant à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées pour une meilleure intégration sociale dans leur commune.

La convention tripartite signée en 2011 entre le Grand Lyon, la municipalité de Tinca et le département de Bihor dont dépend Tinca est tout à fait originale et conforme à notre conception de la solidarité et de la mutualisation des ressources puisqu'elle lie plusieurs collectivités locales entre elles, sans participation de l'Etat roumain ou français.

Cette initiative s'est matérialisée -comme l'a rappelé Hubert Julien-Laferrière- par la construction d'un centre multifonctionnel, avec des équipements sanitaires améliorant les conditions d'hygiène et de propreté, avec aussi un service d'assistantes sociales et de conseils en économie sociale et familiale, un centre de jour pour enfants et adolescents avec une crèche et une salle pour l'aide aux devoirs. Ce centre a donc été inauguré au mois d'octobre dernier en présence des officiels locaux et de l'Ambassadeur de France en Roumanie et par Hubert Julien-Laferrière, Vice-Président au Grand Lyon qui suit ce dossier avec passion.

Cette initiative va permettre de mieux intégrer les populations dans le périmètre de leur commune, de leur territoire national et, pour nous et nos concitoyens, de rendre encore plus lisible ce que pourra porter la Métropole au cœur de l'Europe.

Le groupe Rassemblement démocrate et radical soutient pleinement cette action concrète qui, ne l'oublions pas, nous fait tendre la main à des hommes, soit la traduction du mot "Rom".

Nous voterons donc cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2014-4438 - développement économique - Institut de recherche technologique (IRT) BIOASTER - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Fondation de coopération scientifique (FCS) BIOASTER pour le soutien au financement des travaux de construction du bâtiment BIOASTER 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : J'avais oublié une délibération présentée par monsieur le Vice-Président Kimelfeld qui a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4438. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Pour dire que, comme dans nos votes précédents, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Pourquoi ? C'est trop long à expliquer ?

M. le Conseiller COSTE : Il suffit de regarder le compte-rendu et le saurez !

M. LE PRESIDENT : Je veux dire que BIOASTER, c'est une des clés de l'avenir de Lyon. Si demain on perd les sciences du vivant, monsieur Jacquet va faire des interventions, je ne vous raconte pas ! Là, cela va y aller ! Il y a tout de même des milliers et des milliers d'emplois dans l'agglomération.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; M. Buna (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-);

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf M. Buna qui a voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2014-4447 - développement économique - Partenariat avec le club sportif entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2013-2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2014-4448 - développement économique - Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Asvel Basket - Attribution d'une subvention à l'association Asvel basket pour la saison 2013-2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2014-4449 -développementéconomique -Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lou Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2013-2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2014-4450 -développementéconomique -Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lyon Basket féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2013-2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2014-4451 -développementéconomique -Partenariat avec le club sportif Société anonyme professionnelle (SASP) Olympique Lyonnais - Attribution d'une subvention à l'association Olympique Lyonnais pour la saison 2013-2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4447 à 2014-4451. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ces délibérations concernent un soutien financier à cinq clubs sportifs professionnels pour leur centre de formation. Je rappelle que, depuis 2010, un travail de concertation est effectué avec les clubs au sein d'une commission où tous les groupes politiques sont représentés. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. le Conseiller BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, très rapidement pour dire que, comme il le fait chaque année, notre groupe votera ces rapports qui visent à soutenir la politique de formation des clubs professionnels de notre agglomération dans des sports dits majeurs : football, rugby, basketball, handball.

Mais, puisque nous sommes dans la période des vœux, je voudrais en émettre un : notre groupe souhaite que notre assemblée réfléchisse à une action en direction d'une discipline qui n'est pas encore olympique mais qui est profondément ancrée dans chacune des communes et chacun des quartiers de notre agglomération, je veux parler de la boule lyonnaise.

Cet art, je dirai même cet art de vivre, qui était dans le passé essentiellement une activité de loisir, est devenu aujourd'hui une vraie discipline sportive dont la locomotive est le club de la CRO qui figure parmi les plus grandes équipes européennes. Au fil du temps, ce sport a gagné en notoriété dans le monde entier. Ce week-end, par exemple, c'est une équipe slovène qui a remporté le fameux Challenge Béraudier organisé par Lyon sport métropole, le club sportif de notre Communauté urbaine.

Dans la perspective de la création de la Métropole, nous allons hériter du boulodrome de Dardilly et des collègues. Cette conjonction devrait nous amener à encourager l'apprentissage de la pratique bouliste dans les établissements scolaires. Ce serait une façon, comme vous le souhaitez, monsieur le Président, de conforter le côté humain de la future Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous signale que j'étais hier au Challenge Béraudier... Vous aussi ! Mais nous y étions trois, l'ASCUL est devenue Lyon sport métropole.

Je donne la parole au groupe GAEC.

M. le Conseiller FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, je vous signale d'ailleurs que certaines écoles de Lyon ont déjà, dans leur projet éducatif, cette pratique de la boule.

Je n'interviens que pour donner une explication de vote sur ces rapports et, en cette fin de mandat, pour rappeler qu'en ce qui concerne l'Olympique Lyonnais, nous allons majoritairement voter ce rapport mais qu'à l'ouverture du Grand stade, il avait bien été entendu, puisque nous contribuons à donner à l'OL les conditions d'une viabilité économique et d'une autonomie complète, qu'à ce moment-là, naturellement, une subvention publique devrait être revue.

Voilà, monsieur le Président, ce que je voulais juste rappeler ce soir en cette fin de mandat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller Bruno BERNARD : Monsieur le Président et chers collègues, nous retirons l'intervention et nous vous rappelons simplement que nous votons contre la subvention à l'Olympique Lyonnais et pour les quatre autres rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés a retiré son intervention.

Je veux dire à monsieur Fournel que je comprends sa position. Nous disons que nous construisons un Grand stade pour qu'il y ait un projet privé. Evidemment, c'est plus difficile à comprendre quand on est et contre les subventions et contre la construction du Grand stade parce que cela veut dire qu'à ce moment-là, il n'y a plus de club de foot dans l'agglomération. Or, comme vous le savez, c'est tout de même un vecteur de rayonnement de l'agglomération ; ce n'est pas ce soir où on va attribuer le Ballon d'or qu'on va dire le contraire.

Je vous rappelle que le Grand stade -alors que monsieur Jacquet pleure sur les emplois et il a raison- ce sont 2 000 emplois aujourd'hui dans l'agglomération avec, en particulier, beaucoup d'heures d'insertion pour le PLIE Uni-Est. Donc, à mon avis, dans une conjoncture un peu difficile, c'est quelque chose de tout à fait bien pour notre agglomération.

Je mets ces dossiers aux voix :

- dossiers n° 2014-4447 à 2014-4450 -

Adoptés à l'unanimité.

* dossier n° 2014-4451 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-) ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf M. Buna qui s'est abstenu) ;

- abstentions : MM. Buna (Europe Ecologie-Les Verts), Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adoptés.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

**Désignation du délégué du service public
de production et de distribution d'eau potable**

Résultats du vote

(Dossier n° 2014-4458)

M. LE PRÉSIDENT : Je donne les résultats du vote sur la délégation de service public eau :

- nombre de votants	146
- n'ont pas pris part au vote	3
- pour	131 voix
- contre	11 voix
- abstentions	4 voix

N° 2014-4492 - urbanisme - Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2014-4493 - urbanisme - Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Création - Mode de réalisation et champ d'application de la taxe d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charrier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4492 et 2014-4493. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le Vice-président CHARRIER, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, ces deux délibérations concernent le quartier du Mas du Taureau à Vaulx en Velin. Elles finalisent les actions de solidarité territoriale, de cohésion sociale et de renouvellement urbain inscrites dans le cadre de la politique de la ville.

Notre plan de mandat qui s'achève avait déterminé deux grandes priorités : la première, le développement et le rayonnement de notre agglomération à partir du développement économique ; la deuxième était de renforcer la cohésion sociale et les solidarités territoriales. Monsieur le Président, nous pouvons dire qu'aujourd'hui, toutes les actions inscrites dans notre plan de mandat dans les domaines du renouvellement urbain, en ce qui concerne les quartiers classés politique de la ville, sont aujourd'hui engagées et, pour beaucoup, sur le chemin de la réussite, Réussite fondée sur la prise en compte des atouts et des potentialités de ces territoires et la prise en considération des capacités créatrices de leurs habitants.

La construction métropolitaine avec l'interpénétration des compétences urbaines sociales et culturelles donnera à la politique de la ville -et je n'en doute pas- une dimension nouvelle et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Pour revenir aux deux dossiers qui vous sont présentés ce soir, le renouvellement urbain du quartier du Mas du Taureau constitue, à ne pas en douter, l'une des plus grandes et emblématiques opérations de requalification urbaine au niveau de notre pays. On peut en juger par le programme de cette ZAC, à savoir la

démolition de près de 2 000 logements vétustes, la construction de 170 000 mètres carrés de logements neufs et diversifiés, la restructuration d'un centre commercial de 2 500 mètres carrés, la réalisation d'une halle de marché, 140 000 mètres carrés d'espaces publics réaménagés, la réalisation d'un pôle petite enfance, d'un gymnase, la restructuration de trois groupes scolaires, la réalisation d'une maison de quartier et d'une médiathèque et enfin le renforcement de la desserte par les transports en commun de qualité.

Cette ambition pour ce quartier populaire qui a souffert et qui souffre encore, compte tenu de la situation sociale de ses habitants, la municipalité vaudaise est heureuse de la partager avec ses partenaires et, en premier lieu, avec le Grand Lyon et l'Etat. Une nouvelle fois, nous pourrions faire la démonstration que ces quartiers ont de l'avenir dans notre agglomération. Ce sont certes des lieux de souffrance mais ce sont aussi de formidables lieux d'inclusion sociale, de création, comme simplement l'atteste le défilé de la Biennale de la danse chaque année.

Monsieur le Président, Vaulx en Velin est une ville qui a de la chance d'être à côté de Lyon, cela est vrai aussi pour bien d'autres villes mais nous, Vaudais, nous apprécions que Lyon ait su saisir les atouts et les potentialités de notre commune. Par les efforts déployés depuis des décennies, Vaulx en Velin, comme d'autres villes de notre banlieue, est justement passée de statut de ville de banlieue au statut de ville métropolitaine et nous vous en remercions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Charrier. C'est une de mes grandes fiertés que nous ayons réussi à faire, en l'espace de dix ans, que des villes comme Vaulx en Velin, Vénissieux, des quartiers comme La Duchère et aujourd'hui comme Mermoz Nord aient pu reprendre une dynamique à la fois économique, sociale et évidemment humaine.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARRIER.

N° 2014-4508 - urbanisme - Plan 3A 2013-2014 - Aide à la primo-accession pour le logement collectif neuf - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4508. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Cette délibération consiste simplement à abonder les autorisations de programme sur le plan 3A 2013-2014. Comme il est tard, je ne vais pas redévelopper les motifs qui ont justifié ce plan. Il monte en cadence honorablement et il faut que nous arrivions à 1 000 logements pour la fin de l'année 2014. J'espère que nous y serons. Il vient en soutien à la production qui est en retrait important au niveau national et en retrait également sur Lyon. Par conséquent, c'est une mesure compensatrice qui vise la primo-accession de personnes qui ont des revenus sous plafond. Vous avez le détail qui annonce que les 1 500 logements qui ont été labellisés dans ce domaine font l'objet d'une accession petit à petit de ménages correspondant parfaitement à la cible visée, particulièrement en matière de sortants du parc HLM, ce qui est mieux pour des personnes qui n'ont plus rien à y faire. Voilà la délibération soumise au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le Vice-Président Brachet. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller HAVARD : Intervention retirée car il y en a une prévue pour le dossier suivant, le numéro 2014-4509.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2014-4509 - urbanisme - Gestion des aides à la pierre 2009-2014 - Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine - Bilan de l'année 2013 et conventions d'application 2014 pour le parc public et le parc privé - Reconstitution de l'offre démolie - Individualisation totale d'autorisation de programme - Subventions 2014 aux associations - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4509. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Effectivement, ce Conseil est de longue durée, donc je ne vais pas revenir dans le détail de cette délibération importante qui synthétise un petit peu la politique du logement sous ses nombreux aspects. Je donnerai plutôt quelques éléments clés qui jalonnent au fond cette politique. Des chiffres ont déjà été donnés en début de Conseil : un peu plus de 100 000 logements ont été commencés depuis douze ans, plus de 40 000 logements sociaux dont 26 000 dans le deuxième mandat, 14 000 dans le premier mandat.

Je vais dire d'ailleurs au passage que c'est long de faire du logement -je réponds un peu aussi à monsieur Dumas- : on ne peut pas consommer les crédits à toute vitesse. Il a fallu douze ans pour monter de 1 500 logements sociaux à 4 700. Cela ne s'improvise pas, cela ne tombe pas sur des terrains comme cela. Ce n'est pas facile, il y a beaucoup de contentieux. Il faut souvent quatre ans pour sortir un logement social, et ceci explique cela. Mais, en vérité, tout cela est construit et certains d'entre eux, les derniers de la dernière charrette, vont être livrés dans les semaines et mois qui viennent.

Cet effort, qui a été d'ailleurs demandé par votre Conseil pour que, jusqu'en 2030, nous desserrions un peu les mâchoires de la crise du logement par un effort important de production, à la fois pour résorber les déficits existants mais également pour accueillir les nouveaux habitants, nous le faisons.

Je voudrais saisir l'occasion, en fin de mandat, pour saluer tout de même l'ensemble des Communes. Je crois que pas une d'entre elles n'a rechigné à faire des efforts ; d'ailleurs, en témoigne l'évolution du taux SRU dans l'agglomération et quasiment dans toute la totalité des Communes de l'agglomération. Nous avons un certain rééquilibrage qui se fait entre l'est, le centre et l'ouest. Je salue aussi au passage monsieur Louis Lévêque parce qu'un effort considérable a été fait sur la Ville de Lyon, qui aujourd'hui pèse pour près de la moitié de la production du logement social.

Par conséquent, je crois que cette question du logement, qui est souvent passionnée, on a pu en débattre en se déplaçant beaucoup à l'occasion du PLU-H, en discutant avec vous dans les communes et avec les citoyens. On voit que même ceux qui sont logés craignent pour leurs enfants et grands-parents, etc. C'est donc un sujet qui est moins tabou qu'avant, les gens débattent plus volontiers. Je dirai aussi que, dans le même temps,

le logement social a eu une évolution considérable à travers les VEFA et sa qualité, ce qui fait que la représentation et l'image générale de ce logement ont beaucoup évolué.

Je voudrais dire également que, sur le plan financier, nous avons multiplié par près de neuf les aides financières en douze ans, que les logements les plus sociaux ont été multipliés par trois.

Je ne veux pas vous abreuer de critères mais ce que je voudrais vous dire, simplement, c'est que cela ne se fait pas tout seul et que cela ne se fait pas à toute vitesse. Cela ne peut se faire qu'avec vous tous et je pense que l'on peut se féliciter tous ensemble de ces bons résultats que tout le monde salue. Je fais remarquer au passage que la fondation Abbé Pierre, dans son rapport régional, dit que la pression sur le logement social diminue à Lyon. Ce sont tout de même des compliments qu'ils ne font pas très souvent.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans la phrase du 4^{ème} paragraphe de la rubrique "Résultat 2013 : financement du logement social - Délégation des aides et ANRU", il convient de lire :

"Près de 4 470 logements devraient être agréés en 2013."

au lieu de :

"Près de 4 740 logements devraient être agréés en 2013."

Dans le tableau suivant, dans la colonne "prévisionnel des logements financés", à la ligne "PLUS et PLUS CD", il convient de lire : "2080" au lieu de : "280".

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller LÉVÊQUE : Je raccourcis mon intervention. Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport sur le bilan 2013 de la délégation des aides à la pierre et les objectifs 2014 déclinés dans les conventions d'application appelle quelques observations de la part de notre groupe.

Ma première observation, c'est bien sûr de me féliciter que cette année encore, comme chaque année depuis 2001, la programmation 2013 avec environ 4 500 logements dépasse les objectifs prévus au PLH et ce qui peut paraître banal ou normal d'atteindre les objectifs que l'on se fixe a constitué une vraie rupture avec le mandat 1995-2001 où, année après année, nous constatons des résultats en deçà des objectifs du programme local à l'habitat de l'époque et le Rhône rendait des crédits des aides à la pierre à l'Etat central, faute d'opérations à financer.

Donc des résultats obtenus grâce à la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) et à son article 55, grâce à l'engagement du Grand Lyon de faire du logement une priorité avec un engagement financier multiplié par cinq -et je veux saluer le travail du Vice-Président Olivier Brachet-, des résultats obtenus grâce aux Communes qui se sont engagées au côté du Grand Lyon, grâce aux opérateurs, les bailleurs sociaux, mais aussi aux partenariats bailleurs sociaux-promoteurs dans les opérations mixtes avec les secteurs de mixité sociale et les VEFA (ventes en l'état futur d'achèvement).

Pour autant, cette année -comme le qualifie la délibération- sera une année moyenne et aux raisons avancées par la délibération, crises économique et immobilière, il conviendrait sans doute d'en ajouter une autre, celle des fonds propres des organismes

où les arbitrages deviennent de plus en plus difficiles entre leur affectation à la réhabilitation du patrimoine existant ou au développement d'une offre nouvelle, ce qui peut tendre à décaler des opérations voire à modérer l'engagement des bailleurs sur le développement.

L'engagement national d'augmentation de la production de logement social ne pourra être obtenu sans l'augmentation des aides à la pierre que le Président de la République s'était engagé à doubler.

Le rapport souligne l'effort du Grand Lyon en matière de politique foncière pour le logement social, en particulier avec la cession par bail emphytéotique aux bailleurs et la difficulté de trouver l'équilibre économique, compte tenu du niveau des prix du marché de l'immobilier. L'effort du Grand Lyon est bien sûr réel mais il ne s'agit pas de le minorer. Les chiffres montrent un fléchissement -je le rappelais dans mon intervention au Conseil de communauté d'avril 2013- : 31,4 M€ en 2011, 17 M€ en 2012, 15 M€ en 2013.

Je rappelle que la poursuite de cette politique est essentielle pour maintenir et renforcer la mixité sociale dans l'hypercentre. Les acquisitions-améliorations sont l'unique mode de production de logement social dans ces quartiers où la construction neuve de logement est proche de zéro. Aussi conviendrait-il de renforcer cet engagement du Grand Lyon et de revisiter l'équilibre droit d'entrée des bailleurs/prix d'acquisition du Grand Lyon pour les baux emphytéotiques, en fonction de l'enjeu stratégique de chaque opération, étant donné que le bail emphytéotique n'est pas une cession définitive puisque, au terme du bail, le bien revient en pleine propriété au Grand Lyon, avec un intérêt patrimonial non négligeable.

Une seconde observation sur le parc privé pour souligner le redressement du nombre de logements aidés et du montant des subventions attendu en 2013 après une année 2012 catastrophique, un redressement essentiellement dû à la réforme de l'ANAH, en particulier en faveur des propriétaires bailleurs qui conventionnent leur loyer. Les objectifs 2014 renforcent cette volonté en passant de 847 logements aidés en 2013 à 1 250.

Les chiffres du nombre de ménages en attente d'un logement social issus du fichier commun de la demande montrent une stabilisation à l'échelle du Grand Lyon (52 000 ménages demandeurs, dont 23 000 pour Lyon) qui traduit une tension qui reste forte entre l'offre et la demande. Si on peut considérer que la situation de ces 52 000 ménages recouvre des réalités très différentes depuis la demande de confort (balcon, orientation, disposition, etc.), parfaitement légitime mais qui ne comporte pas d'urgence, jusqu'à des situations d'absence de logement, de sur-occupation, de séparation, etc. et on peut considérer que, pour un tiers des demandeurs, il y a une situation de mal-logement ou d'absence de logement.

Aussi, l'effort conséquent du Grand Lyon et des Communes en faveur du logement, et du logement social en particulier, doit-il être conforté et amplifié pour nous inscrire pleinement dans les nouvelles obligations de l'article 55 de la loi SRU pour atteindre, dans chaque commune du Grand Lyon, 25 % de logements sociaux en 2025.

Notre groupe votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller HAVARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, une intervention courte pour aborder ces deux sujets

du logement, à la fois en ce qui concerne l'aide à la pierre et l'aide à la primo-accession.

Tout à l'heure, notre collègue Geourjon le disait à propos du plan de déplacements piéton, il n'y a pas de bonnes idées qui ne se partagent pas et je suis très heureux que celle-ci ait été mise en œuvre. Simplement, je pense qu'au regard des premiers résultats, ce n'est pas le bon système.

Je pense qu'en matière de primo accession, nous aurions dû -et je pense que nous aurons l'occasion de le faire- raisonner, plutôt que sous forme de subventions à l'acquisition, créer les conditions d'un partenariat entre le monde de la promotion immobilière, le système bancaire et la collectivité, par les collectivités, pour en fait rechercher l'abaissement du montant de remboursement mensuel, parce que souvent c'est ce qui bloque. Ce n'est pas le fait de verser une subvention à l'acquéreur qui bloque, le problème c'est l'équilibre dans son budget mensuel que le remboursement de la mensualité vient casser et la subvention doit porter sur les premières années du remboursement -et, je le redis, au moins avec trois parties : le banquier, la collectivité et le promoteur- pour faire en sorte que ce remboursement mensuel soit abaissé les premières années, le temps que l'augmentation du revenu et que l'inflation aussi en partie puissent venir compenser la diminution de ce montant mensuel. Je pense qu'il y a là une piste qui mériterait d'être explorée. Je sais que beaucoup de partenaires privés y sont prêts.

Je bascule sur le deuxième sujet qui est celui de la construction de logements et de l'aide à la pierre de l'Etat. Nous avons besoin de produire du logement, nous produisons du logement. Simplement, nous n'en produisons pas tout seuls et, malheureusement, nous n'en produisons pas s'il n'y a pas d'investisseur, et notamment d'investisseur privé ; et je vais vous dire -vous le savez bien, de toute façon- que, malheureusement, la politique menée actuellement en direction de l'investisseur privé dissuade celui-ci d'investir dans la pierre. Et si cela dissuade l'investisseur privé d'investir dans la pierre, c'est plus compliqué de sortir du logement, y compris du logement social puisque les deux sont liés.

Il est donc grand temps et urgent que votre Gouvernement se rende compte de cette impasse dans laquelle il conduit la production de logements en France, et à Lyon, et dans le Grand Lyon et, si nous ne sortons pas de cette approche idéologique, nous allons connaître une baisse -ce qui était déjà le cas à la fin de cette année 2013- de la production de logements, y compris dans les sites attractifs et qui ne manquent pas de foncier. La politique foncière doit continuer à être, de ce point de vue-là, stratégique et donc, si nous ne cassons pas cette spirale délétère pour le logement que votre Gouvernement mène, nous aurons, y compris dans les agglomérations tendues, de grosses difficultés de production de logements.

Voilà ce que nous devons dire à l'occasion de la présentation de ces deux rapports.

M. le Vice-Président BRACHET : Sur la politique foncière, nous faisons beaucoup et nous continuerons à le faire. On n'est pas critiquable là-dessus ! Ce sont des sommes considérables qui sont mises selon des procédés innovants.

Vous évoquez l'accession et les investisseurs, ce n'est pas pareil, le plan 3A est un plan d'aide à l'accession ce n'est pas un plan qui a pour objectif d'agir sur la partie investisseur.

Sur la partie investisseurs, vous avez votre diagnostic sur la situation actuelle, nous avons le nôtre qui n'est pas si différent que cela mais en tous les cas il y a matière à réflexion. Je rappelle que celui qui a diminué les moyens de l'investissement Scellier

a d'abord été Benoist Apparu, Ministre de Nicolas Sarkozy. Par conséquent, ce qui s'est fait ensuite a été amplifié.

Revenons à la question de l'accèsion : vous évoquez la question du taux des emprunts, en réalité, nous n'avons pas d'idée a priori sur cette question-là, nous avons ouvert un chantier de réflexion avec la promotion immobilière au début de l'été 2012 et nous avons travaillé avec eux jusqu'à l'été 2013 durant un an pour essayer de voir, compte tenu du budget, les meilleures manières de faire. Or, vous retenez l'apparence, la prime de 3 000 € ou 4 000 €, en disant ce n'est pas beaucoup mais ce n'est pas cela qui est en cause, c'est le fait d'arrêter les prix au 1^{er} janvier 2013 de l'ensemble du marché, de l'ensemble des secteurs, de les relever avec la promotion immobilière, quartier par quartier, secteur par secteur, de les fixer comme ils sont et de dire : "A partir du 1^{er} janvier 2013, tout ce qui sera vendu 20 % en dessous de ces prix et en dessous de 2 800 € lorsqu'ils ne sont pas entre 2 800 € et 2 600 € sera primé.

Si vous faites l'addition de notre prime qui est quelquefois doublée par les Communes, certaines ont d'ailleurs bien compris l'affaire, je pense à la commune de Caluire-et-Cuire entre autres qui a bien compris le mécanisme, Villeurbanne s'y met, Lyon aussi, Meyzieu, Pierre-Bénite, si vous ajoutez à cela les moyens, l'économie faites sur le prix d'achat et du prix du mètre carré vous verrez que vous pouvez toujours discuter avec les banques pour avoir un effet de levier aussi efficace.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je veux faire passer un message pour ce qui me concerne.

Lorsque l'on parle de politique de logement -et c'était la première intervention que j'ai eu l'occasion de faire au Sénat, lorsque le Ministre du logement avait présenté sa loi-, il ne faut jamais oublier que, pour produire du logement, il n'y a pas qu'un seul segment mais plusieurs segments : premier segment, maison individuelle ; deuxième segment, sans doute le plus important, investisseur institutionnel ; troisième segment, propriétaire occupant accédant à la propriété ; quatrième segment, que l'on essaie de développer aujourd'hui et en particulier sur Lyon, investisseur privé.

Si effectivement avec les investisseurs privés, ceux qui disent : "Je vais avoir une baisse au moment de la retraite donc j'achète un appartement que je vais le louer", cela fait beaucoup de volume, cela a pu être dévié lorsque, par exemple, dans un certain nombre de communes -j'en avais discuté avec Benoist Apparu-, de villes, en particulier du Sud, où il n'y avait pas véritablement de demande mais où on n'investissait que pour la défiscalisation, cela a donné des catastrophes parce que les gens n'arrivaient pas à louer leurs appartements. Mais attention toujours, dans des grandes villes comme Lyon où effectivement il y n'y a pas de surproduction de logements, de ne pas découpler le petit investisseur qui fait la masse du logement !

Alors, si mes amis qui commentent quelquefois les actions des uns et des autres ont un message à faire passer, cela c'est le grand message : attention à ne pas faire chuter en France la production de logements parce que cela est catastrophique pour tous !

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Brachet n'ayant pas pris part au vote et M. Gignoux n'ayant pris part ni débat ni vote en qualité de délégués du Grand Lyon au sein de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2014-4510 - urbanisme - Démarche Ecocité - Programme d'investissements d'avenir Ville de demain - Projet de modélisation urbaine intégrée Gerland For City (4CT) - Convention de recherche et développement - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-4510. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le projet qui vous est proposé au travers de cette délibération, For City, doit permettre de développer un outil de modélisation qui sera appliqué au quartier de Gerland et d'améliorer, à terme, la cohérence de l'offre immobilière, l'intégration sociale et la gestion de vie de ce quartier. Il s'agit d'un projet de recherche et développement qui s'appuie sur un groupement d'acteurs privés, qui permet d'accompagner le développement de nouvelles entreprises, un projet qui entre dans le cadre des investissements d'avenir et de la démarche Ecocité. Avis favorable de la commission sur ce dossier. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme la Conseillère DAGORNE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Barthélémy (Objectif Lyon Métapolis) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2014-4511 - urbanisme - Volet habitat du plan climat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en faveur de l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux et propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique performante de leurs logements - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4511. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : C'est un autre aspect mais qui est important, qui concerne le plan climat habitat. Je ne vais pas prolonger le temps mais il s'agit d'abonder financièrement la phase d'expérimentation qui est faite sur le plan climat habitat. Vous savez que nous avons visé 3 200 logements dans le parc social et dans le parc privé d'ici 2014. Nous sommes à peu près à 900 et nous pensons pouvoir arriver au terme de notre objectif de 3 200 logements d'ici 2014, c'est pour cela qu'il nous faut abonder cette autorisation de programme.

Juste un mot, Béatrice Vessiller, vous disiez qu'on ne mettait pas les moyens. Premièrement, nous nous sommes donné des objectifs, une phase expérimentale à 3 200 logements d'ici fin 2014, nous y arriverons. Par conséquent, n'appellez pas une phase expérimentale qui a des objectifs qui vont être atteints "phase expérimentale échouée" !

Nous réussissons mais nous tirerons les conclusions d'un certain nombre de préconisations par lesquelles on ne fait pas du bâtiment seulement avec des calculs, on les fait aussi avec des

réalités : quand on intervient auprès des copropriétés, on n'intervient pas à coups de marteau, on essaie de faire prendre des décisions à des gens qui n'ont pas beaucoup d'argent et c'est assez compliqué de le faire, comme en témoigne un certain nombre de décisions récentes mais nous ne baissons absolument pas les bras et nous pensons même qu'il y a une conjoncture qui s'améliore avec les aides de l'ANAH qui ont été revisitées et les orientations actuelles.

Par conséquent, nous avançons mais on ne se pose pas de défi impossible à tenir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GAEC.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mon intervention va me permettre de discuter avec Olivier Brachet et peut-être recaler notre position. Nous le savons bien -lui comme nous-, l'objectif du plan climat concernant le volet habitat est effectivement ambitieux -ce qui est dans la délibération c'est 160 000 logements à rénover aux normes BBC- mais on peut être d'accord, je crois qu'il est en même temps indispensable, tant dans un objectif écologique de réduction des émissions de gaz à effet de serre que sur le plan social, pour réduire la facture des charges pour les ménages.

Donc un crédit de 10 M€ a été annoncé pour réhabiliter 3 200 logements en phase d'expérimentation effectivement. En 2013, 2,8 M€ ont été dépensés pour 876 logements. Si nous nous réjouissons du lancement du dispositif -nous qui sommes plutôt pour le ralentissement dans bien des domaines-, nous pensons pour le coup qu'il faut mettre la pédale sur l'accélérateur. J'entends, monsieur le Vice-Président Olivier Brachet, mais, pour autant, c'est tout de même non seulement un vœu mais une politique que nous souhaitons soutenir.

Les objectifs annoncés pour 2014 seront de tripler en termes de nombre de logements et donc de budgets dédiés. C'est bien mais nous considérons que cette politique n'a pas disposé à son démarrage de tous les moyens humains nécessaires à son ambition depuis le début du mandat et nous militons pour qu'une équipe renforcée soit dédiée à la promotion de ce dispositif. Il faut passer de la phase expérimentale, qui est une réussite effectivement, à une phase plus offensive si on veut atteindre l'objectif des 160 000 logements. Au rythme proposé en 2014, il faudra soixante-dix ans pour atteindre les objectifs. C'est un peu long et surtout cela va à l'encontre des objectifs européens des 3 x 20 en 2020.

Alors, nous saluons bien sûr le rôle que l'Agence locale de l'énergie joue, à la demande conjointe du Ministère du logement et du Grand Lyon, pour aider les particuliers au montage financier de ces rénovations thermiques. Nous saluons la mise en place de ce guichet unique d'information, de la future création d'une plate-forme d'ingénierie, des éco-prêts à taux zéro, de l'embauche de deux agents dans les services, c'est peut-être sans doute pas assez. Bien sûr, nous saluons tout cela et nous espérons que cela va permettre de combler un peu le retard.

Nous mesurons bien -ce que nous rappelle toujours monsieur le Vice-Président Olivier Brachet- combien ce type de décision est difficile à faire prendre aux copropriétaires, notamment ceux qui ne roulent pas sur l'or. Sans doute faut-il aller plus loin en matière d'accompagnement en ingénierie financière pour les particuliers. Peut-être, dans certains cas, faut-il aussi imaginer

augmenter les primes pour être plus incitatives, ce ne serait pas de l'argent mal placé ; il faudrait aussi mieux solliciter les bailleurs sociaux qui se prêtent visiblement volontiers à cette politique, comme le montrent les prévisions 2014.

En bref, nous voterons ce dossier en regrettant, contrairement à d'autres grands projets inutiles dans l'agglomération, que cette politique ne soit pas dotée de tous les moyens nécessaires à un décollage plus rapide.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Madame Bonniel-Chalier, vous pouvez intervenir sur bien des domaines, ne cherchez pas trop sur la politique du logement tout de même parce qu'il y a les donneurs de leçons et les prophètes, et une fois qu'ils sont à l'œuvre, ils sont tout de même moins performants !

Je passe la parole à monsieur le Vice-Président Gilles Buna.

M. le Vice-Président BUNA : On nous a dit il y a quelques mois que c'est parce qu'il n'y avait pas de mobilisation financière suffisante que le projet n'avancait pas. En réalité, je voudrais réinsister sur le côté expérimental, mais expérimental ici comme ailleurs puisqu'il s'agit d'une problématique qui émerge au niveau national et que les outils n'arrêtent pas de changer. Tout à l'heure, on nous a dit : "L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a redéfini ses outils". Oui, mais l'ADEME, à la fin de l'année, doit redéfinir encore les outils qu'elle doit mettre à disposition. Le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) peut être mobilisé.

Mais tout cela se produit dans une espèce d'ébullition parce qu'on voit bien quelle est l'urgence effectivement de l'isolation et cela marche, il faut le dire, d'abord avec les logements sociaux. La majorité des logements aujourd'hui envisagés d'ici la fin 2014 sont des logements dans lesquels une convention a été passée avec l'ensemble des bailleurs, HLM ou pas d'ailleurs, et cela également.

Moi, ce qui me frappe, si vous voulez, c'est quand on fait une expérimentation, il faut en tirer le bilan et il faut être capable d'infléchir le cursus.

Première question, il y a cinq zones dans le plan climat. Est-ce qu'on est sûr que nous sommes pertinents ? On essaie de créer de la demande puis on n'y arrive pas parce qu'effectivement, dans le privé, il y a des hésitations, vu la conjoncture. Les gens hésitent à s'endetter, parce qu'effectivement, lorsqu'on a quatre-vingts ans -c'était le cas dans une copropriété que je ne vais pas citer-, le retour sur investissement sur quinze ou vingt ans, il est un peu incertain. On peut comprendre les réticences.

Puis il y a la complexité du dossier. Il y avait peut-être un guichet unique au niveau de l'explication mais ensuite les dossiers sont multiples et sur la territorialisation, je pense qu'on devrait être plus souple lorsqu'il y a une copropriété comme la copropriété Zumbrunnen, à côté des Halles de Lyon, qui est favorable à s'engager dans l'isolation thermique, on leur dit : "Vous n'êtes pas éligibles puisque vous n'êtes pas dans la zone". Peut-être faudra-t-il assouplir.

Moi, ce que je demande c'est qu'on laisse un peu de temps, qu'on puisse comparer puisque, dans toutes les régions pratiquement, il y a des outils qui apparaissent : des SEM, des SPL, des modes de financement aussi imaginatifs que divers. Laissez-nous, me semble-t-il, un peu de temps pour tirer le bilan de cette expérimentation, qui n'est pas un échec, qui est difficile avec les privés mais qui est une véritable réussite déjà sur le logement social.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Buna. Donc vous voyez, moi j'avais écouté, 500 000 logements. Sur cette année, on va en être à 326 000, soit juste moins que l'année dernière, moins que l'année d'avant.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2014-4523 - urbanisme - Lyon 7° - Ilot Fontenay - Place des Pavillons - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-4523. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette délibération en faveur de l'îlot Fontenay, place des Pavillons à Lyon 7°.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps d'intervention pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme la Conseillère DAGORNE : Merci, monsieur le Président. Courte intervention pour clore, avec une petite habitude, dans ce mandat, de souvent terminer.

Sur ce projet place des Pavillons, îlot Fontenay, je me concentrerai simplement sur la partie commerciale de ce programme pour soulever quelques questions concernant l'impact que l'on veut donner sur cette polarité. On sait qu'à Gerland, on manque de commerces. C'est une demande assez importante et l'accroissement de population et le développement urbanistique de Gerland va le faire plus ressentir crucialement dans les années qui viennent.

La question se pose avec le départ du Casino qui, aujourd'hui, est un petit peu le moteur du commerce autour de la place des Pavillons et qui en fait la surface d'attraction, de vie de quartier et de vie commerciale du quartier. Son déplacement à quelques centaines de mètres va poser quelques problèmes aux commerces existants et la question aujourd'hui est de savoir notamment comment on va accompagner ces commerces, qui eux, sont déjà présents. Auront-ils les moyens de s'installer dans les nouvelles petites surfaces commerciales qui seront attenantes ? Je crois que c'est important qu'on puisse les accompagner.

Aujourd'hui, le projet n'est pas fini, on attend le promoteur-concepteur qui va lancer cet ensemble commercial mais je pense qu'il faudrait qu'on y réfléchisse et, dans le choix, qu'on ait aussi le souci d'avoir des loyers ou en tout cas un prix d'investissement abordable pour les commerçants déjà installés qui, pour certains, vont laisser tomber des investissements quand ils voudront partir de l'autre côté. Je pense que c'est important pour qu'on réussisse ce développement commercial et ce nouveau projet sur le sud de Gerland.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Comme vous le savez, aujourd'hui, la place des Pavillons est un des endroits actifs du septième arrondissement, une des polarités commerciales aujourd'hui tout de même un peu resserrée. Il fallait donc lui donner un nouveau souffle. C'est pour cela que nous faisons une opération avec Casino qui va venir sur Debourg et donc donner de la visibilité. Alors, évidemment qu'ensuite, il y aura

les nouvelles cellules que nous créons avec parking -vous le savez-, ce qui va être totalement important pour le secteur et, bien, évidemment, cela permettra à l'ensemble des commerces de retrouver un nouveau souffle.

Voilà, donc mes chers collègues, le dernier dossier avec débat. Je sais que nous aimons le débat !

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2014-4397 - Projet E-partage - Disposition d'animation du projet dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Meyzieu - Attribution d'une subvention à l'association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2014-4398 - Projet E-partage - Disposition d'animation du projet dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2014-4401 - Développement des modes de déplacement doux - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2014 - Direction de la voirie -

N° 2014-4404 - Prestations de sécurité viabilité des tunnels gérés en régie par la Communauté urbaine de Lyon - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2014-4406 - Lyon 5° - Intervention de sécurité et de viabilité pour le tunnel sous Fourvière, mise en place de balisage et déviations, nettoyage des chaussées, ouvrages annexes et équipements pour tous les tunnels gérés en régie - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Vesco comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4397, 2014-4398, 2014-4401, 2014-4404 et 2014-4406. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour tous ces rapports, dont la subvention annuelle Pignon sur rue, Maison des modes doux et du vélo pour 120 K€. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2014-4402 - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) - niveaux 2, 3 et 3 + - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Abrogation de la délibération n° 2013-4156 du 21 octobre 2013 - Direction de la voirie -

N° 2014-4403 - Gros entretien et renouvellement (GER) - Information innovation commande de régulation et d'information du trafic et des événements routiers (CRITER) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2014-4414 - Lyon 2° - Lyon 7° - Pont de l'Université - Réparation suite à un choc de bateau de plaisance fluviale - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4402, 2014-4403 et 2014-4414. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère ROGER-DALBERT, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller GRIVEL absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère ROGER-DALBERT en remplacement de M. le Conseiller GRIVEL absent momentanément.

N° 2014-4405 - Lyon 5° - Travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Lancement de 2 procédures d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de la voirie -

N° 2014-4407 - Mise en conformité du tunnel sous Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2014-4412 - Villeurbanne - Requalification de l'avenue Saint-Exupéry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2014-4415 - Lyon 3° - Lyon 7° - Lyon 8° - Saint Priest - Villeurbanne - Bron - Lignes de tramway T1 et T2 - Rétrocessions foncières du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) à la Communauté urbaine de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2014-4416 - Lyon 3° - Aménagement de la rue Abbé Boisard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2014-4417 - Lyon 8° - Aménagement du trottoir et d'un plateau sur la route de Vienne au droit du parc du Clos Layat - Individualisation totale d'autorisation de programme - Versement d'un fonds de concours de la Ville de Lyon à la Communauté urbaine de Lyon - Direction de la voirie -

N° 2014-4418 - Saint Priest - Vénissieux - Boulevard urbain est - Traversée des voies ferrées - Bilan et clôture de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4405, 2014-4407, 2014-4412 et 2014-4415 à 2014-4418. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DUBOS, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller CHABRIER absent momentanément : Avis favorable de la commission sur ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DUBOS en remplacement de M. le Conseiller CHABRIER absent momentanément.

N° 2014-4408 - Francheville - Création d'une voie nouvelle du quartier Chantegrillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2014-4409 - Oullins - Reconstruction du boulevard de l'Yzeron - Travaux de démolition et de construction de la passerelle Lionel Terray - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2014-4410 - Saint Genis les Ollières - Aménagement de la rue Sartoretti - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2014-4411 - La Tour de Salvagny - Aménagement de l'avenue des Monts d'Or et de l'avenue de la Poterie - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame la Conseillère Roger-Dalbert comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4408 à 2014-4411. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme la Conseillère ROGER-DALBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère ROGER-DALBERT.

N° 2014-4413 - Meyzieu - Aménagement du terminus des cars départementaux Avenue du Docteur Schweitzer - Convention financière avec le Syndicat mixte des transports du Rhône (SMTR) - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Imbert comme rapporteur du dossier numéro 2014-4413. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. le Conseiller IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller IMBERT.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2014-4420 - Dissolution du Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes (SMPPEI) - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Je rapporte le dossier numéro 2014-4420 en l'absence de monsieur le Vice-Président Daclin. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Vice-Président DACLIN absent momentanément.

N° 2014-4421 - Attribution d'une subvention à l'Association européenne du film d'animation dite Cartoon pour l'organisation de la 16° édition du forum Cartoon Movie à Lyon du 5 au 7 mars 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2014-4426 - Attribution d'une subvention à l'association Le Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-4428 - Volet professionnel du festival de la Bande Dessinée de Lyon en 2014 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon bande dessinée organisation - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-4429 - Attribution d'une subvention à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) pour son programme d'actions 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4432 - Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour l'organisation de la 4° édition de la plate-forme European Lab, à Lyon du 27 au 31 mai 2014, dans le cadre du Festival Nuits Sonores - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4421, 2014-4426, 2014-4428, 2014-4429 et 2014-4432. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Collomb, Daclin, Kimelfeld, Galliano, délégués du Grand Lyon au sein de l'ADERLY, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2014-4429 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2014-4423 - Attribution d'une subvention à l'association Axel'One pour le soutien au fonctionnement de la plate-forme d'innovation collaborative Axel'One - Exercice 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-4424 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2014 en faveur du renforcement de la cellule d'information économique de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-4425 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour l'accompagnement du programme Pépites pour 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-4427 - Attribution d'une subvention à l'association TECHLID pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-4430 - Attribution d'une subvention à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour son programme d'actions 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4431 - Attribution d'une subvention à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour ses actions complémentaires 2014 - Convention 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4434 - Attribution d'une subvention à l'association pépinière Cap Nord dans le cadre de son programme d'actions 2014 pour l'animation de la pépinière Cap nord et pour l'animation territoriale sur la Conférence locale des Maires plateau nord - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-4435 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Commune de Saint Fons pour le programme d'actions 2014 de la pépinière d'entreprises La Coursive d'entreprises - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-4436 - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles du territoire Saône Mont d'Or pour l'animation économique sur la Conférence des Maires Val de Saône et l'animation de la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or - Soutien au programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-4437 - Attribution d'une subvention à l'association Espace Carco pour son programme d'actions 2014 au titre de l'animation de la pépinière d'entreprises Carco et de l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Rhône-Amont - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-4439 - Attribution d'une subvention à l'Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Porte des Alpes pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-4442 - Concours Campus création 2014 - Mise en oeuvre du dispositif d'appui à la création de start up en 2014 - Organisation du Forum mondial des sciences du vivant BioVision à Lyon en 2014 - Attributions de subventions à la Fondation pour l'université de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-4443 - Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

N° 2014-4452 - Pôle de compétitivité LUTB transport & mobility systems - Attribution d'une subvention à l'association Lyon urban trucks and bus-Rhône-Alpes automotive cluster (LUTB-RAAC) pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-4453 - Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à l'association AXELERA pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-4454 - Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à l'association Techtera pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-4455 - Pôle de compétitivité Lyon urban truck & bus transport & mobility systems (LUTB TMS) - Abrogation de la délibération n° 2012-3399 du Conseil du 10 décembre 2012 - Attribution d'une subvention à la société Segula Matra Technologies pour le programme de recherche et développement (R&D) Composite Cab - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-4456 - Pôle de compétitivité AXELERA - Abrogation de la délibération n° 2012-3397 du Conseil du 10 décembre 2012 - Attribution d'une subvention à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour le programme de recherche et de développement (R&D) Valentin - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4423 à 2014-4425, 2014-4427, 2014-4430, 2014-4431, 2014-4434 à 2014-4437, 2014-4439, 2014-4442, 2014-4443, 2014-4452 à 2014-4456. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Je vous signale une note au rapporteur relative au dossier numéro 2014-4424 :

"Dans les premier et deuxième paragraphes du **c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel** de l'exposé des motifs, il y a lieu de lire :

"L'objectif quantitatif en termes de nombre de missions réalisées pour des PME sera de 120 dossiers traités. L'objectif qualitatif sera de maintenir un taux de satisfaction supérieur à 90 %. En 2014, la cellule économique teste, de façon expérimentale, un nouveau dispositif d'appui et de conseil aux entreprises en difficultés via internet (= plateforme de simulation interactive).

Afin de pérenniser et développer ce dispositif, dont le budget total est de 408 000 €, la CCIL sollicite une subvention de la Communauté urbaine à hauteur de 135 000 € en 2014."

au lieu de :

"L'objectif quantitatif en termes de nombre de missions réalisées pour des PME sera de 120 dossiers traités, en raison d'une légère baisse du budget prévisionnel. L'objectif qualitatif sera de maintenir un taux de satisfaction supérieur à 90 %.

Afin de pérenniser et développer ce dispositif, dont le budget total est de 393 000 €, la CCIL sollicite une subvention de la Communauté urbaine à hauteur de 120 000 € en 2014."

- Dans le tableau de l'exposé des motifs, il convient de lire "135 000" au lieu de "120 000" pour la participation financière de la Communauté urbaine, "140 000" au lieu de "125 000" pour les prestations externes au niveau des dépenses et "408 000" pour le total des dépenses et des recettes.

- Dans la phrase de l'exposé des motifs commençant par "Il est proposé que la Communauté urbaine, etc.", il convient de lire "135 000 €" au lieu de "120 000 €".

- Dans le a) - du **1° - Approuve** du dispositif, il convient de lire "135 000 €" au lieu de "120 000 €".

Nous avons également une note pour le rapporteur concernant le dossier numéro 2014-4443 :

Dans le tableau figurant en annexe, il convient de lire, pour la zone industrielle Lyon Sud Est :

- dans la colonne "Communes" : "Corbas / Saint Priest" au lieu de "Corbas",

- dans la colonne "Opérations" : "Route de St Symphorien d'Ozon / Rue G. Péri" au lieu de "Route de St Symphorien d'Ozon".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

M. Collomb, Mmes Gelas, Besson, M. Daclin, Mme Levy, MM. Rudigoz, Gignoux, Guimet (pourvoir à M. Grivel), Grivel, Augoyard, Réale, David G., délégués du Grand Lyon au sein de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, n'ayant pris part ni au débat ni au vote des dossiers n° 2014-4430 et 2014-4431 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2014-4433 - Salon de la robotique personnelle INNO-ROBO 2014 - Attribution d'une subvention au Syndicat professionnel français de la robotique de services (SYROBO) - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2014-4440 - Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-4441 - Partage des savoirs dans l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum pour 2014 - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2014-4444 - Lyon 9° - Attribution d'une subvention à l'association Espace numérique entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-4445 - Lyon 9° - Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4433, 2014-4440, 2014-4441, 2014-4444 et 2014-4445. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Je vous fais part d'une note au rapporteur concernant le dossier numéro 2014-4433 :

"Dans le 2° tableau du c) - **Présentation de l'édition 2014 et plan de financement prévisionnel** - *Budget prévisionnel 2014* de l'exposé des motifs, il convient de lire, dans la colonne "Dépenses prises en charge par SYROBO (en € TTC)" :

"60 000 €"

au lieu de :

"50 000 €" pour les recettes issues de sponsoring privés.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2014-4367 - Opérations globalisées 2014 de la direction des systèmes d'information et des télécommunications pour la maintenance et le renouvellement informatique - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2014-4368 - Opérations globalisées 2014 de la direction du foncier et de l'immobilier - Individualisation d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2014-4369 - Opérations globalisées 2014 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie-développement durable - Individualisations d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2014-4536 - Modifications à apporter à la délibération n° 2013-4312 du Conseil du 16 décembre 2013 portant révision de divers tarifs, prix ou redevances à compter du 1^{er} janvier 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4367 à 2014-4369 et 2014-4536. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2014-4370 - Taux 2014 des impôts ménages - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

N° 2014-4537 - Taux 2014 de la cotisation foncière des entreprises - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

N° 2014-4538 - Bases minimums de la cotisation foncière des entreprises - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Jacky Darne comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4370, 2014-4537 et 2014-4538. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Jacky DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Jacky DARNE.

N° 2014-4372 - Groupes de délégués du Conseil - Crédits de fonctionnement - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° 2014-4373 - Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres - Exercice 2014 - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2014-4374 - Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Ecole de management de Lyon (EMLYON) - Attribution d'une subvention à l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour le programme d'actions 2013-2014 de la chaire services publics - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4372 à 2014-4374. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2014-4375 - Attribution d'une subvention à l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon pour son programme d'actions 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4376 - Attribution d'une subvention à l'association La Gourguillonaise pour son programme d'actions 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4377 - Attribution d'une subvention à l'Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon et de la Ville de Lyon (ASCUL) pour son programme d'actions 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4378 - Association Amitié des personnels communaux et municipaux (APCM) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4379 - Association des agents retraités de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon (ARLYCO) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4380 - Union française des associations sportives des employés communaux (UFASEC) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4381 - Cotisations et adhésions 2014 - Renouvellement - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4382 - Adhésion à l'Agence France locale (AFL) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRESIDENT : Je rapporte les dossiers numéros 2014-4375 à 2014-4382. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mmes Frih, Roger-Dalbert, Ghemri, Bargoin, MM. Justet, Thévenot, délégués du Grand Lyon au sein du Comité social du personnel (COS) de la Communauté urbaine, n'ayant pris part ni au débat et ni vote du dossier n° 2014-4375 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Conseiller GOUX absent momentanément.

N° 2014-4383 - Système d'information du très haut débit (projet THD) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2014-4384 - Prestations de gardiennage physique sur des biens immobiliers et pour les activités événementielles de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2014-4388 - Villeurbanne - Construction du garage véhicules légers de la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) et aménagements annexes - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4383, 2014-4384 et 2014-4388. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. le Conseiller PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller PLAZZI.

N° 2014-4385 - Mission d'inspection santé et sécurité - Avenant n° 2 à la convention avec le Centre de gestion du Rhône - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service prévention-santé au travail -

N° 2014-4386 - Modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET) relative aux ouvertures de postes de catégorie A - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4385 et 2014-4386. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Le dossier numéro 2014-4386 fait l'objet d'une note au rapporteur :

"- Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Afin d'éviter un écart entre le nombre d'emplois (...)", il convient de lire :

"seuls 37 emplois"

au lieu de :

"seuls 44 emplois"

Dans les visas, il convient de lire :

"Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 6 janvier 2014 ;"

au lieu de :

"Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 20 décembre 2013 ;"

Dans le 2° du dispositif, il convient de lire :

"2° - **La dépense** de fonctionnement correspondante, estimée à 3 800 €, sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 658 - fonction 020 - opération n° 0P28O2407."

au lieu de :

"2° - **La dépense** de fonctionnement correspondante estimée est modifiée à un montant de 4 500 € sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 658 - fonction 020 - opération n° 0P28O2407 - pour un montant de 4 200 € en 2014."

- Le tableau annexé au projet de délibération est remplacé par le tableau ci-joint. (*VOIR annexe 4 page 115*).

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2014-4459 - Opérations globalisées 2014 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe des eaux : intervention sur les réseaux d'eau potable, sécurité de la ressource, sécurité de la distribution - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2014-4460 - Opérations globalisées 2014 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2014-4461 - Opérations globalisées 2014 liées aux actions à mener dans le cadre du budget principal : galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2014-4473 - Etude de faisabilité pour une interconnexion entre les réseaux du Syndicat mixte d'eau potable Saône Turdine et de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention au Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine - Direction de l'eau -

N° 2014-4474 - Site de captage de Crépieux Charmy - Abrogation de la délibération n° 2005-3012 du Conseil du 17 octobre 2005 - Convention de gestion du domaine public fluvial autour des îles de Crépieux Charmy à signer avec Voies navigables de France (VNF) - Direction de l'eau -

N° 2014-4475 - Renouvellement de la convention passée avec le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Attribution d'une subvention au GRAIE - Direction de l'eau -

N° 2014-4486 - Marcy l'Etoile - Solaize - Conventions de gestion du parc des hydrants publics des communes - Direction de l'eau -

N° 2014-4487 - Genay - Zone industrielle de Genay - Marché de conception réalisation pour les travaux de construction de la station d'épuration - Autorisation de signer un avenant n° 2 - Direction de l'eau -

N° 2014-4488 - Meyzieu - Avenue de Verdun - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement - Direction de l'eau -

N° 2014-4489 - Lyon 2° - Lyon Confluence - Eaux pluviales - Travaux de réhabilitation du déversoir d'orage vers l'auto-route A7 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2014-4524 - Partenariat avec la région Haute-Matsiatra (RHM) à Madagascar dans le cadre du projet CAP'eau - Attribution d'une subvention à l'association Trans-Mad'Développement - Direction de l'eau -

N° 2014-4525 - Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à la région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la mise en oeuvre du projet CAP'eau pour l'année 2014 - Direction de l'eau -

N° 2014-4526 - Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution de subventions à la Commune de Nasandratony et à l'association Etc Terra pour la mise en oeuvre du projet Un accès à l'eau potable pérenne pour le chef lieu de la Commune de Nasandratony - Direction de l'eau -

N° 2014-4534 - Evolution statutaire de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Ferraro comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4459 à 2014-4461, 2014-4473 à

2014-4475, 2014-4486 à 2014-4489, 2014-4524 et 2014-4526, 2014-4534. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. le Conseiller FERRARO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller FERRARO.

N° 2014-4462 - Opérations globalisées de la direction de la propreté 2014 - Individualisation des autorisations de programme - Direction de la propreté -

N° 2014-4464 - Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4466 - Actions de protection et de valorisation des espèces, des milieux et de la biodiversité sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution de subventions pour la connaissance, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône, à la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), à l'Association Arthropologia, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, au Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, au Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central pour 2014 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2014-4467 - Agenda 21 vallée de la chimie et centre d'information sur les risques - Programme d'actions 2014 - Attribution de subventions aux associations partenaires pour l'année 2014 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2014-4468 - Charte du pôle d'information Flore-habitat en Rhône-Alpes - Adhésion de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2014-4469 - Attribution d'une subvention à l'association Agence locale de l'énergie (ALE) pour son programme d'actions 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4470 - Attribution d'une subvention à l'association Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) pour son programme d'actions 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4471 - Extension de la ligne de tramway T5 vers Eurexpo - Approbation de la convention tripartite entre la Communauté urbaine de Lyon, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et la société Blue Green groupe SAUR relative à la réalisation des travaux d'aménagement du Golf de Chassieu ainsi qu'à la gestion des espaces aménagés - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4476 - Exploitation des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les cinq lots - Direction de la propreté -

N° 2014-4477 - Unité traitement et de valorisation énergétique - Incinération des déchets ménagers et assimilés du Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône - Avenant n° 3 au marché - Direction de la propreté -

N° 2014-4478 - Unité traitement et de valorisation énergétique - Incinération des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes des Vallons du lyonnais - Avenant n° 2 au marché - Direction de la propreté -

N° 2014-4480 - Vente des papiers issus de la collecte sélective - Autorisation de signer le contrat avec la société European products recycling (EPR) pour une durée de 6 mois - Direction de la propreté -

N° 2014-4482 - Lyon - Dispositif de propreté Rives de Saône - Convention avec la Ville de Lyon jusqu'au 30 juin 2017 - Direction de la propreté -

N° 2014-4483 - Lyon 7° - Dispositif de propreté du parc Sergent Blandan - Convention 2014-2015 avec la Ville de Lyon pour 2 ans - Direction de la propreté -

N° 2014-4484 - Plan énergie climat - Accompagner le développement de la filière bâtiment durable - Attribution d'une subvention à la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2014-4485 - Bron - Rillieux la Pape - Parcs cimetières communautaires de Bron - Parilly et de Rillieux la Pape - Transfert du contrat de délégation de service public de la société SAUR à la société ATRIUM - Avenant n° 2 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4490 - Genay - Neuville sur Saône - Saint Priest - Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Mesures foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2014-4491 - Lyon 3° - Projet européen Transform - Convention de partage de données entre la Communauté urbaine de Lyon et ErDF - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Coulon comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4462, 2014-4464, 2014-4466 à 2014-4471, 2014-4476 à 2014-4478, 2014-4480, 2014-4482 à 2014-4485, 2014-4490 et 2014-4491. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. le Conseiller COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Je vous indique que deux dossiers font l'objet d'une note au rapporteur.

La première concerne le dossier numéro 2014-4462 :

- Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "L'enveloppe des opérations globalisées pour la direction de la propreté est proposée pour 2014 à, etc.", il convient de lire :

"9 805 000 €",

au lieu de :

"9 800 000 €".

- Dans le "2° - Décide" du dispositif, il convient de lire :

"9 805 000 €",

au lieu de :

"9 800 000 €".

La deuxième note au rapporteur concerne le dossier numéro 2014-4476 :

- Dans le 1^{er} paragraphe de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Les 18 déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon, etc."

au lieu de :

"Les déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon, etc."

- Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Par décision du pouvoir adjudicateur du 19 septembre 2013, etc.", il convient de lire :

"pour l'attribution du marché relatif à l'exploitation de 17 des 18 déchèteries de la Communauté urbaine, la déchèterie de Genas faisant l'objet d'un marché à part."

au lieu de :

"pour l'attribution du marché relatif à l'exploitation de 17 déchèteries de la Communauté urbaine."

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Vullien, M. Da Passano, Mmes Perrin-Gilbert, Vessiller, Ait-Maten, Yéréman, MM. Imbert, Darne JC., Justet, Quiniou, délégués du Grand Lyon à l'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2014-4469 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) et M. Coste n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° 2014-4469 et 2014-4491.

Rapporteur : M. le Conseiller COULON.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2014-4494 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Désignation de l'aménageur - Participation financière d'équilibre de la Communauté urbaine de Lyon et participation affectée à la réalisation des équipements publics - Reversement d'une subvention de la Région Rhône-Alpes à l'aménageur - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2014-4495 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2014-4496 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Conventions de participation financière au financement des équipements publics avec les 3 opérateurs : Cogedim Grand Lyon, Cardinal Investissement et Villeurbanne est habitat (VEH) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4494 à 2014-4496. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller LLUNG absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Le dossier numéro 2014-4494 fait l'objet d'une note au rapporteur :

"Dans la dernière phrase du paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Pour mettre en œuvre cette opération, etc.", il convient de lire :

"L'arrêté de DUP a été pris le 16 décembre 2013 et l'ordonnance d'expropriation est attendue pour le printemps 2014.",

au lieu de :

"L'arrêté de DUP devrait intervenir fin 2013 et l'ordonnance d'expropriation est attendue pour le printemps 2014."

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju, Giordano, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano et Daclin, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de cette société, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2014-4494 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID, en remplacement de M. le Conseiller LLUNG absent momentanément.

N° 2014-4497 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) - Convention entre RFF et la Communauté urbaine de Lyon relative au financement du passage sous-ferroviaire sud Montrochet (Panama) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2014-4498 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase - Convention avec Réseau ferré de France (RFF) et la Communauté urbaine de Lyon relative au financement du passage sous ferroviaire Magellan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2014-4499 - Lyon 3° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Buire - Réalisation du tronçon nord de la rue Guillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2014-4500 - Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Acquisitions foncières secteur Milan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain -

N° 2014-4501 - Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Démolitions B10 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales -

N° 2014-4502 - Lyon 9° - Ilot Intermarché Diebold Marietton - Projet urbain partenarial - Réalisation des travaux d'aménagement des voies et réseaux - Reversement de la participation du constructeur revenant à la Ville - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2014-4503 - Saint Genis Laval - Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Acquisition foncière et lancement des travaux d'espaces publics - Bilan de concertation préalable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2014-4505 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Politiques de réserves foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales -

N° 2014-4507 - Attribution d'une subvention à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour

son programme d'actions 2014 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4512 - Transfert des contrats de plan 2011-2014 à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat - Solde de la dotation financière - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2014-4513 - Renouvellement urbain et développement solidaire - Attribution d'une subvention à l'Association Banlieues d'Europe - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2014-4515 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Restructuration du centre commercial - Avenant n° 2 à la convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2014-4516 - Vaulx en Velin - Grand projet ville (GPV) - Aménagement de la maison du projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2014-4517 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terrailon - Aménagement de la Maison du projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune de Bron - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2014-4518 - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Démolition du groupe scolaire Brenier et reconstitution d'un parking et de boxes de stationnement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2014-4521 - Irigny - Site d'Yvours - Halte ferroviaire d'Yvours-Irigny - Etudes Projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) - Suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2014-4539 - Vénissieux - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 6 - Ilot Antoine Billon-Gaspard Picard - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2014-4540 - Marcy l'Etoile - Implantation du siège mondial de bioMérieux - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller David comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4497 à 2014-4503, 2014-4505, 2014-4507, 2014-4512, 2014-4513, 2014-4515 à 2014-4518, 2014-4521, 2014-4539 et 2014-4540. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Vullien, MM. Buna, Charrier, Bouju, Sécheresse, Buffet, délégués du Grand Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2014-4507 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

N° 2014-4504 - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase et esplanade Tase - Approbation du programme d'aménagement de l'esplanade Tase - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2014-4506 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Accompagnement du projet urbain par le collectif KompleXKa-pharnaûM - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Eurêka pour l'année 2014 - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Charrier comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4504 et 2014-4506. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Le dossier numéro 2014-4506 fait l'objet d'une note au rapporteur :

Dans les projets de délibérations envoyés aux Conseillers communautaires le 23 décembre 2013, il y a lieu de lire, dans le projet n° 2014-4506, pour le budget 2014, le tableau suivant :

(VOIR tableaux ci-dessous).

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARRIER.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	15 000	Commune de Vaulx en Velin	10 000
frais techniques, location, entretiens, etc.	1 300	Commune de Villeurbanne	10 000
accueil des compagnies en résidences, communication, etc.	32 797	Communauté urbaine de Lyon	20 000
charges de personnel	45 930	Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	15 000
charges exceptionnelles	2 013	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	5 000
fonds dédiés	0	produits d'activités/cessions/ fonds dédiés	37 040
Total	97 040	Total	97 040

au lieu de :

Partenaires financeurs	Périmètre ferroviaire (en €)	Périmètre Communauté urbaine de Lyon	Etudes d'impact Tous périmètres	Total (en €)		
Communauté urbaine de Lyon	140 098 €	100 %	64 930 €	100 %	84 000 €	261 318
Région Rhône-Alpes	75 902 €					75 902
Commune d'Irigny	24 000 €					24 000
Total	240 000	100 %	64 930 €	100 %	84 000 €	361 220

N° 2014-4514 - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Approbation et modification du règlement intérieur des aires d'accueil - Subvention à l'Association régionale des Tsiganes et de leurs amis Gadgé (ARTAG) - Approbation de la convention 2013-2014 portant participation financière de l'Etat (Caisse d'allocations familiales -CAF-) au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur du dossier numéro 2014-4514. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2014-4519 - Givors - Les Vernes - Duclos - Aménagement des espaces publics - Bilan et clôture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2014-4520 - Givors - Les Vernes-Duclos - Aménagement des espaces publics - 1^{ère} tranche - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Réale comme rapporteur des dossiers numéros 2014-4519 et 2014-4520. Monsieur Réale, vous avez la parole.

M. le Conseiller RÉALE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller RÉALE.

N° 2014-4522 - Lyon 1^{er} - Lyon 2^e - Rives de Saône - Promenade du Défilé de la Saône - Aménagement - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Gléréan comme rapporteur du dossier numéro 2014-4522. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. le Conseiller GLÉRÉAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GLÉRÉAN.

**Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts
relative au projet de liquidation
de l'association Maison du Fleuve Rhône**

Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER : La Maison du Fleuve Rhône, située à Givors, a pour vocation de rendre intelligibles auprès des citoyens, des décideurs et des acteurs territoriaux les relations entre fleuve et société à l'échelle économique, environnementale, culturelle et sociale. Créée il y a près de vingt-cinq ans, elle a une vocation culturelle et pédagogique indéniable et est un lieu unique de rencontres et d'échanges sur les liens qui unissent fleuve et société.

L'association connaît des difficultés financières liées à un désengagement de certains partenaires, qui l'ont obligée à licencier quatre personnes en août dernier. Il lui était indispensable de recueillir rapidement 25 000 € supplémentaires pour financer son budget 2014. Le Grand Lyon, qui finançait la structure à hauteur de 10 000 € au titre de l'éducation à l'environnement, a été sollicité il y a quelque temps pour aider la Maison du Fleuve Rhône.

À l'heure de la construction de la Métropole et du renforcement de la solidarité territoriale, à l'heure où notre agglomération, comme de nombreuses autres villes, met en œuvre la reconquête de ses fleuves avec des réaménagements ambitieux et attendus du Rhône et de la Saône, à l'heure où le Pôle métropolitain assied ses compétences en matière culturelle et d'aménagement, il est tout à fait regrettable que le Grand Lyon n'ait pas aidé la structure à trouver les financements nécessaires à sa préservation par une augmentation des moyens qu'il lui alloue et par un appui soutenu auprès des autres financeurs institutionnels (CNR...).

Question, monsieur le Président : pouvez-vous nous faire part de la position du Grand Lyon suite à l'annonce de la liquidation de la Maison du Fleuve Rhône annoncée pour le 15 janvier ? Comment notre collectivité, acteur majeur du territoire concerné par la Maison du Fleuve Rhône, peut-elle regarder impuissante, depuis la rive, la Maison du Fleuve Rhône couler ?

M. le Vice-président DARNE : Monsieur le Président, madame, la décision du Conseil d'administration d'envisager la liquidation de l'association est bien sûr triste et regrettable.

Le Grand Lyon non seulement n'a aucune responsabilité dans cette décision mais il est intervenu à différents moments pour éviter cela. Le Grand Lyon n'a pas de responsabilité parce que

ce n'est pas sa compétence, qu'il ne verse pas de subvention générale, qu'il ne siège pas au Conseil d'administration de cette association.

Le financeur principal est le Conseil régional. Il existe d'autres financements, dont la Commune de Givors qui finançait et l'élu d'Europe Ecologie-Les Verts qui siège dans cette ville a d'ailleurs voté contre les subventions à cette association ; cette question-là est secondaire.

Pour autant, le Grand Lyon ne se désintéresse pas de cette association puisque -comme vous l'avez indiqué- son champ d'action, même s'il n'est pas dans notre compétence, présente un intérêt évident. Nous sommes intervenus de trois façons pour favoriser la poursuite de l'activité :

- la première, il y a deux ans, pour financer une exposition sur la navigation fluviale de 30 000 €, en considérant à ce moment-là que cette aide pouvait permettre à l'association de reconstruire son projet et en tout cas cela l'aidait significativement et c'était concevable compte tenu de notre compétence en matière de navigation fluviale ;

- deuxièmement, dès que nous soutenons l'éducation au développement durable, nous finançons de façon récurrente 10 000 € pour faciliter les actions de formation.

J'ai été saisi à plusieurs reprises par le Président André Micoud, j'ai reçu une délégation en 2011 puis les représentants du Conseil d'administration en mai 2013. J'ai alors indiqué que, si nous ne pouvions pas intervenir, nous pouvions favoriser la recherche d'une solution en organisant une rencontre de différents financeurs principaux de façon de redéfinir le projet de cette association. La question n'est pas seulement d'apporter 20 000 € ou 25 000 € mais, de l'avis même des membres du Conseil, de redéfinir le projet association et de savoir ce qu'il convenait de faire de cette Maison du Fleuve Rhône. Le projet est donc au-delà, la question n'est pas de boucher un trou, elle est de trouver un mode de fonctionnement qui garantisse l'équilibre.

Après cette réunion du mois de mai, j'ai dit à monsieur Pillonel notre disponibilité -des services participaient à cette réunion- d'organiser cela et que nous y prendrions toute notre part. Cela n'a pas pu être fait -je ne cherche pas de responsabilité, bien sûr, loin de moi l'idée d'adresser quelque reproche que ce soit à quiconque !-.

Tout récemment, la semaine dernière, monsieur Roland Bernard m'a informé des demandes et des évolutions. J'ai reçu moi-même un courrier de monsieur Micoud qui m'a indiqué que la situation pouvait conduire à la liquidation. Monsieur Micoud m'indique que peut-être, finalement, la liquidation n'est pas la pire des choses et je l'ai eu au téléphone pour en parler.

Ce n'est pas la pire des choses, il faudrait peut-être simplement que le Grand Lyon intervienne car il y a des éléments tout à fait importants dans cette association, en particulier un fonds documentaire qui a de la valeur -et je ne sais pas quoi exactement, excusez-moi d'avoir oublié de le chercher-, un label qui est protégé par l'INPI et qui a une certaine valeur, sans parler des sites et des compétences techniques. André Micoud attire mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que l'on trouve une solution pour que le capital accumulé, documentaire, ce nom protégé et le savoir-faire qui existent puissent continuer.

Evidemment, j'ai dit notre disponibilité pour contribuer à cette réflexion sans nous engager, Grand Lyon, au-delà de ce qui est raisonnable parce que nous ne sommes pas le SDIS bien sûr et

que, autant on peut contribuer au développement et au maintien de quelque chose qui présente un intérêt et qu'on redéfinit, autant on ne peut pas intervenir sur des sujets sur lesquels on n'a pas de connaissance suffisante aujourd'hui sur les modalités. Avec Roland Bernard, nous disions qu'il serait sans doute intéressant de trouver un porteur de quelque chose. J'ai appris que le fonds documentaire serait peut-être pour l'instant mis à disposition des bibliothèques de Lyon, que peut-être on trouverait d'autres formules.

Donc croyez bien que, sur des sujets qui représentent une valeur pour l'agglomération, il n'y a pas de désintérêt du Grand Lyon. On fait ce que l'on peut ! Evidemment, on peut dire que 25 000 € ce n'est rien mais on ne peut pas non plus, ne serait-ce que par rapport aux textes légaux, intervenir sur des compétences que nous n'avons pas.

Je rappelle que, pour le moment, on n'a pas de compétence générale. Je voudrais donc vous assurer, premièrement, de l'attention qu'on y porte, deuxièmement, tenter de contribuer à ce que le capital continue d'être protégé et, en même temps, dire qu'il n'y a pas un engagement définitif sur les résultats de cette action.

Je prends un engagement de réfléchir et de voir ce qui est possible sans vous dire qu'on va trouver une solution, ne serait-ce

que parce que le Grand Lyon ne connaît pas le dossier d'une façon approfondie. Ce n'est pas parce qu'on paie quelqu'un pour faire de la formation au développement durable qu'on a une connaissance des comptes des modalités de gestion ; on n'a connaissance de rien puisque nous ne siégeons pas dans cette association.

Voilà, monsieur le Président, j'ai été un peu long pour répondre mais il fallait expliquer notre action.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Comme vous le disiez vous-même, monsieur Darne, la formation n'est pas la compétence du Grand Lyon, c'est la compétence de la Région et je pense même qu'on a un Vice-Président à la Région chargé des formations ; peut-être madame Bonniel-Chalier pourrait-elle l'informer de cette situation.

Je veux remercier le service des Assemblées. Nous sommes toujours très longs, trop longs. Sachez que, pour moi qui ne peux pas sortir de la Présidence, c'est quelquefois un peu long et donc il faut savoir préparer la séance avant de venir y siéger.

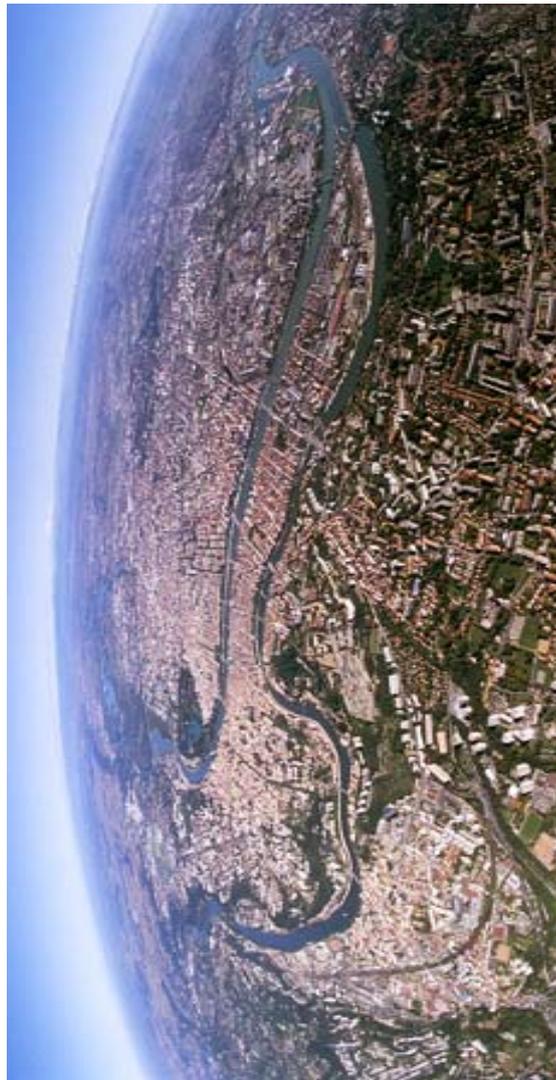
Merci à tous et on se retrouve pour un pot.

(La séance est levée à 20 heures 15).

Annexe 1 (1/29)**Budget primitif 2014**

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne
(dossiers n° 2014-4361 à 2014-4366)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014

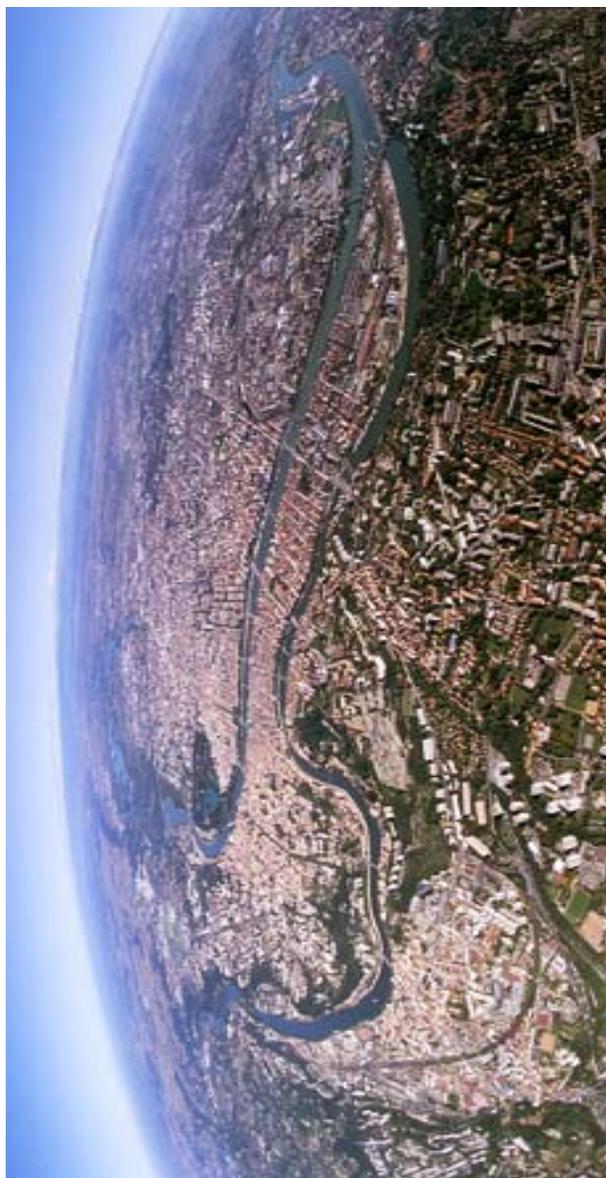


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (2/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014



GRAND LYON
communauté urbaine



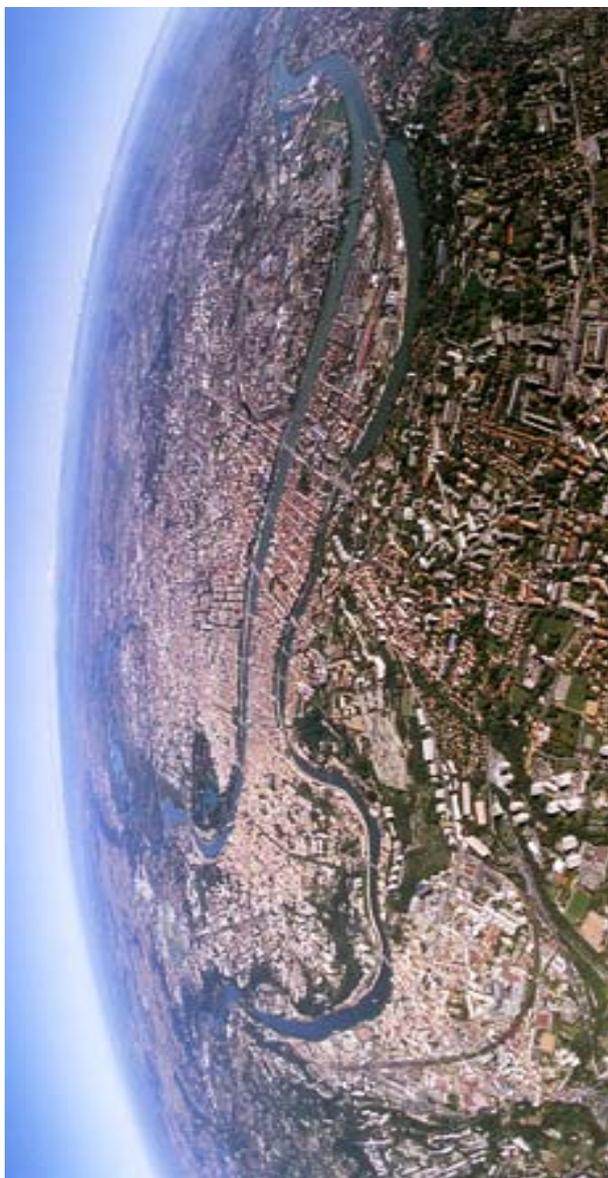
Annexe 1 (3/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014



Annexe 1 (4/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014

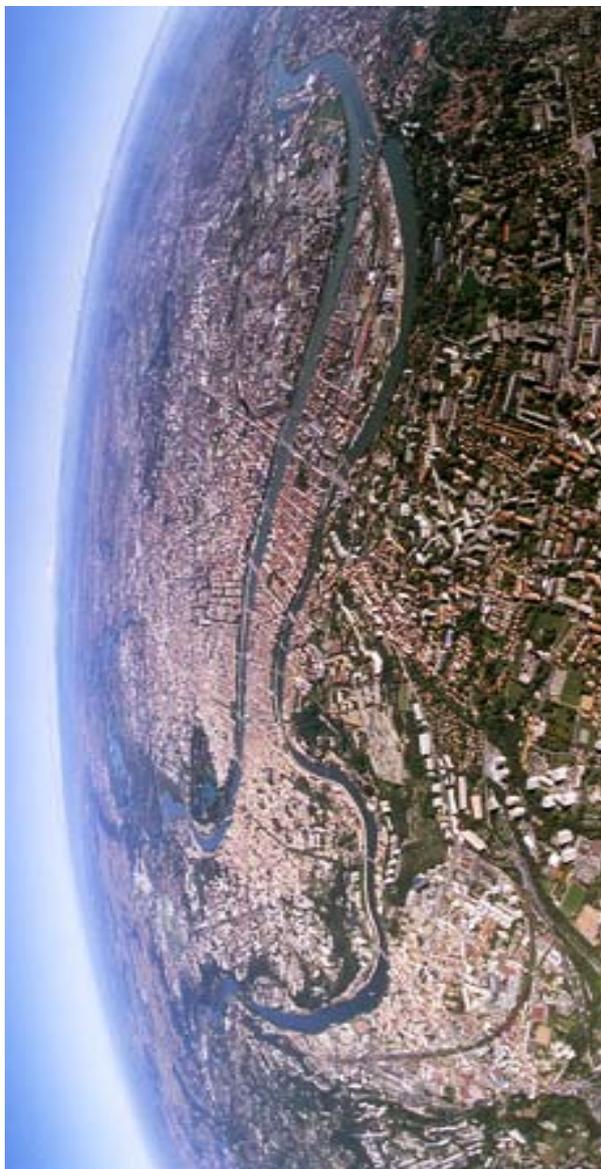


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (5/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014



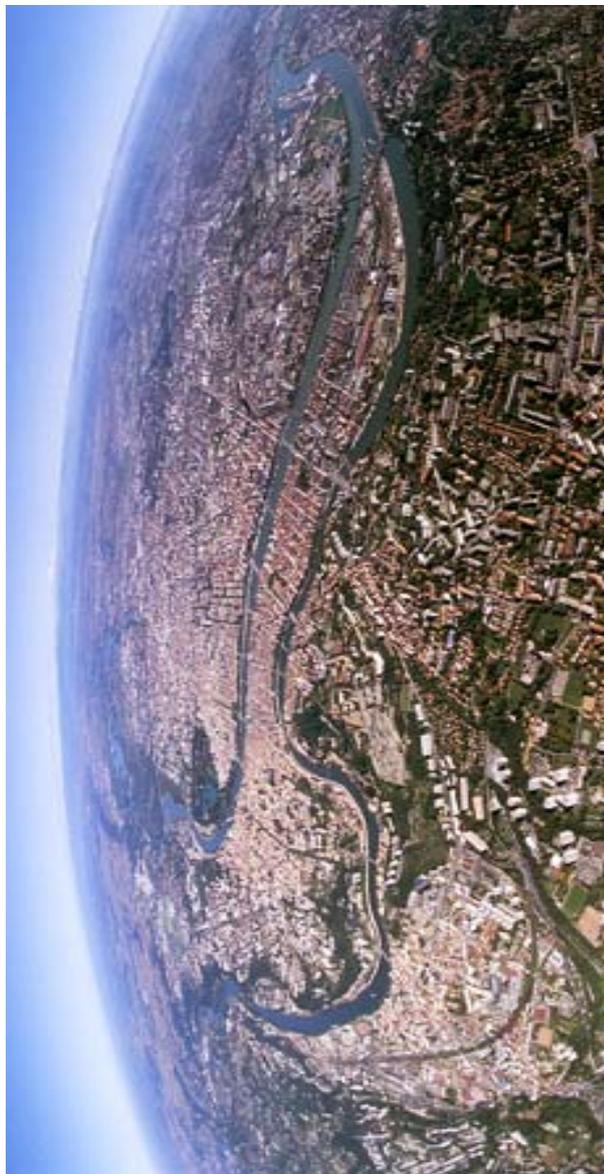
GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (6/29)

BUDGET PRIMITIF 2014

conseil du 13 janvier 2014

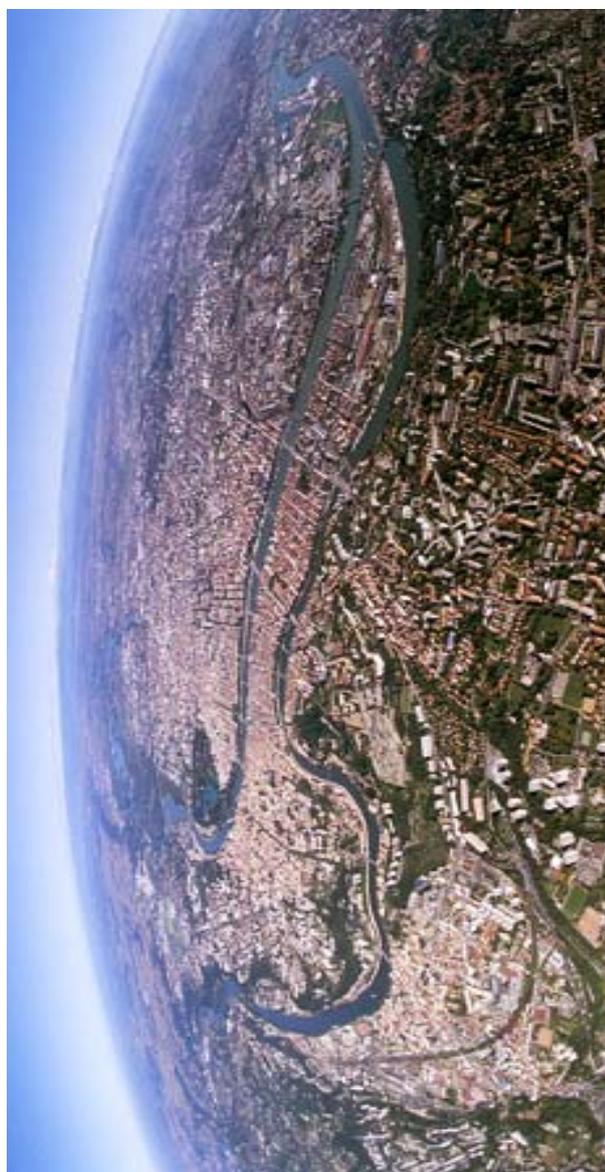


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (7/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014



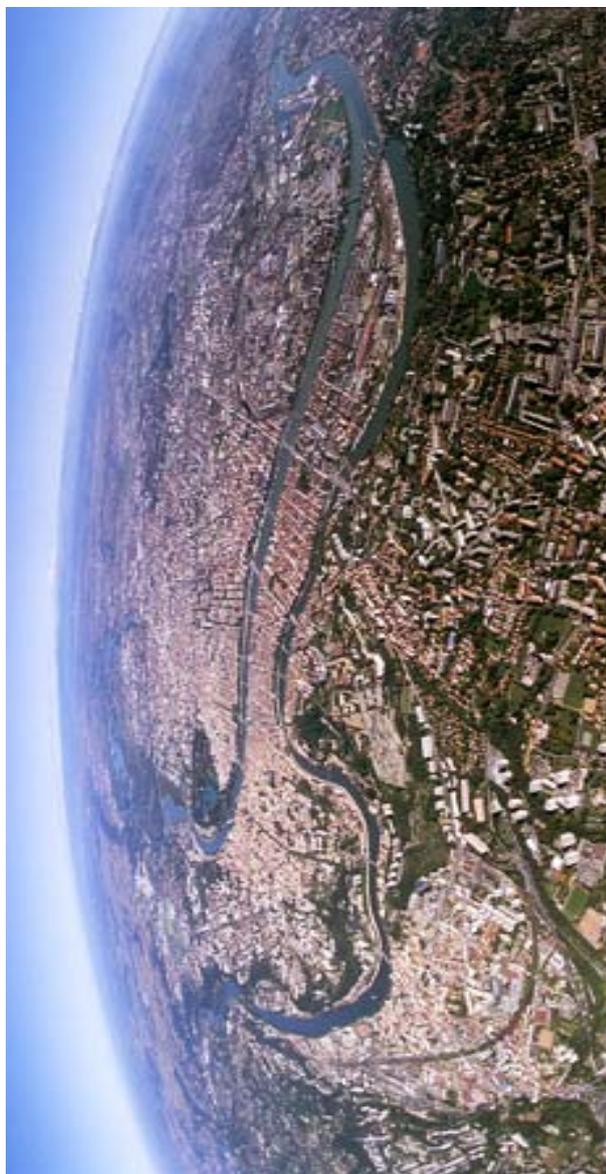
GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (8/29)

BUDGET PRIMITIF 2014

conseil du 13 janvier 2014

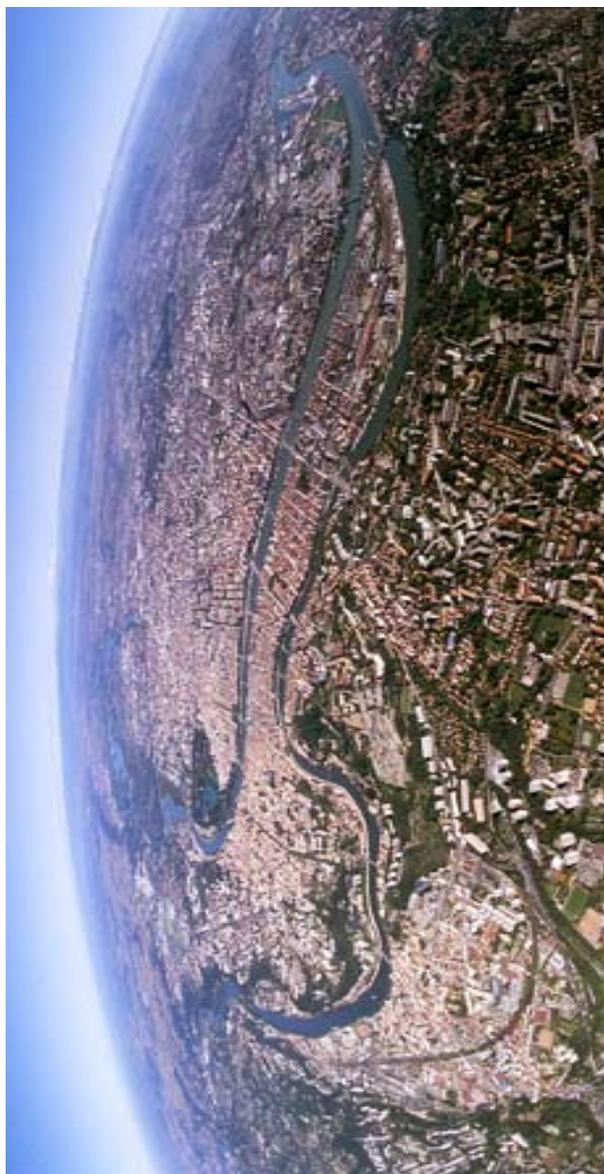


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (9/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014

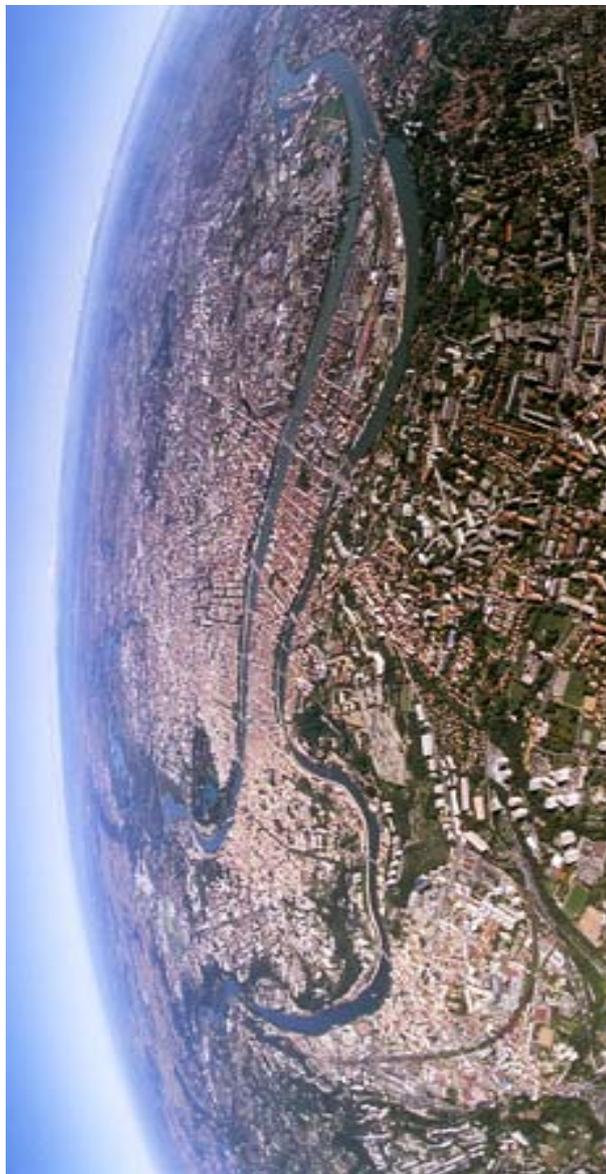


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (10/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014

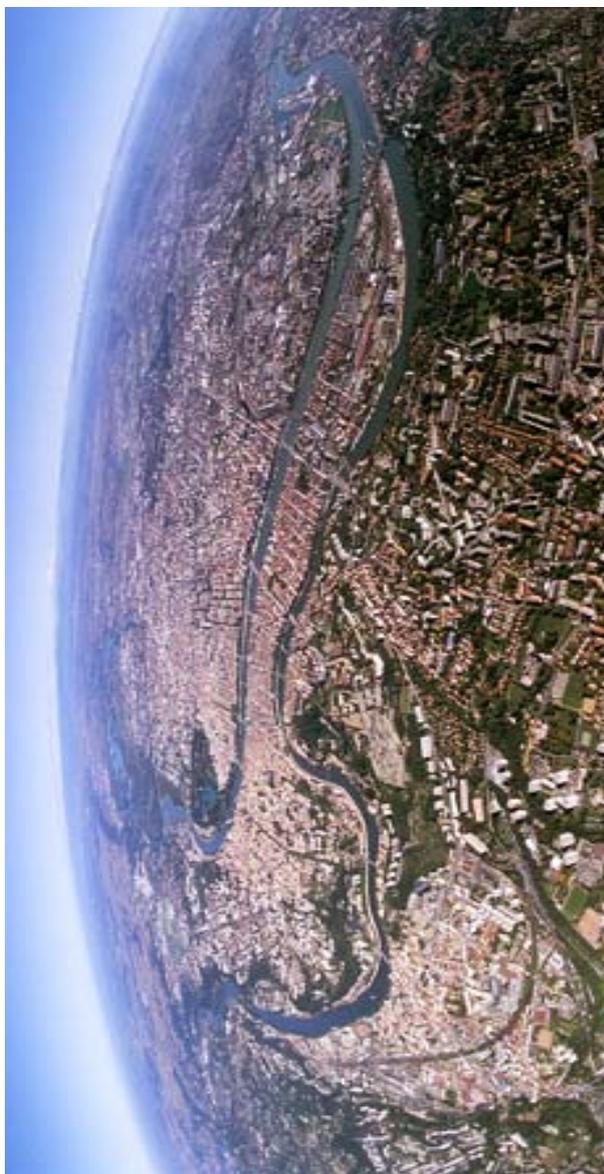


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (11/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014

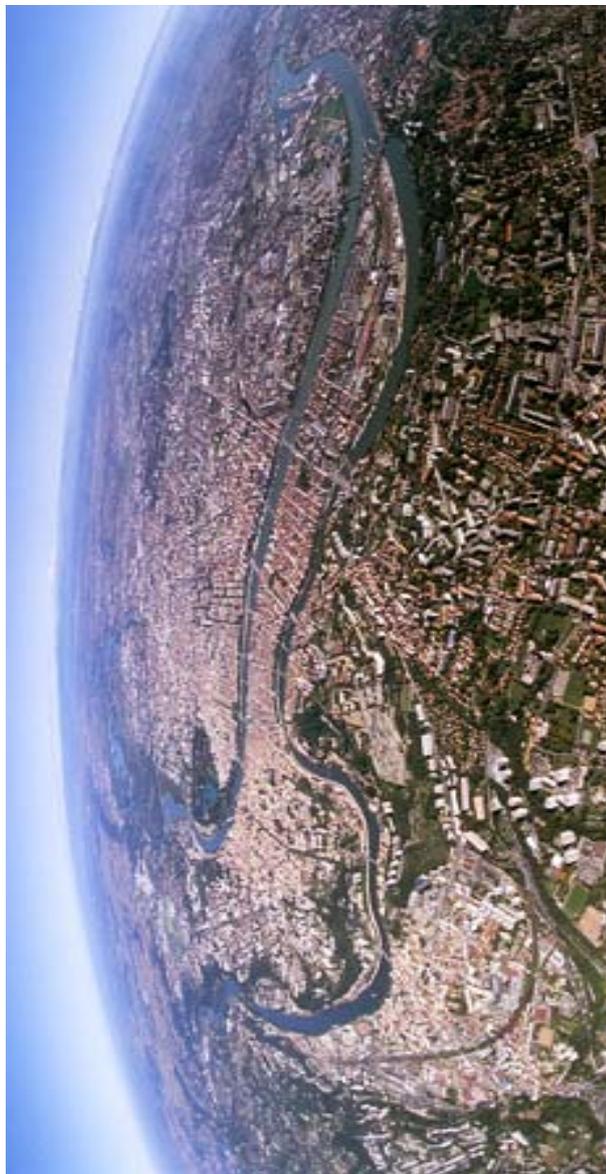


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (12/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014



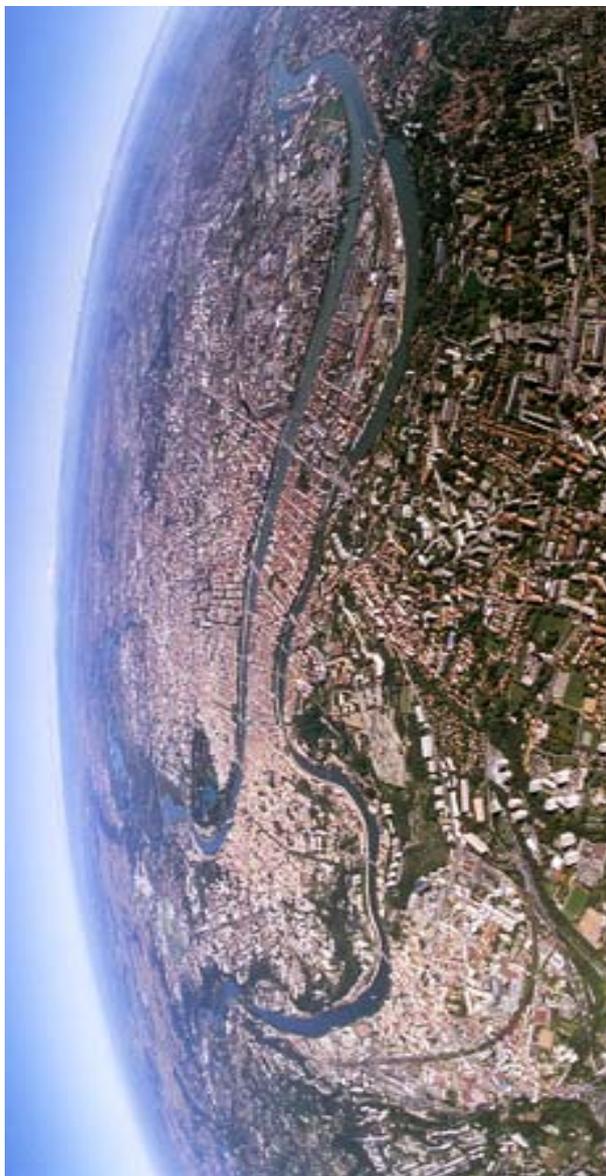
GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (13/29)

BUDGET PRIMITIF 2014

conseil du 13 janvier 2014



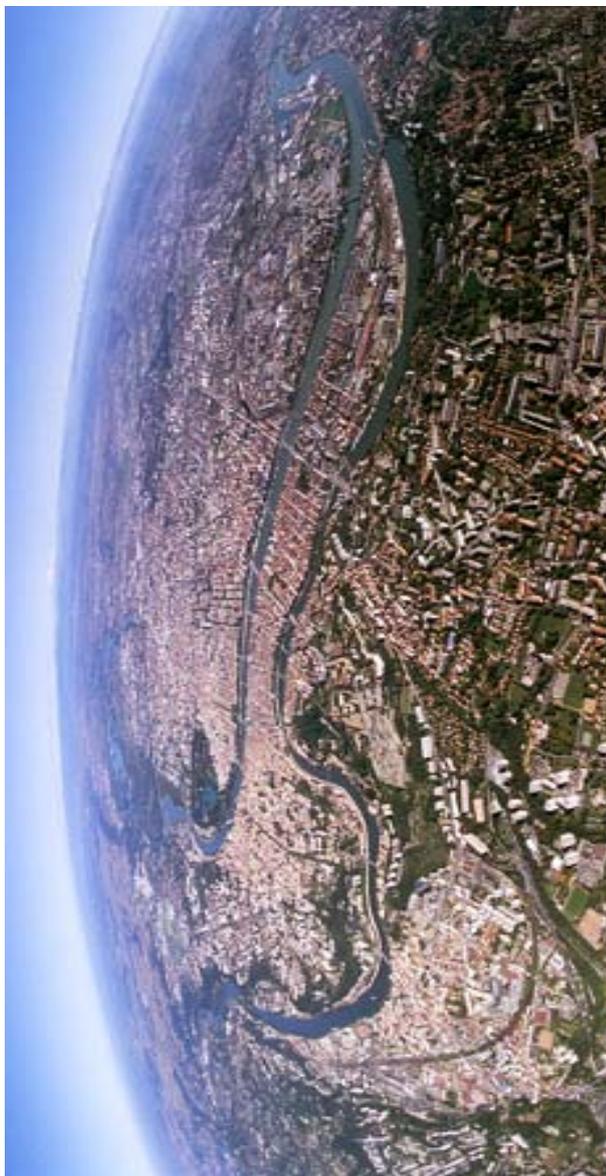
GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (14/29)

BUDGET PRIMITIF 2014

conseil du 13 janvier 2014

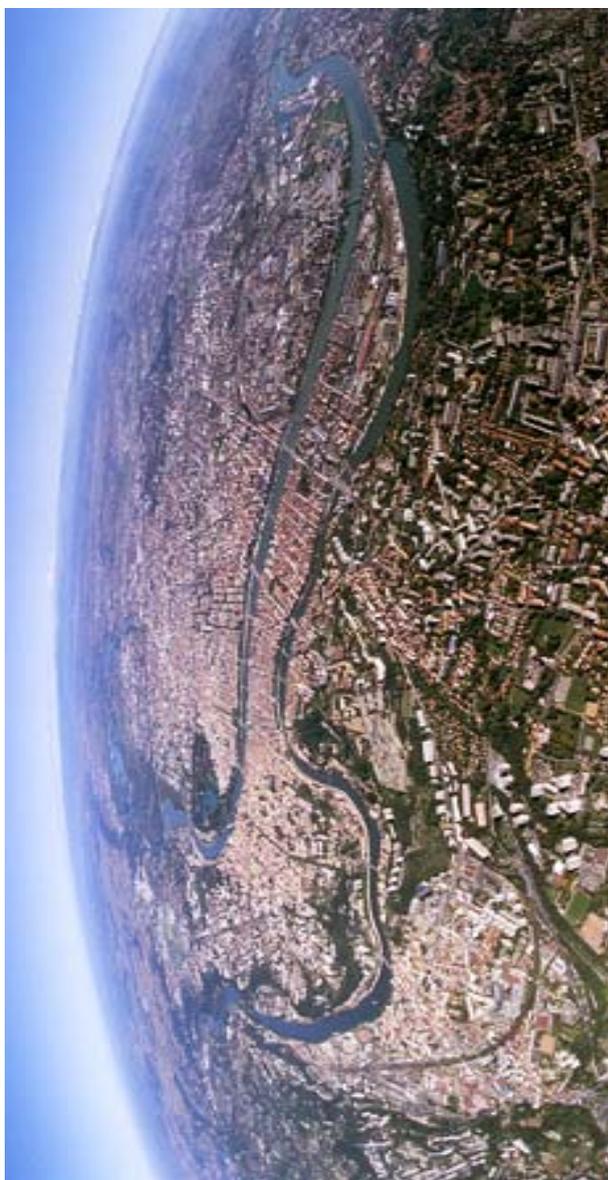


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (15/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014



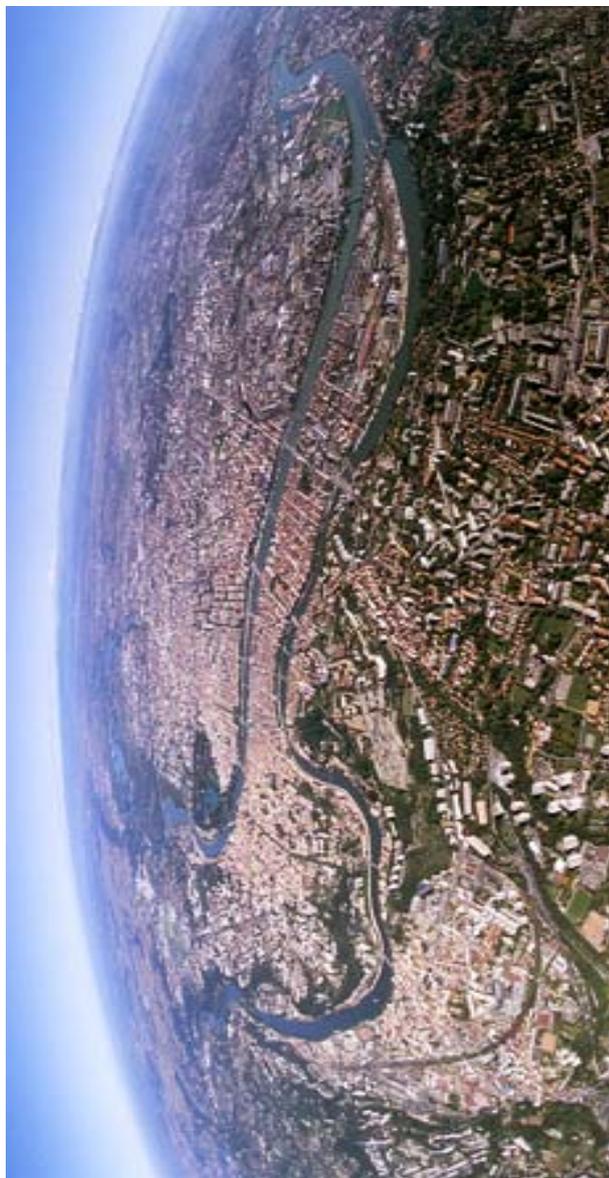
GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (16/29)

BUDGET PRIMITIF 2014

conseil du 13 janvier 2014

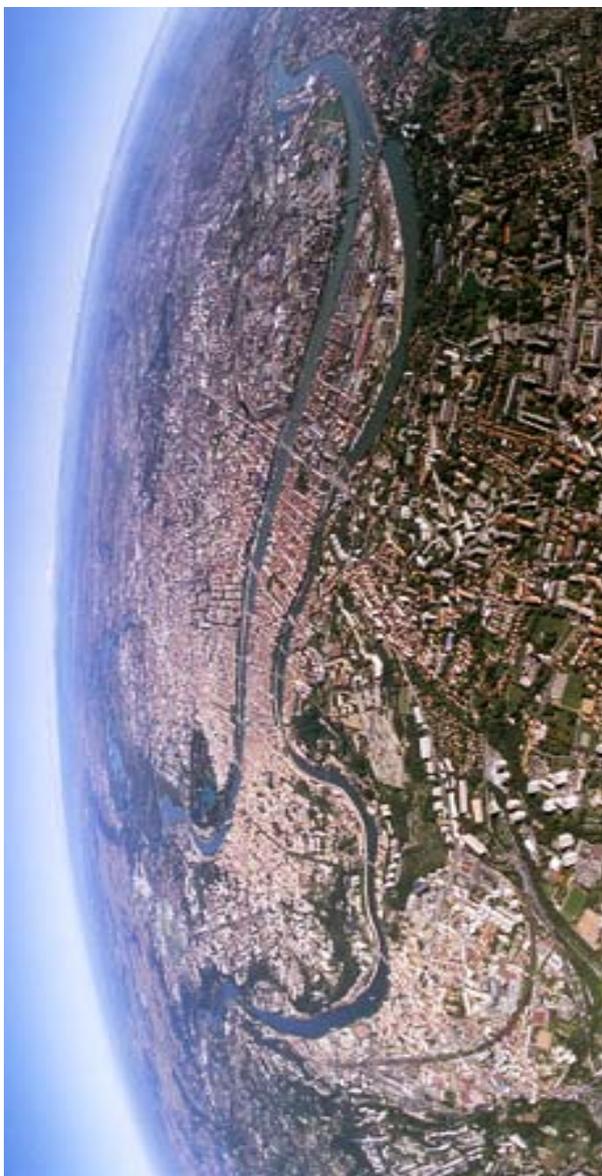


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (17/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014



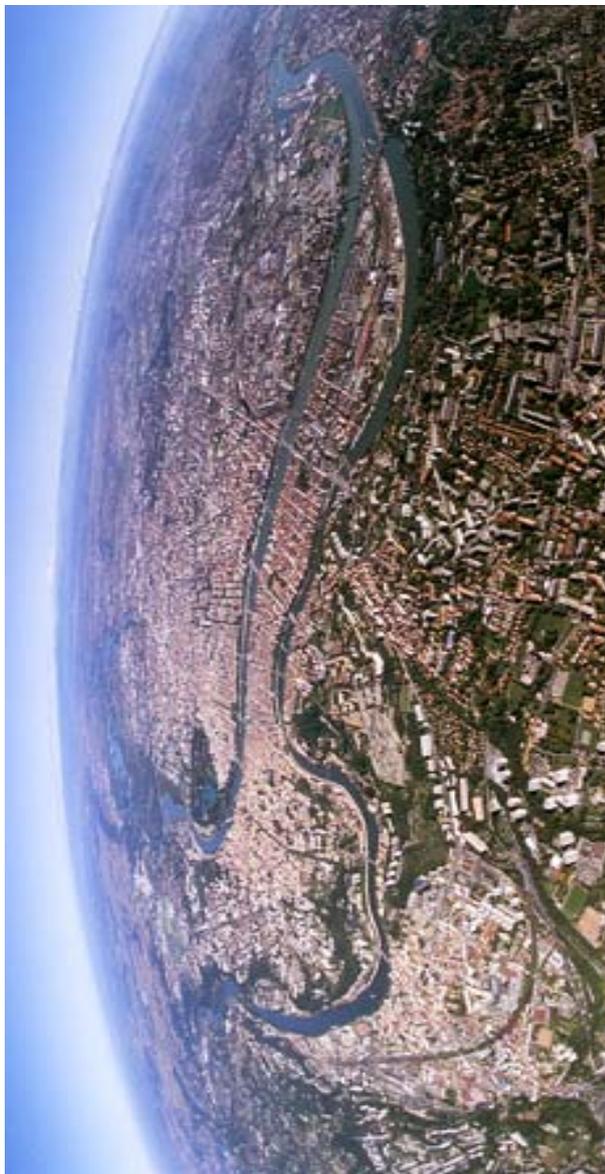
GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (18/29)

BUDGET PRIMITIF 2014

conseil du 13 janvier 2014



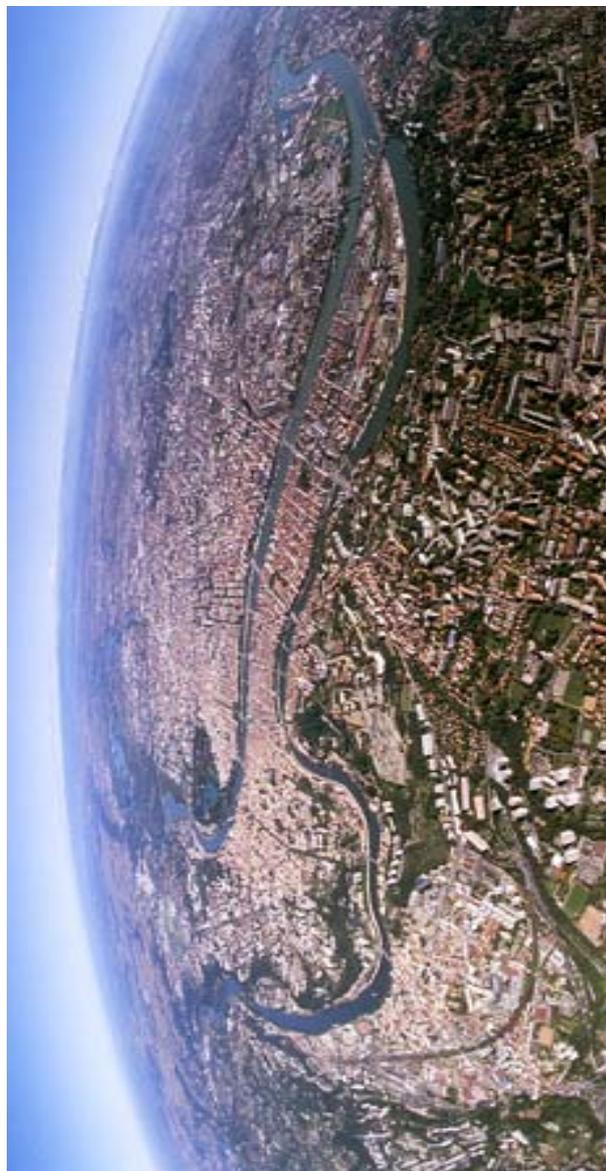
GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (19/29)

BUDGET PRIMITIF 2014

conseil du 13 janvier 2014



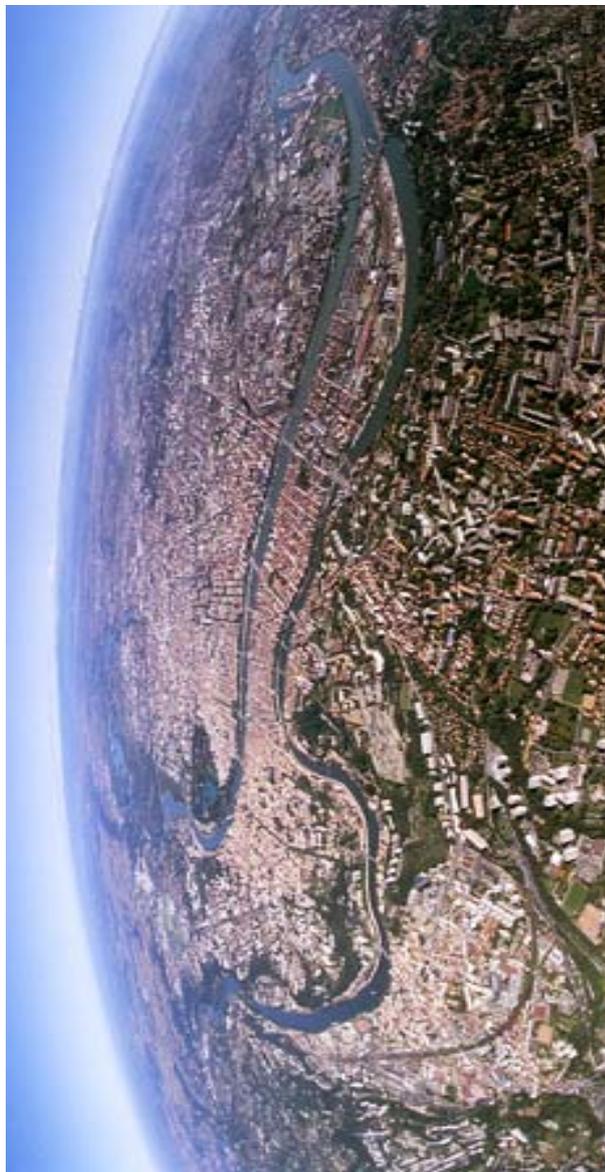
GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (20/29)

BUDGET PRIMITIF 2014

conseil du 13 janvier 2014

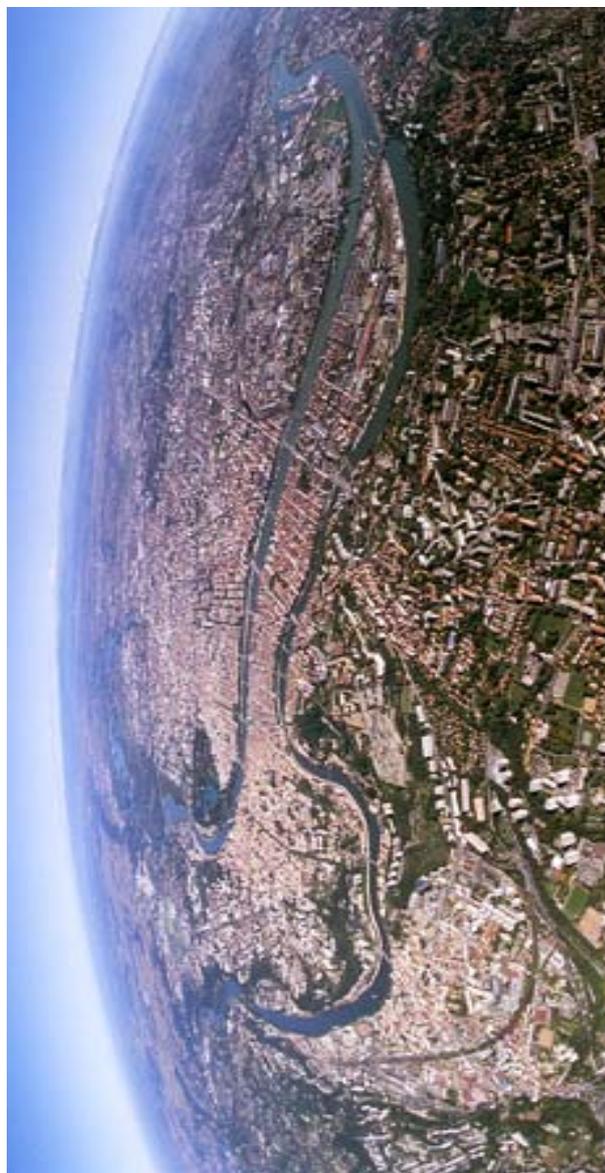


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (21/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014

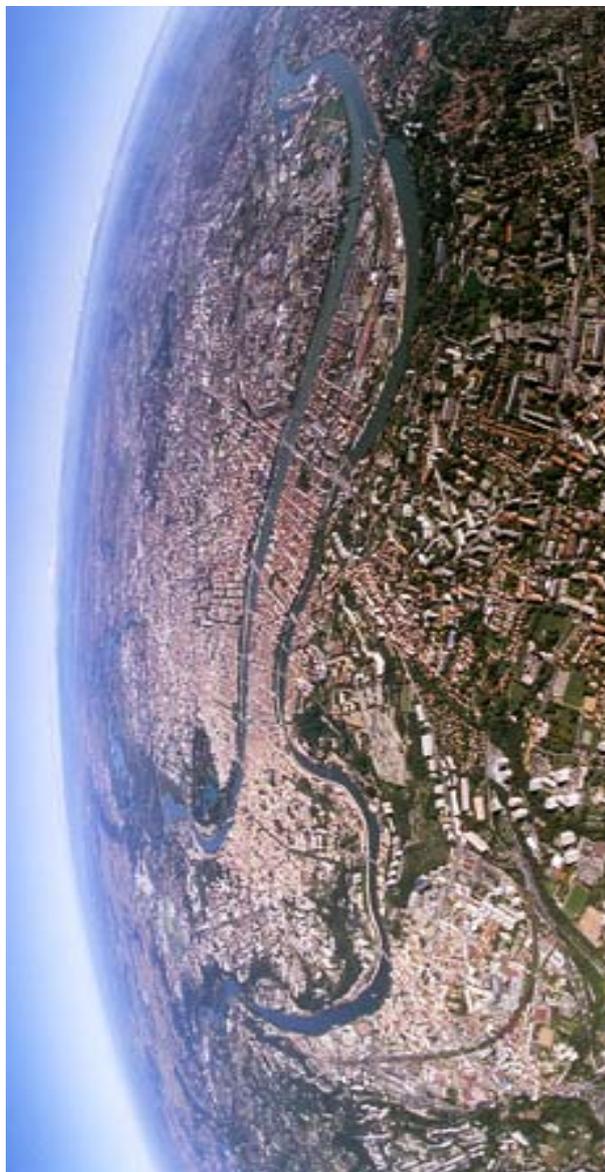


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (22/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014



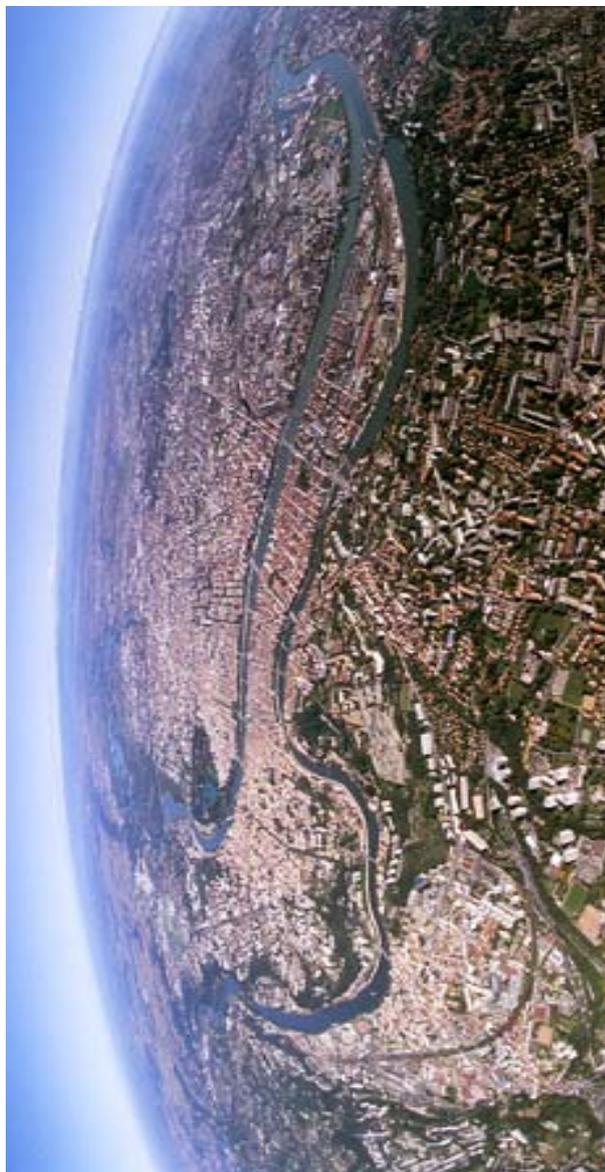
GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (23/29)

BUDGET PRIMITIF 2014

conseil du 13 janvier 2014



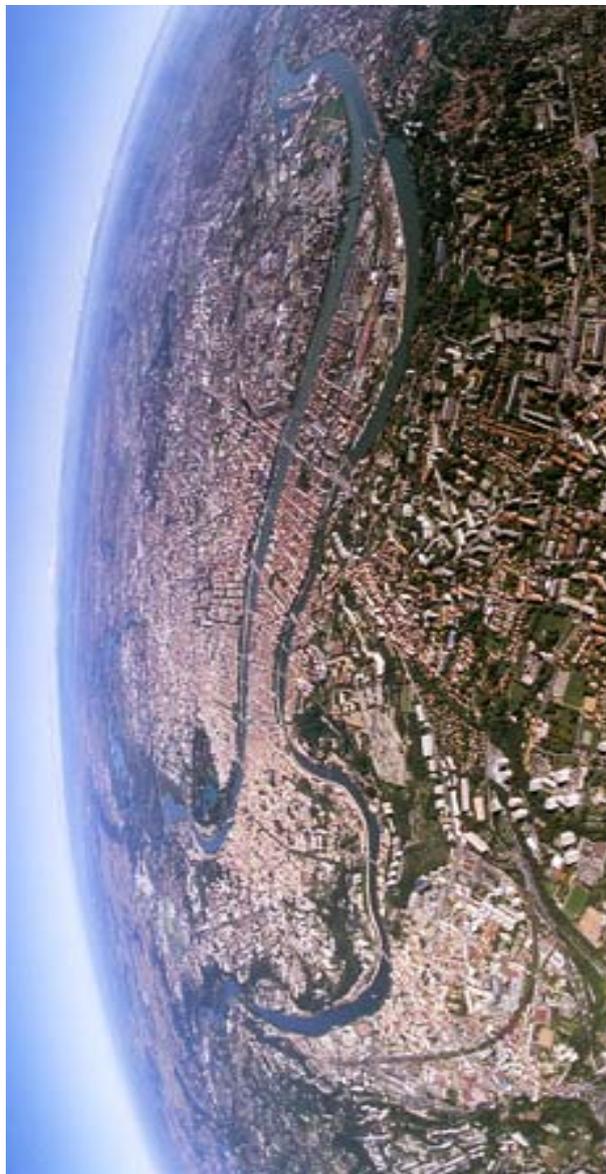
GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (24/29)

BUDGET PRIMITIF 2014

conseil du 13 janvier 2014

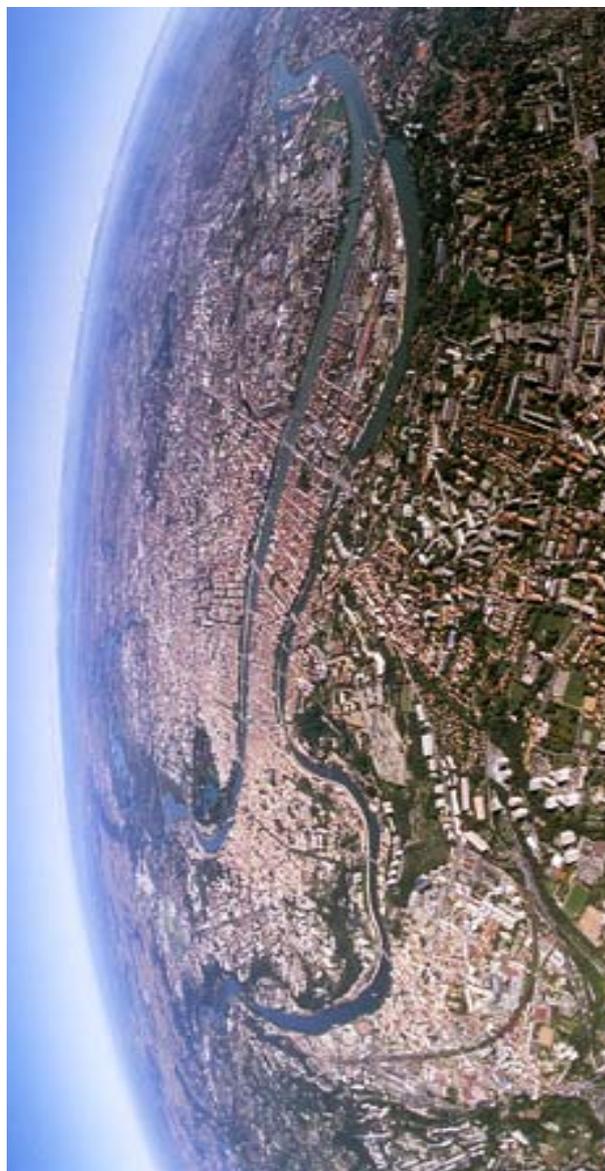


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (25/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014

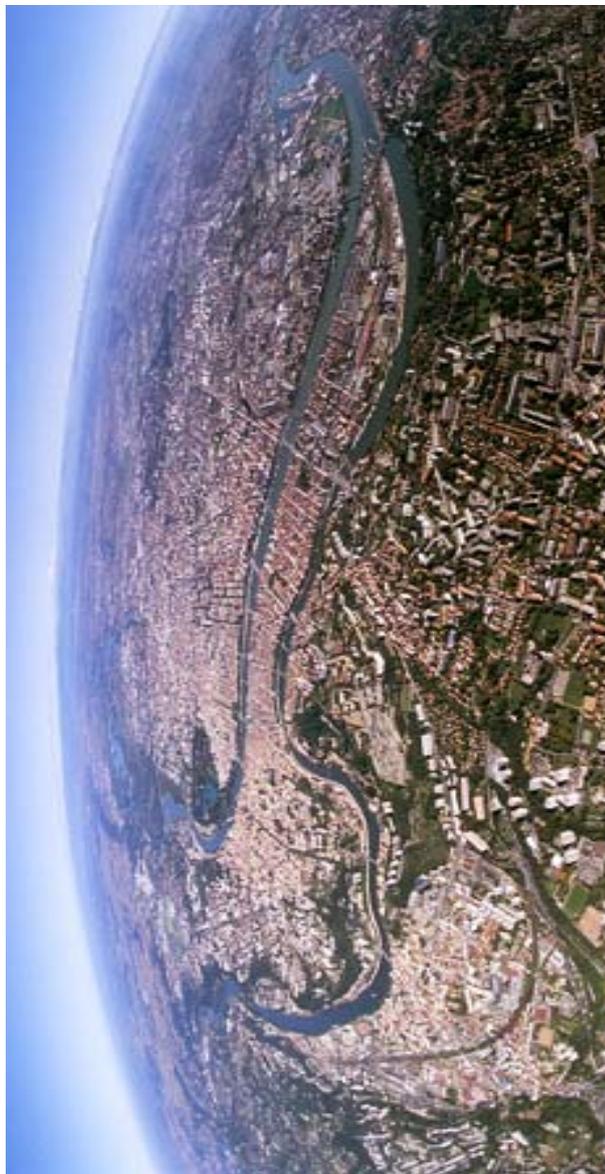


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (26/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014

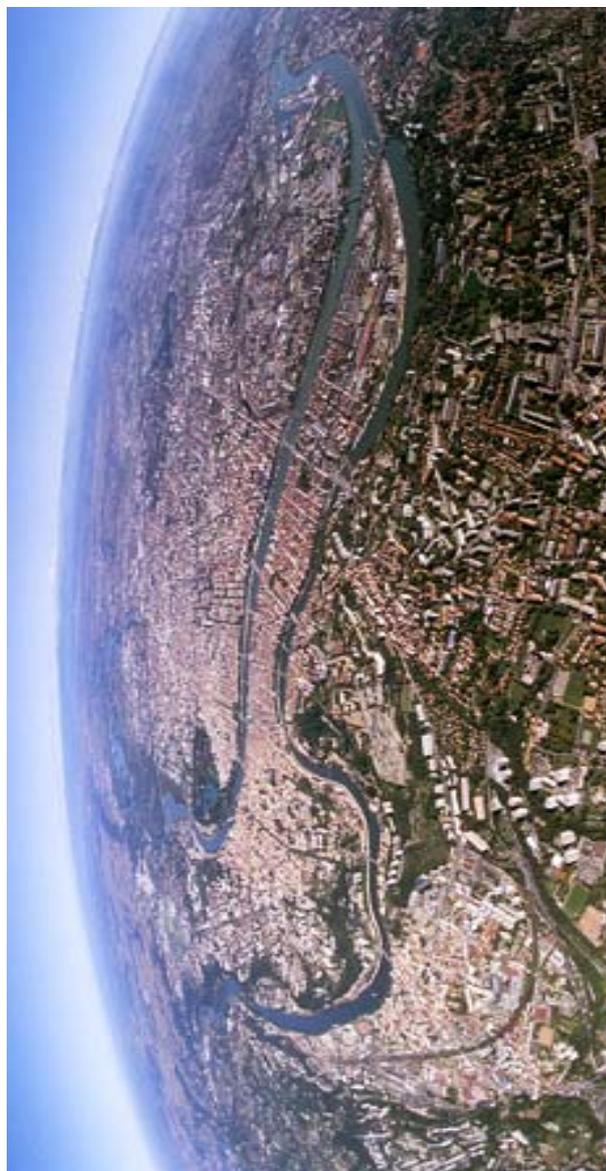


GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 1 (27/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014

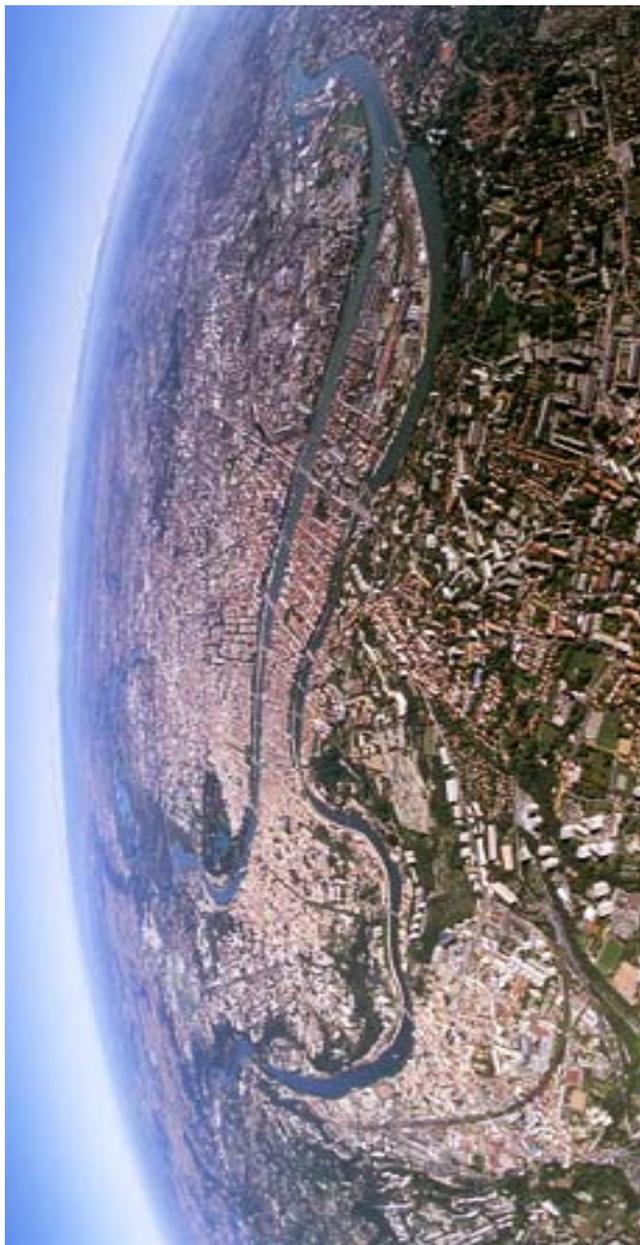


GRAND LYON
communauté urbaine



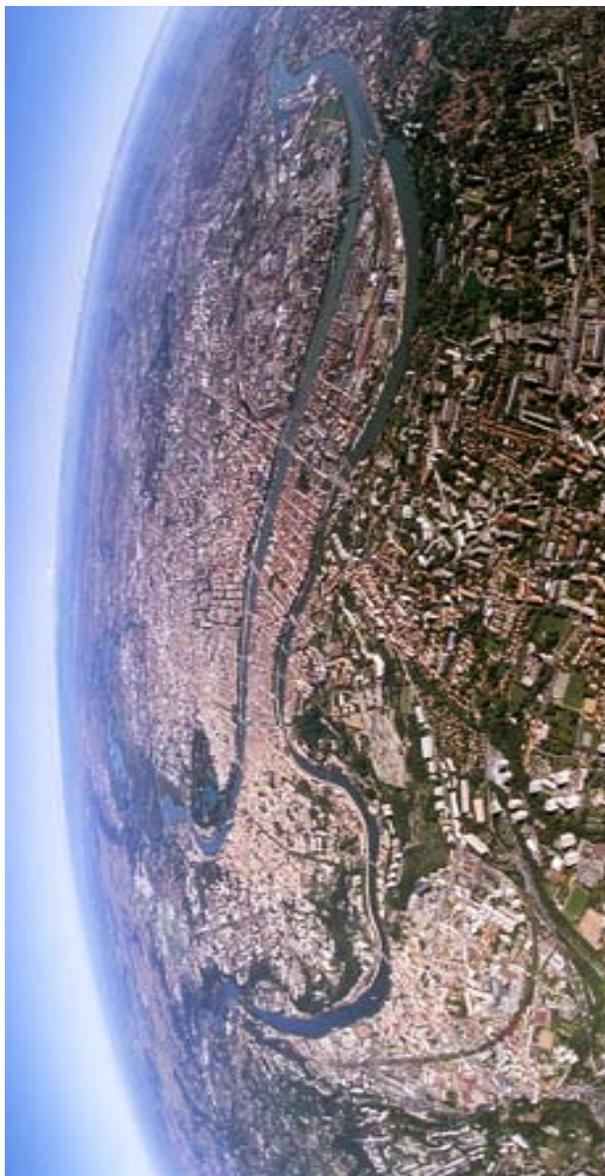
Annexe 1 (28/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014



Annexe 1 (29/29)

BUDGET PRIMITIF 2014
conseil du 13 janvier 2014



GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 2**Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon**

ENSEMBLE POUR LE GRAND LYON

QUESTION ORALE

Lyon le 13 Janvier 2014

Monsieur le Président,

Il y a un an, lors du Conseil du 10 Décembre 2012, nous vous interrogeons déjà ainsi que nos collègues des groupes *Communiste Intervention Citoyenne et Europe Écologie les Verts* sur les conséquences institutionnelles et financières de la Métropole que vous veniez de décider avec le Conseil Général.

Si les questions institutionnelles avaient été abordées et ont évolué depuis, les problèmes financiers sont restés sans réponse.

Au moment où le budget 2014 est présenté à ce Conseil de communauté du 13 Janvier 2014, nous vous demandons à nouveau qu'il soit communiqué aux élus communautaires l'ensemble des éléments financiers relatifs à la création de la Métropole au 1^{er} Janvier 2015 et ses conséquences sur le futur budget du Grand LYON.

François-Noël Buffet
Président du groupe

Annexe 3 (1/15)

Politique publique de l'eau potable du Grand Lyon

Documents projetés lors de la présentation par madame la Vice-Présidente Pédrini

(dossiers n° 2014-4457 et 2014-4458)



**Politique publique de l'eau potable
du Grand Lyon**



Annexe 3 (2/15)

Elaboration d'une politique publique de l'eau ambitieuse

- **Une proposition tournée vers l'avenir :**
 - profiter de la fin des contrats de l'eau pour définir une nouvelle ambition pour la politique publique de l'eau
- **Une méthode exemplaire :**
 - Commission politique eau
 - CCSP
 - Concertation interne au sein de la direction de l'eau
- **Des engagements tenus:**
 - Mise en place de l'Autorité Organisatrice
 - Définition du cadre stratégique faisant un large consensus
 - Une offre de très bonne qualité

Annexe 3 (3/15)

Une méthode de travail exemplaire

- **Commission politique Eau**
 - Participation de l'ensemble des groupes du Conseil de communauté
 - Pilotage par 3 Vice-présidents
 - Une commission qui s'est réunie 8 fois en 2012 et 3 fois en 2013
- **CCSPL:**
 - 2 contributions des associations d'usagers
 - Thématiques abordées : tarification et qualité de service
- **Une importante implication des services:**
 - objectif : adapter l'organisation de la direction de l'eau à la nouvelle ambition
 - Moyens : une démarche projet avec une cinquantaine d'agents

Annexe 3 (4/15)

Cadre stratégique de la nouvelle politique publique de l'eau

- **un cadre stratégique voté :**
 - délibération du 12 novembre 2012
- **5 objectifs :**
 - Renforcer l'autorité organisatrice
 - Assurer une stratégie patrimoniale durable
 - Garantir une qualité de service optimale pour les usagers
 - Définir une politique tarifaire cohérente et garantir une baisse de prix aux usagers
 - Pérenniser et élargir la gouvernance

Annexe 3 (5/15)

Mise en place de l'Autorité Organisatrice : Point d'avancement

•1er objectif : Renforcer l'autorité organisatrice dans son rôle de contrôle

Le Grand Lyon responsable et garant d'un service de qualité et durable

⇒ Renforcement de l'équipe chargée du contrôle du futur exploitant, qui passe de 4 à 8 ETP

•2e objectif : Assurer une stratégie patrimoniale durable

⇒ Garantir la protection de la ressource en eau : pour assurer pleinement ces missions, l'équipe passe de 2 à 4 ETP

⇒ Conserver un patrimoine technique de qualité et bien entretenu : l'équipe passe de 1 à 5 ETP.

⇒ La création de postes supplémentaires au service études et travaux est également envisagée.

Annexe 3 (6/15)

Mise en place de l'Autorité Organisatrice (2)

•3e objectif : garantir une qualité de service optimale pour les usagers

- ⇒ Elaboration d'une facture plus simple et plus lisible pour l'utilisateur,
- ⇒ Elaboration d'une charte usager, comprenant 12 engagements...
- ⇒ Renforcement des équipes de 1ETP à 3TP : 1 nouvel ETP dédié à la relation usagers, 1 nouvel ETP dédié à la sensibilisation et l'éducation au Développement Durable

•4e objectif : Définir une politique tarifaire cohérente et garantir une baisse de prix aux usagers

Rôle pour le Grand Lyon de maîtrise et de contrôle du prix de l'eau:

- ⇒ une politique tarifaire équitable pour tous
- ⇒ la prise en compte des enjeux de qualité de service et de respect de l'environnement
- ⇒ l'extension de l'aide aux impayés de l'habitat collectif (FSL) et le maintien du fonds de solidarité eau international

•5e objectif : Pérenniser et élargir la gouvernance

Annexe 3 (7/15)

Modalités d'exploitation du service public de l'eau : La DSP

- **Baisse du prix pour l'utilisateur** : baisse d'au moins 20% de la facture 120m³
- **Maîtrise des fuites du réseau** : objectif de rendement de 85% en 2016
- **Maîtrise de l'état du patrimoine** : mise en place d'outils de gestion du patrimoine et un renouvellement adapté
- **Maîtrise de l'information** : mise en place d'un système d'information transparent et accessible par le Grand Lyon
- **Maîtrise des volumes d'eau consommés** : arrêt de la dégressivité et mise en œuvre de la télérelève

Annexe 3 (8/15)

Candidats & procédure

- **3 candidats**
 - Veolia
 - Lyonnaise des Eaux
 - Saur
- **2 tours de négociations**
 - 1^{er} tour : juillet 2013
 - 2nd tour : septembre 2013
 - 2 jours / candidat / tour
- **Des offres finales de très bon niveau**

Annexe 3 (9/15)

Critères de sélection - Contraintes

- **Critères :**
 - Conditions financières d'exécution (35%)
 - Conditions techniques d'exécution (35%)
 - Qualité du service à l'utilisateur (20%)
 - Qualité de l'offre en matière environnementale et sociale (10%)

- **Contraintes:**

Les candidats avaient l'obligation de présenter :

 - **une offre de base** portant sur une durée de contrat de 8 ans
 - **une variante obligatoire** portant sur une durée de contrat de 10 ans, seules les conditions financières d'exécution devant être différentes de l'offre de base
 - La sélection entre les candidats se fait sur l'offre de base
 - L'offre variante de l'attributaire est choisie si l'écart sur les conditions financières est supérieur à 5%

Annexe 3 (10/15)

Évaluation des offres

	Veolia	LDE	SAUR
Conditions financières d'exécution sur 35 points	27,1	25	23,7
Conditions techniques d'exécution sur 35 points	28,5	25,9	25,7
Qualité du service à l'utilisateur sur 20 points	16.7	14.6	15.7
Qualité de l'offre en matière environnementale et sociale sur 10 points	8.1	8	7.2
Note globale	80.3	73.5	72.3

- **Veolia candidat pressenti, principaux écarts :**

- - 23,9 % sur la facture 120 m3
- Des moyens techniques innovants et pérennes pour le rendement dès le début du contrat : 5 500 capteurs de fuites
- Un système d'information autonome et performant
- Un système de télérelevé fiable : compteurs communicants qui permet aux usagers une meilleure maîtrise de leur consommation
- Un meilleur effort sur la politique d'insertion : Véolia embauche dans son personnel 9 ETP en insertion et impose à ses sous-traitants un quota réservé pour les personnes en insertion

- **L'écart des conditions financières entre l'offre de base de Véolia et sa variante est insuffisant pour retenir cette dernière**

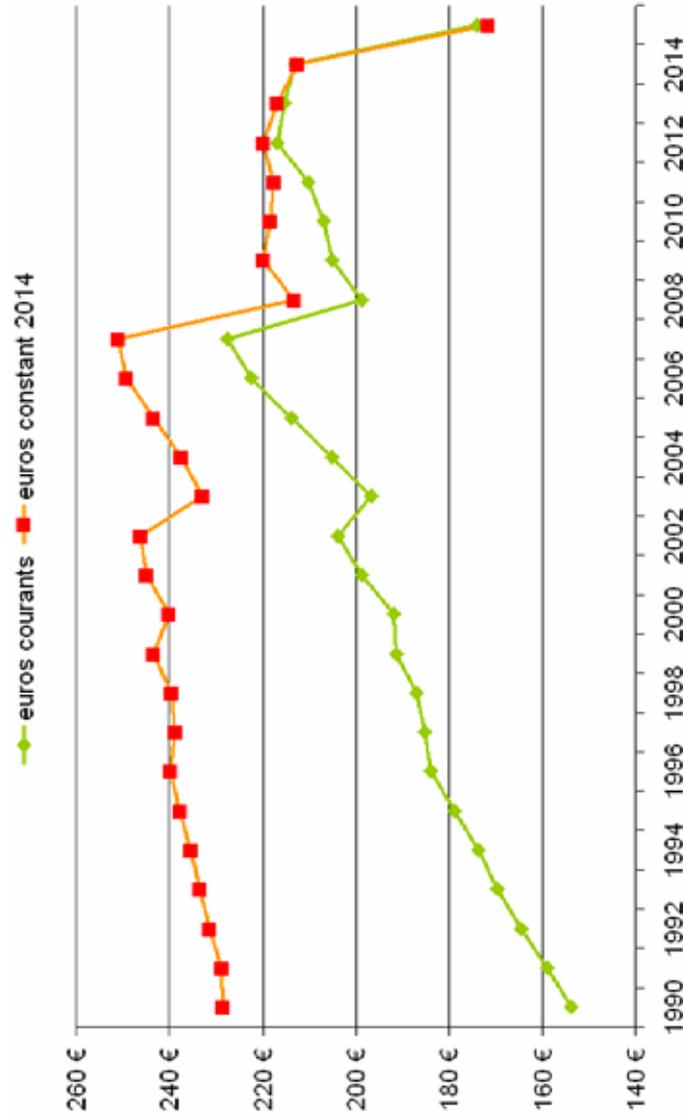
Caractéristiques du futur contrat

- **Durée de 8 ans**
- **Création d'une société dédiée « Eau du Grand Lyon »**
- **Réalisation de 49 M€ d'équipements dont :**
 - 12 M€ pour le télélevé
 - 8 M€ pour le système d'information
 - 5 M€ pour le réseau dont 5 500 capteurs de fuites
 - 10 M€ de nouveaux locaux
- **Gestion patrimoniale permettant d'atteindre :**
 - 0,75 % de renouvellement annuel du réseau contre 0,5% actuellement
 - 2 % de renouvellement annuel des branchements contre 1% actuellement
 - Un bon état constant des équipements
 - Un rajeunissement du parc des équipements critiques
- **Application d'un bonus/malus de ± 500 k€ / an, sur des objectifs de performance**
- **Des pénalités pour chaque engagement non réalisé**
- **Accès total du Grand Lyon à l'ensemble des données du service**

Annexe 3 (12/15)

Point sur le prix

- Facture type 120 m³ abonné individuel pour 2015 :
 - Ancien contrat (hors révision quinquennale) : **229 € TTC**
 - Nouveau contrat : **174 € TTC**
- Soit une baisse de **23.9 %**



NB : Entre l'élaboration du cahier des charges et le choix du délégataire, le Grand Lyon a obtenu au 1^{er} juillet 2013, à l'occasion d'une révision quinquennale, une baisse du prix de l'eau de 5.4 %. Par rapport à ce nouveau prix, la baisse de la facture 120m³ sera de 19,7% en 2015.

Conclusion

- 2 délibérations mettant en œuvre les engagements pris par le Grand Lyon
- Une Autorité Organisatrice renforcée et dotée de moyens
- Des objectifs de performance ambitieux et engageants pour l'exploitation
- Une gestion de l'eau qui s'appuie sur des technologies innovantes
- Un gain notable pour l'utilisateur : un meilleur service pour un prix plus bas
- Une nette remontée dans le classement « UFC que choisir » :
=> Grâce à ce nouveau contrat, Lyon passe de la 12^{ème} à la 50^{ème} place sur les 79 communes de plus de 60 000 habitants
- Un mode de gestion d'une durée limitée à 8 ans

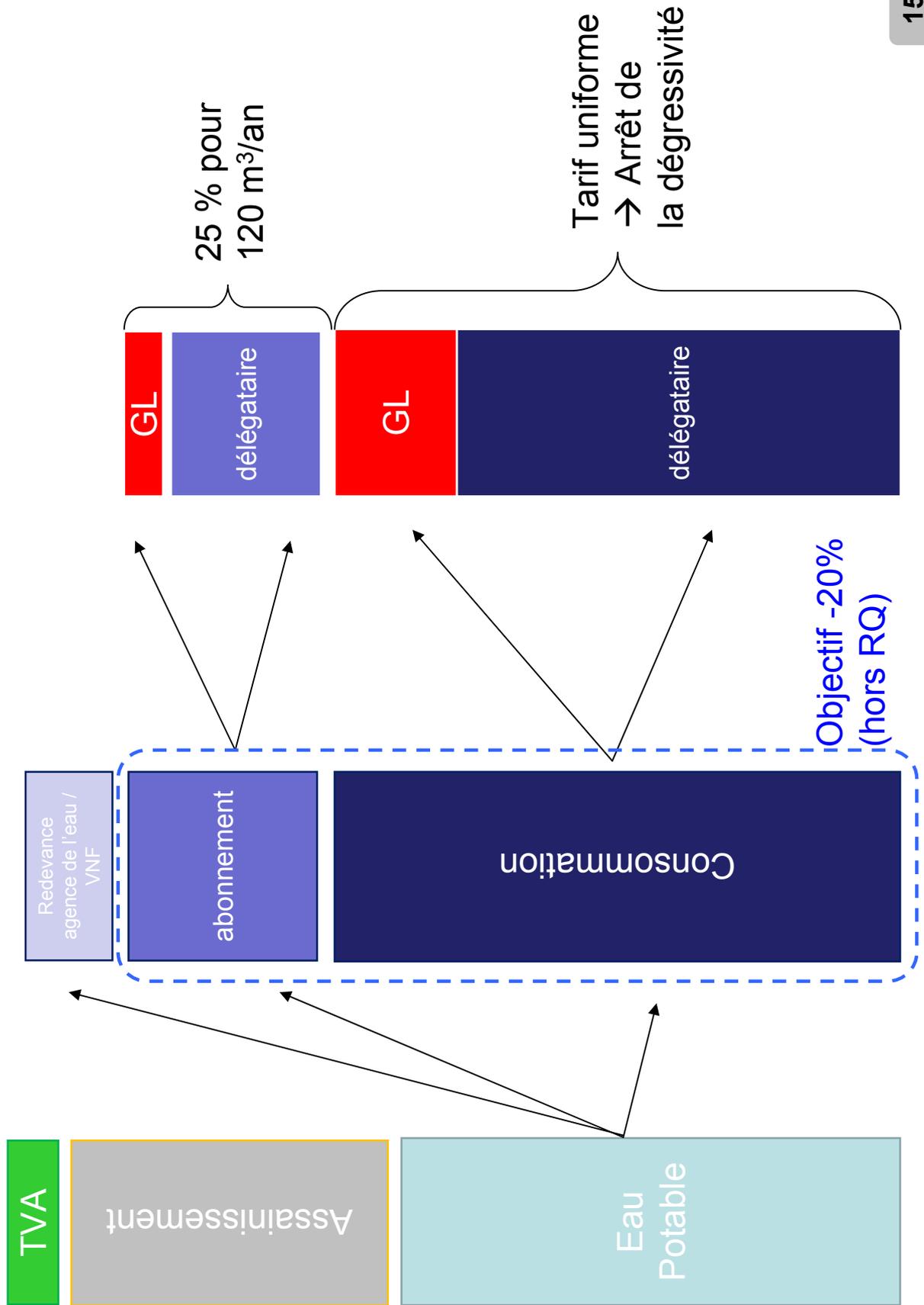
Annexe 3 (14/15)

Politique publique de l'eau potable

ANNEXES

Annexe 3 (15/15)

Composition d'une facture : des recettes autonomes et pérennes pour le Grand Lyon



Annexe 4

Note pour le rapporteur relative au dossier n° 2014-4386

Tableau annexé

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Grade	Emplois ouverts aux commissions de sélection professionnelle		Nombre d'agents éligibles	TOTAL des postes ouverts		
	Fonctions	Direction		Catégorie	1er semestre 2014 *	2015 *
ATTACHE	Architecte du système d'information	DGR / Direction Systèmes Information Télécommunic.	1	X		1
	Chargé de communication politiques publiques	DG / Direction de la communication	1	X		1
	Chargé de communication projets	DG / Direction de la communication	1	X		1
	Chargé de mission	DGDEI / Direction de l'attractivité et des Relations Internationales	1	X		1
	Chargé de mission édition	DG / Direction de la communication	1	X		1
	Chargé de mission pilotage	DG / Direction de l'évaluation et de la Performance	1	X		1
	Chef de projet aménagement urbain	DGDU / Direction de l'aménagement	1	X		1
	Chef de projet internationalité organisation	DGDEI / Direction de l'attractivité et des Relations Internationales	1	X		1
	Chef de projet Web (sites éco)	DGDEI / Direction de l'attractivité et des Relations Internationales	1	X		1
	Chef de projet multimédia	DG / Direction de la communication	1	X		1
	Chef de projet Web (sites éco)	DGDEI / Direction de l'attractivité et des Relations Internationales	1	X		1
	Conseiller en prévention des risques psychosociaux	DGR / Direction des Ressources Humaines	1	X		1
	Directeur de projet ORU Givros	DGDU / Direction de l'habitat et du dév. solidaire urbain	1	X		1
	Responsable de service ressources humaines	DP - Direction de la Propreté	1	X		1
	Responsable du service assurances	DGR / Direction Affaires Juridiques Commande Publique	1	X		1
	Responsable Pôle promotion du territoire	DG / Direction de la communication	1	X		1
	Responsable restaurant administratif	DGR / Direction des Ressources Humaines	1	X		1
	Webmestre intranet Globe	DGR - Service Web Organisation	1	X		1
	Adjoint au responsable usine incineration	DP - Direction de la Propreté	1	X		1
	Chargé de mission dialogue de gestion	DG / Direction de l'évaluation et de la Performance	1	X		1
Chargé de mission Plan d'éducation au développement durable	DGDU / Direction Planification & Politiques Agglomération	1	X		1	
Chargé de projet aménagement urbain	DGDU / Direction de l'aménagement	1	X		1	
Chargé de projet du système d'information	DGR / Direction Systèmes Information Télécommunic.	1	X		1	
Chargé de projet programmation de l'offre d'accueil économique	DGDEI / Direction des Services aux Entreprises	1	X		1	
Chargé de projet partenariats internationaux	DGDEI / Direction de l'attractivité et des Relations Internationales	1	X		1	
Directeur de projet ORU St Priest centre ville	DGDU / Direction de l'habitat et du dév. solidaire urbain	1	X		1	
Directeur de projet ORU St Priest Bel Air	DGDU / Direction de l'habitat et du dév. solidaire urbain	1	X		1	
Intégrateur d'évolution	DGR / Direction Systèmes Information Télécommunic.	1	X		1	
Pilote de production bases de données et outils d'exploitat*	DGR / Direction Systèmes Information Télécommunic.	1	X		1	
Responsable délimitation du domaine public de voirie	DGR / Direction Systèmes Information Télécommunic.	1	X		1	
Responsable du maintien des applications dans le domaine RH	DGR / Direction Systèmes Information Télécommunic.	1	X		1	
Responsable exploitation et sûreté, adjoint chef d'établissement CE	DGR / Direction de la Logistique et des Bâtiments	1	X		1	
Responsable pôle maintenance Tunels	Voie / Voie Direction	1	X		1	
Responsable pôle infra trafic centrale de mobilité	Voie / Voie Direction	1	X		1	
Responsable unité pilotage et coordination	Voie / Voie Direction	1	X		1	
Responsable suivi relations bénéficiaires	DGR / Direction Systèmes Information Télécommunic.	1	X		1	
		37			37	

* ouverture des emplois dont:

- l'agent concerné n'a pas pour des motifs légitimes présenté la sélection professionnelle l'année précédente

- l'agent a échoué à la précédente sélection professionnelle